

Rapport annuel

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

2023



SOMMAIRE

- 03 Intrasense, une medtech française innovante, actrice mondiale de l'imagerie médicale
- 04 Le mot du Président du Conseil d'administration
- 05 Le mot du Directeur général
- 06 Gouvernance
- 08 Chiffres clés annuels
- 09 Notre activité à l'international
- 10 Nos solutions
- 12 Le groupe Guerbet
- 13 RSE

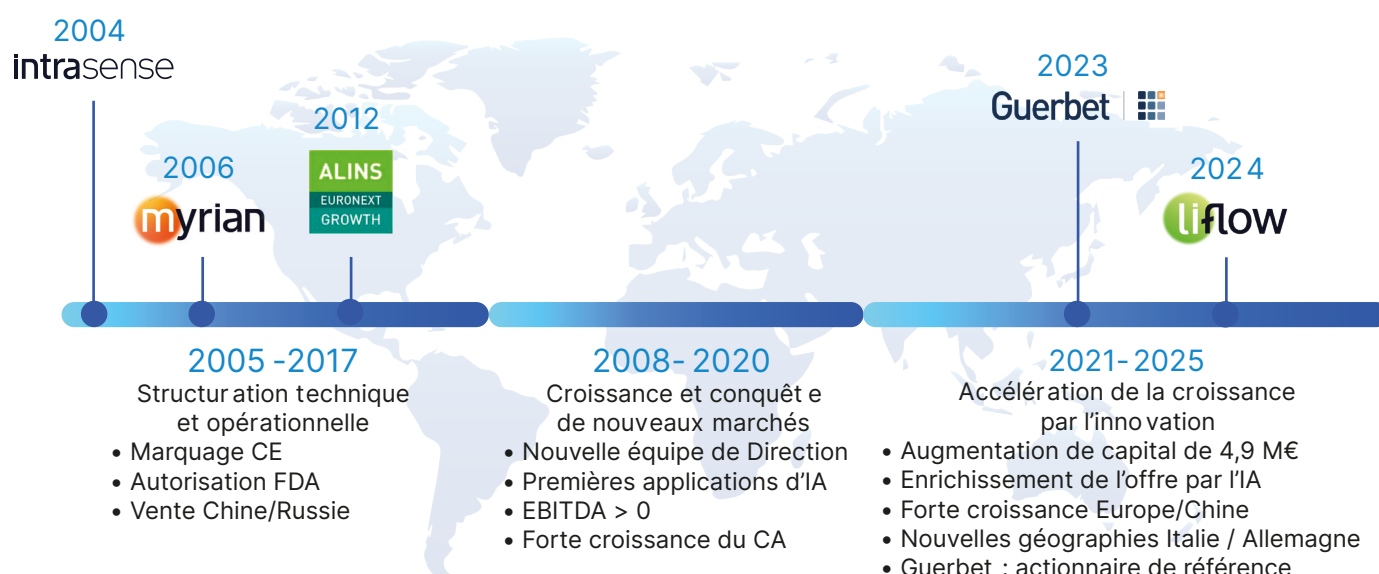
Une medtech française innovante, actrice mondiale de l'imagerie médicale



Une expertise technologique au service du patient

Expert français de l'imagerie médicale, Intrasense développe et commercialise des plateformes logicielles facilitant le diagnostic, la prise de décision et le suivi du patient. Applications cliniques expertes enrichies d'intelligence artificielle, ses dispositifs médicaux uniques ont été déployés dans plus de 1 200 établissements de santé.

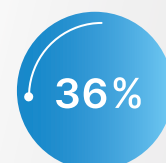
Intrasense, basée à Montpellier, est composée d'une équipe de passionnés, combinant savoir-faire et expériences en informatique, ingénierie, et mathématiques autour d'un projet commun, au service de la santé. Intrasense s'engage à fournir aux professionnels de santé les solutions de visualisation avancée et de détection les plus expertes, afin d'améliorer la qualité des soins au patient.



Une forte ambition d'accélération de croissance

En créant une nouvelle ligne de produit en oncologie et en enrichissant ses solutions cliniques avec de l'intelligence artificielle, l'entreprise poursuit sa stratégie de croissance volontariste.

En 2023, Intrasense s'est associée au groupe Guerbet, leader mondial de l'imagerie médicale, qui devient ainsi son actionnaire de référence. Cette collaboration au service de l'imagerie oncologique permet à Intrasense d'accélérer la mise en œuvre de son plan de croissance et de poursuivre son ambition de devenir un acteur de premier plan mondial du logiciel en imagerie médicale.



DU REVENU
RÉINVESTI
EN R&D

Le mot du Président du Conseil d'administration

Madame, Monsieur,
Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration, je suis heureux de partager avec vous ce Rapport Financier Annuel 2023 du groupe Intrasure. 2023 a été une année riche en termes de structuration de la société et évolution de sa gouvernance, avec notamment l'entrée au capital du groupe Guerbet.

L'ambition de Guerbet est d'accompagner et soutenir Intrasure dans sa stratégie de croissance et de création de valeur, tant pour ses clients que ses actionnaires.

Ainsi, à travers plusieurs leviers, nous renouvelons l'ambition de faire d'Intrasure un acteur mondial leader dans son domaine.

Au niveau capitalistique, le groupe Guerbet soutient financièrement Intrasure à travers l'augmentation de capital réalisée en janvier 2023. Fruit d'un alignement stratégique entre les deux groupes, ce financement permet à Intrasure de poursuivre sa politique d'innovation au service de la croissance.

Au niveau technologique, Intrasure et Guerbet ont conclu un accord de licence permettant à Intrasure d'intégrer et d'apporter sur les marchés les algorithmes d'intelligence artificielle de Guerbet. Cela permet d'accélérer la roadmap d'innovation et de contribuer à la création de valeur clinique du Groupe.

Enfin, au niveau marketing et promotionnel, la portée mondiale du groupe Guerbet offre à Intrasure une visibilité accrue, ouvrant de nouvelles opportunités de commercialisation sur des zones ciblées.

Cette alliance de deux acteurs français de l'imagerie médicale sera donc, je le crois, fortement créatrice de valeur, et le groupe Guerbet, en tant qu'actionnaire de référence d'Intrasure, est engagé à faire de cette alliance une réussite commune.

2024 sera une année sous le signe de l'innovation pour Intrasure, concrétisant auprès des clients et utilisateurs de ses solutions les investissements réalisés lors des deux dernières années. Le Conseil d'administration, aux côtés de la direction de la société et de ses salariés, s'attachera à la réalisation du plan ambitieux que nous avons construit autour de l'innovation et de la croissance durable.

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie pour votre confiance.
Cordialement,



François NICOLAS
Président du Conseil d'administration

Le mot du Directeur général

Chers actionnaires, chers clients, chers partenaires,

Nous poursuivons, étape par étape, la mise en place de notre stratégie d'innovation et de croissance. A cet égard, 2023 a été une étape importante, marquée par l'entrée au capital de notre actionnaire de référence Guerbet. Avec son support, nous sommes armés pour poursuivre et accélérer la réalisation de nos ambitions.

Malgré une croissance de 14% lors du premier semestre 2023, notre groupe a subi de plein fouet l'impact de la crise du gel des appels d'offres de notre secteur en Chine lors du second semestre, amenant à une décroissance de près de 37% sur la zone et un impact global sur le groupe de 13,8% de décroissance de chiffre d'affaires.

Néanmoins, nous poursuivons notre croissance en France et renouons avec une croissance en Europe de presque 14% à la suite de la crise géopolitique de 2022.

Notre politique de diversification et de renforcement géographique continue avec nos partenaires, comme MV au Brésil, ainsi que la signature récente de nouveaux accords avec EBIT en Italie et EDL en France. Grâce à ces partenaires, ainsi que notre présence directe sur divers marchés, nous construisons des leviers stables et performants de croissance.

Nous continuerons en 2024 nos efforts, investissements et développements sur ces zones et à travers ces partenariats, et allons également poursuivre notre stratégie d'expansion géographique sur de nouvelles zones.

2024 est une année clé d'introduction sur nos marchés de nouvelles innovations, leviers de croissance.

Tout d'abord, nous allons mettre sur le marché, dès le premier semestre, notamment grâce à l'obtention du certificat réglementaire lié au nouveau règlement Européen, de nouvelles versions de notre plateforme Myrian. Ces nouvelles versions vont apporter de forts différentiateurs, par exemple une nouvelle intelligence artificielle en prostate. Ces éléments, après une longue période sans renouveau sur notre plateforme Myrian due au changement de règlement européen des dispositifs médicaux, seront des atouts pour conquérir de nouveaux clients et marchés.

Nous serons fiers également en 2024 d'introduire sur nos marchés notre nouvelle plateforme de suivi en oncologie. Avec un ancrage fort autour de l'intelligence artificielle, de l'ergonomie et du gain de temps, cette nouvelle solution complètera parfaitement notre portefeuille, sera un axe de diversification, et un levier de croissance de nos revenus récurrents.

Ainsi, nous mettons en place une stratégie pour une croissance durable, avec désormais le soutien du groupe Guerbet, et l'engagement de participer à sauver des vies aux côtés des professionnels de santé.

Avec mes remerciements,



Nicolas REYMOND
Directeur général d'Intrasense

GOUVERNANCE

Les membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Intrasense est riche de profils fortement impliqués qui apportent des savoir-faire complémentaires et soutiennent le Groupe dans sa politique de création de valeur.



François Nicolas

Président du Conseil d'administration

Senior Vice-Président Recherche, Développement et Innovation et Chief Digital Officer du groupe Guerbet, François Nicolas a une forte expertise dans le développement et la commercialisation de solutions de santé en France et à l'international. Il a travaillé au développement des systèmes interventionnels à rayons X chez GE Healthcare puis en tant que vice-président des soins intégrés pour le diabète chez Sanofi. François rejoint Guerbet en 2017 pour diriger la création d'une division axée sur les solutions d'intelligence artificielle en radiologie.



Charlotte Bamière

Administratrice

Diplômée en droit des affaires et fiscalité, droit du commerce extérieur, arbitrage international et en administration des entreprises, Charlotte Bamière a plus de vingt ans d'expérience en droit des affaires. Débutant sa carrière aux Etats-Unis dans la finance de marché, elle s'est ensuite orientée dans la chimie fine, sous-traitant de l'industrie pharmaceutique. Elle a rejoint Guerbet en 2011, dont elle est devenue Directrice des Affaires Juridiques en 2016.



Jérôme Estampes

Administrateur

Diplômé d'Audencia Business School, Jérôme Estampes cumule une riche expérience en tant que directeur financier à l'international. Avec plus de vingt-cinq ans de carrière dans des groupes industriels, il a occupé des postes clés chez Technip, Alphacan, Crown Holdings, Pat McGrath Cosmetics et Coty, où il a exercé diverses responsabilités en contrôle financier, planification stratégique et intégration. Il a rejoint Guerbet en 2019 en qualité de directeur administratif et financier, consolidant ainsi son parcours professionnel.

GOUVERNANCE



Michèle Lesieur

Administratrice indépendante

Michèle Lesieur bénéficie de fortes expériences de direction d'entreprises dans l'industrie de la santé où elle a exercé au sein de grands groupes et d'ETI. Michèle a dirigé l'activité internationale d'imagerie médicale du groupe Philips pendant plusieurs années puis a présidé Philips France de 2011 à 2016. Elle est devenue, en 2016, Directrice Générale de Supersonic Imagine, société cotée d'imagerie médicale, et en a organisé la cession au groupe américain Hologic en 2019.



Anne Larpin

Administratrice indépendante

Dotée d'une forte culture financière, et avec une carrière de dirigeante en charge des finances et des risques au sein de groupes internationaux côtés, Anne Larpin a une large expérience sectorielle dans les domaines de la santé, des transports et de la logistique. Opérant la stratégie de transformation du groupe NEHS entre 2014 et 2019, elle bénéficie d'une forte connaissance des enjeux financiers et de stratégie du domaine digital de la radiologie. Anne est également membre de l'Autorité de Contrôle du secteur financier (ACPR) depuis mars 2020.



Patrice Rullier

Administrateur indépendant

Actuellement Directeur Général délégué d'Oberthur Cash Protection, leader français dans la conception et la fabrication de systèmes de sécurité intelligents, Patrice Rullier a une forte expérience dans les hautes technologies ainsi qu'à l'international. Son expérience au sein de différentes industries logicielles telles que le jeu vidéo ou encore le GPS, et plus de 7 années passées en Asie lui donnent un regard affûté sur différents sujets business, marketing et innovation.



COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Présidé par Anne Larpin

Le comité d'audit et des risques a été créé suivant la décision du Conseil d'administration du 11 février 2022.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Présidé par Michèle Lesieur

Créé en 2020, ce comité a pour rôle d'assurer la régulation des politiques de nomination et de rémunération ainsi que la politique de gestion des situations de conflits d'intérêts.

CHIFFRES CLÉS ANNUELS

3 305 k€

chiffre d'affaires réalisé
au 31 décembre 2023

Croissance
en France et en Europe

4 553 k€

trésorerie nette
au 31 décembre 2023

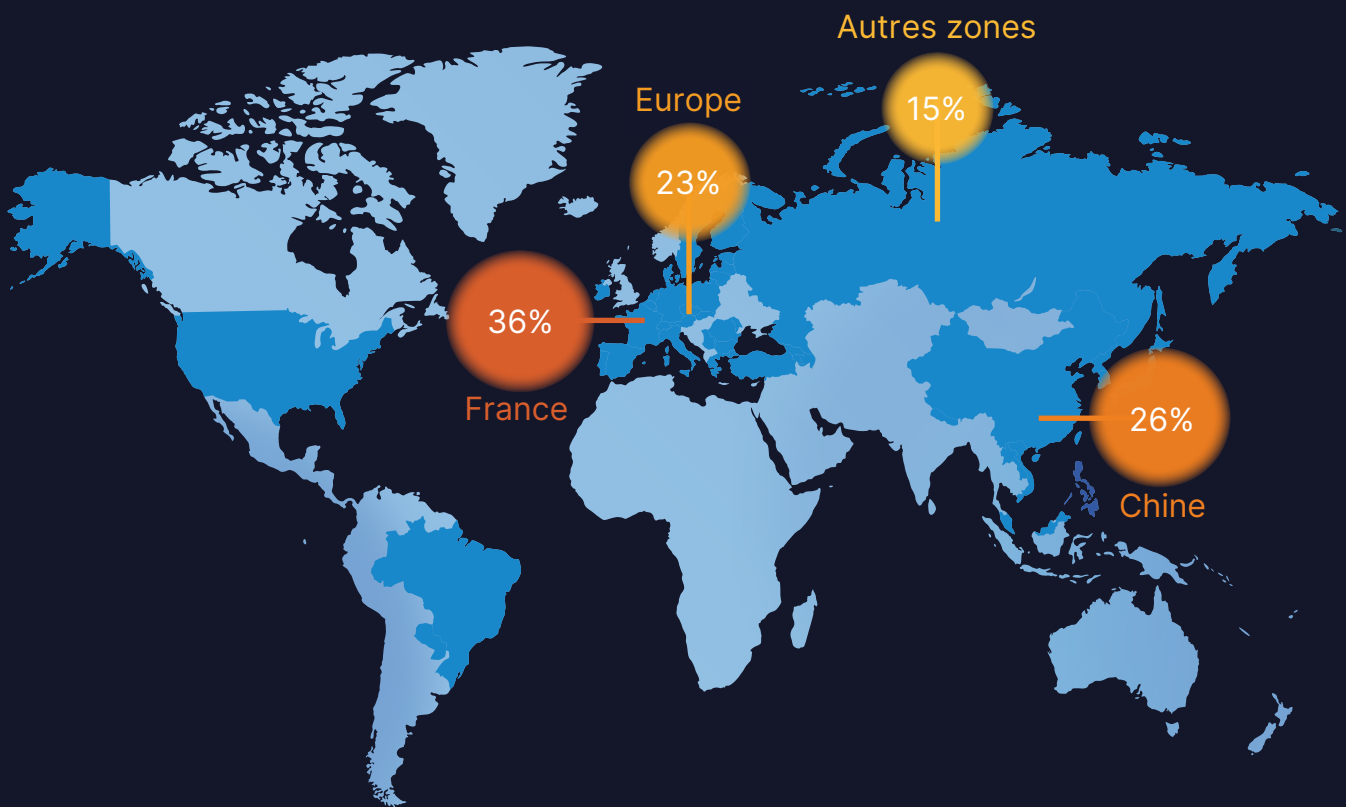
-2 780 k€

EBITDA
au 31 décembre 2023

Poursuite de la politique
d'investissement

Notre activité à l'international

Répartition géographique du CA au 31 décembre 2023



Une présence reconnue à l'international

1200

sites déployés à
travers le monde
depuis 2004

40

pays où nos
solutions sont
certifiées

170

publications
scientifiques et brevets
technologiques

NOS SOLUTIONS



Solution de visualisation avancée en radiologie

Une expertise technologique au service du patient

L'imagerie médicale joue aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans le parcours de soins des patients, du diagnostic au suivi de la pathologie.

En collaboration étroite avec les radiologues et pour répondre à leurs plus hauts niveaux d'exigence, Intrasure développe et commercialise sa plateforme emblématique Myrian® depuis 2006. Solution de visualisation avancée en radiologie, Myrian® optimise l'interprétation d'images et sécurise le diagnostic grâce à des outils cliniques experts.

Composée de 18 applications cliniques dédiées à chaque spécialité (crâne, cardiovasculaire, abdomen, poumons, oncologie, imagerie de la femme...), Myrian® couvre l'ensemble des besoins cliniques des praticiens : du diagnostic à la planification de traitement jusqu'au suivi des lésions.

Fort de son expertise clinique et de la richesse fonctionnelle d'applications reconnues, Intrasure associe le meilleur de la technologie à une collaboration étroite avec les professionnels de santé, pour concevoir les outils d'analyse les plus pertinents et sécurisés.



Intégration parfaite de l'intelligence artificielle

Afin de continuer à répondre aux besoins d'analyses plus rapides et plus sécurisés des radiologues, Intrasure s'attache à intégrer de manière intuitive l'intelligence artificielle dans leur workflow quotidien, pour la rendre activable au service du patient. De nouveaux algorithmes performants d'IA, développés par des spécialistes de l'imagerie médicale, ont été intégrés au flux de travail Myrian® afin d'enrichir la solution de fonctionnalités cliniques de pointe :

XP prostate option IA

IA développée par Guerbet, dédiée au cancer de la prostate

XP lung nodule option IA

IA développée par Mevis, dédiée aux lésions pulmonaires

Déposée au nouveau règlement européen (MDR) auprès des organismes notifiés, la dernière version de Myrian® devrait être certifiée au premier semestre 2024, permettant à Intrasure de commercialiser ces nouvelles versions inédites.

Les défis de l'imagerie oncologique

Le cancer, un enjeu de santé publique majeur : +47% de nouveaux cas attendus d'ici 2040

En 15 ans, le volume d'examens scanner a été multiplié par 2 ¹

Le risque d'erreur dans l'analyse des images est estimé à 10% ²

→ Surcharge de travail des radiologues, risque d'erreur accru et besoin d'optimiser le suivi du cancer

« Notre solution, une première sur le marché, répond aux besoins actuels des radiologues dans le cadre d'une analyse et d'un suivi optimisés en imagerie oncologique. Liflow® permet de mieux interpréter les examens d'imagerie grâce à une revue automatisée et ergonomique des examens, l'utilisation simultanée de plusieurs outils d'IA, le calcul automatique de scores de suivi et une vision 360° du patient et de ses antécédents, tout cela au service d'une prise en charge optimisée et facilitée. »

Jérémy Peyron, Product Manager Liflow®

Première plateforme intelligente de suivi oncologique

Liflow®, développée par Intrase, est une plateforme d'aide au diagnostic et au suivi longitudinal du patient en oncologie .

Elle met à disposition des professionnels un ensemble d'outils cliniques, collaboratifs et de recherche, adressant toutes les dimensions de la prise en charge du patient atteint de cancer. La solution intègre des algorithmes d'intelligence artificielle pour faciliter la détection, la mesure et le suivi des lésions. Le suivi de l'état général du patient et de sa charge tumorale dans un tableau de bord de données structurées de suivi oncologique complète la plateforme, pour une collaboration optimale entre radiologue et oncologue.



UNE INNOVATION EXCLUSIVE EN IMAGERIE ONCOLOGIQUE

Cette solution exclusive révolutionne la prise en charge des patients en oncologie, en permettant d'optimiser le traitement d'examens complexes, favoriser une collaboration accrue des équipes pluridisciplinaires et une analyse radiologique assistée par l'IA, affirmant ainsi son positionnement unique dans la routine clinique.

En 2023, les équipes d'Intrase ont finalisé une première version commercialisable, après plusieurs sessions de tests réalisées avec des médecins et instituts experts dans le domaine, dont l'ICM (Institut du Cancer de Montpellier).

En 2024, Intrase prévoit le dépôt du dossier réglementaire au premier semestre et une commercialisation d'une première version de sa solution dès 2024.

¹ Entre 2009 et 2020, Bruls et al. "Workload for radiologists during on-call hours: dramatic increase in the past 15 years." Insights Imaging 11, 121 (2020)

² Kasalak, Ömer et al. "Work overload and diagnostic errors in radiology." European journal of radiology vol. 167 (2023)

Le groupe Guerbet, actionnaire de référence et partenaire

Début 2023, l'entrée au capital d'Intrasense d'un actionnaire de référence tel que Guerbet, acteur mondial de premier plan du marché de l'imagerie médicale, a permis de rapprocher deux entreprises complémentaires dans le domaine de la santé, au service du patient.

intrasense
by Guerbet

Guerbet



Une collaboration au service de l'IA en imagerie oncologique

Les radiologues sont confrontés à un volume croissant d'images médicales à analyser. L'IA devient un atout clé au sein des solutions de radiologie et offre un filet de sécurité aux cliniciens dans l'interprétation des images.

Guerbet a développé de nouvelles technologies d'IA dédiées au cancer de la prostate, du foie, du pancréas et des lésions osseuses. Ses récompenses aux concours internationaux PI CAI Challenge pour son IA prostate et au Challenge AI for Health 2020 pour l'IA foie, témoignent de l'excellence de ses solutions dans le diagnostic et le suivi oncologique.

En associant les technologies d'IA de pointe développées par Guerbet aux solutions d'Intrasense, les deux acteurs français unissent leurs forces pour proposer des outils performants, permettant une détection précoce et précise des pathologies oncologiques. Cette intégration au sein du portefeuille produits d'Intrasense créera une forte valeur fonctionnelle et clinique.

Visibilité accrue et déploiement international renforcé

La collaboration avec Guerbet a considérablement élargi la visibilité d'Intrasense sur la scène mondiale, notamment lors des principaux salons professionnels de l'industrie. En 2024, Intrasense se rendra en Allemagne et en Italie pour des congrès aux côtés de Guerbet, lui permettant de conquérir de nouvelles géographies en Europe et de renforcer sa stratégie d'expansion.

Ensemble, les deux acteurs explorent de nouveaux marchés et saisissent de nouvelles opportunités de croissance. Avec une visibilité accrue et un déploiement international renforcé, Intrasense est résolu à façonner l'avenir de l'imagerie médicale, tout en restant fidèle à son engagement envers l'excellence et l'innovation.

JFR 2023

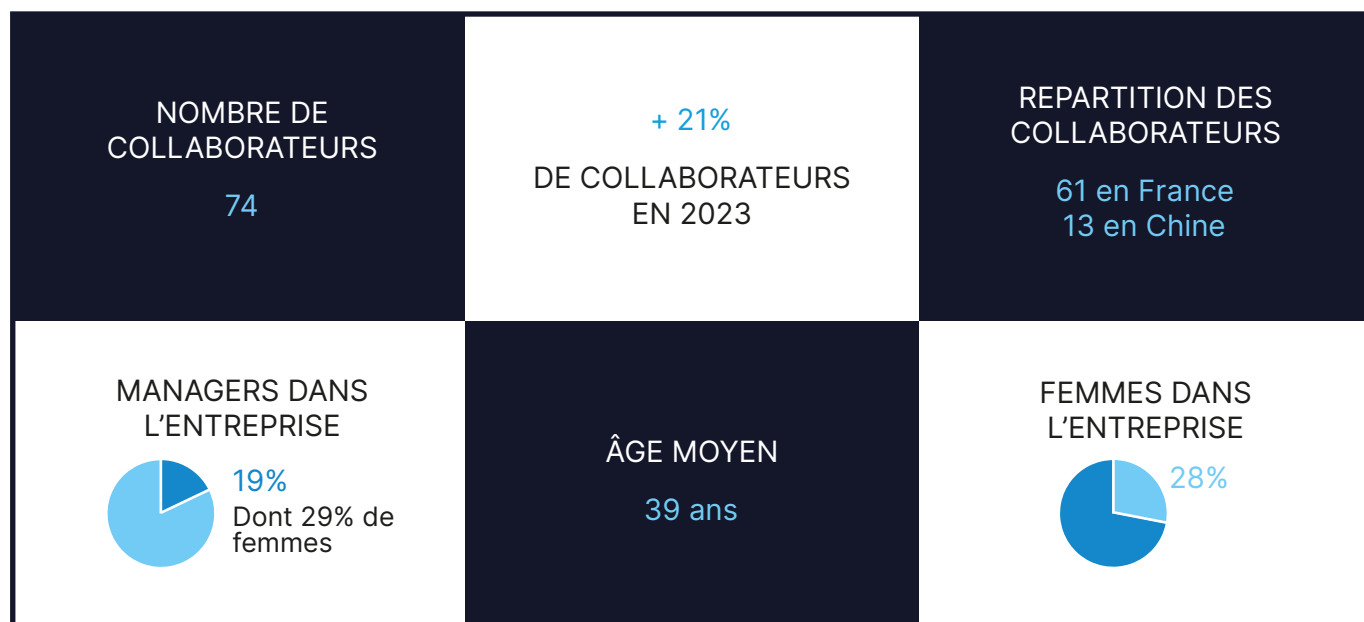


RSNA 2023



RSE : Intrasense responsable et engagée

Les talents *



Politique zéro déchet



Dans le cadre de la politique zéro déchet, Intrasense s'engage fermement à réduire son empreinte environnementale en adoptant des pratiques responsables au sein de l'entreprise : utilisation d'une énergie verte, suppression des gobelets jetables, utilisation de vaisselle réutilisable, réduction de l'impression de papiers.

Développement économique local

Le soutien au développement économique local se manifeste à travers les actions suivantes :

Partenariat avec
Verts de Terre
(livraison hebdomadaire
de fruits locaux)

Approvisionnement
auprès de
sociétés locales
(café)

Soutien à
l'employabilité locale
(recruter des profils de
la région)

* Chiffres au 31 décembre 2023 pour le Groupe Intrasense

En route pour réduire le bilan carbone



Réchauffement climatique :
+1,5°C de réchauffement climatique
depuis l'ère pré-industrielle

Rapport du GIEC

Objectif d'Intrasense :
limiter ses émissions de CO²

Des véhicules hybrides sont intégrés à la flotte automobile de la société pour réduire la consommation de carburant et les émissions de CO².

Intrasense soutient une politique de télétravail souple, permettant aux collaborateurs de réaliser 2 jours de télétravail par semaine, limitant ainsi les déplacements professionnels.

Des collaborateurs sportifs et investis

Course solidaire

Les équipes Intrasense participent depuis plusieurs années à la Courstache, une initiative de course et de collecte de fonds pour soutenir la recherche sur le cancer de la prostate. Cette implication soutenue témoigne de l'engagement de nos collaborateurs envers des causes sociales et humanitaires.

Objectif 2024 : renforcer
l'engagement et participer
à encore plus de courses
caritatives et associatives !



Yoga et sport le midi

Intrasense, dans le cadre de son engagement continu envers la santé et le bien-être de ses collaborateurs, propose des cours de yoga hebdomadaires. D'autres activités sportives rythment les pauses déjeuner de la semaine, visant à encourager la pratique régulière d'exercice physique et favoriser un mode de vie sain.

Informations santé

Intrasense sensibilise ses collaborateurs à l'importance du don du sang, en organisant des campagnes de communication régulières sur cette thématique. De plus, sont relayées les newsletters de la mutuelle d'entreprise, mettant en avant des challenges sportifs et autres thématiques liées à la santé et au bien-être.

SOMMAIRE

Présentation des comptes

1

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe

2

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

3

Annexe comptes consolidés annuels et établis en normes IFRS

4

Annexes comptes annuels individuels

5

Déclaration du responsable financier sur les comptes annuels consolidés et individuels

6

Rapports des commissaires aux comptes

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe



1

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, le présent rapport rend compte de la situation et de l'activité de la société Intrasense et de ses filiales (ci-après désigné le « Groupe ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que des comptes annuels dudit exercice.

Continuité d'exploitation

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de ses prévisions de chiffre d'affaires, il couvrira ses besoins de financement sur les 12 mois à venir.

La visibilité financière de la Société et du Groupe s'est très nettement renforcée suite à l'augmentation de capital réalisée en date du 11 janvier 2023, pour un montant brut de 8,8 m€, le Groupe dispose en effet au 31 décembre 2023 de 4,6 m€ de disponibilités.

A. Activité du Groupe

Intrasense SA (la « Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2004 et domiciliée en France.

Le siège social de la Société est au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France. Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné ci-après comme le « Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (anciennement Alternext) depuis 2012.

Le total des actifs et passifs consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 10.454 k€.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023 s'élève à 3.305 k€.

Le résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations de l'exercice 2023 est de - 2.780k€.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2023 dégage une perte de 3.579 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les filiales placées sous le contrôle du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.



Entité	Forme	Pays	Ville (siège social)	SIREN	% de contrôle	% d'intégration	Méthode	Détention
INTRASENSE	SA	France	MONTPELLIER	452 479 504	100,00%	100,00%	CONS	----
INTRASENSE Inc.	SA	Etats-Unis	NEW YORK		100,00%	100,00%	IG	Directe
INTRASENSE China Co.	Ltd	Chine	SHANGAI		100,00%	100,00%	IG	Directe

B. Faits marquants de l'exercice

Activité

- Crise en Ukraine :

Au cours de l'année 2023, le Groupe a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques au Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones est en recul passant de 508 k€ en 2022 à 471 k€ en 2023, soit une baisse de 7,3%.

Pour rappel, afin de limiter l'impact de cette situation sur sa trésorerie, le Groupe avait sollicité un dispositif de financement bancaire spécifiquement prévu pour soutenir les entreprises fortement exposées commercialement à ces pays, appelé « PGE Résilience » fin 2022. Ces PGE feront l'objet de remboursement à compter de 2025.

- Entrée du groupe Guerbet au capital à hauteur de 39% par le biais d'une augmentation de capital réservée d'un montant total de 8,8M euros :

Préalablement au dépôt du projet d'offre publique d'achat volontaire initiée par Guerbet portant sur la totalité des actions de la Société (l'« Offre ») annoncé le 11 janvier 2023, le Conseil d'administration, sur le fondement de la délégation de compétence octroyée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1^{er} septembre 2022 dans sa 13^{ème} résolution, a décidé, le 11 janvier 2023, de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Guerbet, société exerçant son activité dans le secteur médical et remplissant ainsi les critères définis dans la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1^{er} septembre 2022.

À l'issue de l'augmentation de capital, Guerbet est devenu l'actionnaire de référence de la Société à hauteur de 39,0% du capital et de 38,7% des droits de vote, en souscrivant 20.000.000 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,44 euro, représentant une prime de 34,15% par rapport au cours

de clôture de l'action de la Société le 10 janvier 2023 (dernier jour de cotation avant l'annonce de l'augmentation de capital), et de 35,21% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes durant les quinze (15) jours de bourse précédant la date de fixation du prix de l'augmentation de capital. Cette opération représente une levée de fonds d'un montant brut de 8.800.000 euros (prime d'émission incluse).

- Rachat et annulation de l'intégralité des bons de souscription d'actions (« BSA ») en circulation détenus par Negma :

Dans un souci de simplification du travail préparatoire de l'Offre et afin que l'Offre ne vise que les actions existantes de la Société, la Société a procédé en date du 19 janvier 2023 au rachat et à l'annulation des 1.041.666 BSA, initialement émis le 2 mai 2018 au bénéfice de Bracknor Fund Ltd dans le cadre du programme de financement en OCABSA annoncé par la Société le 13 janvier 2016, puis ultérieurement transférés par Bracknor Fund Ltd à Negma Group Ltd (« Negma »).

Ces BSA ont été rachetés sur la base de leur valeur déterminée selon la méthode Black & Scholes pour un prix total de 8.054 euros, et ont été immédiatement annulés par la Société.

Le prix de cession des BSA a été déterminé à des conditions cohérentes avec le prix offert pour chaque action Intrasense dans le cadre du projet d'Offre annoncé par le groupe Guerbet le 11 janvier 2023, à savoir 0,44 euro par action Intrasense.

Le rachat et l'annulation des BSA s'inscrivaient dans le cadre du dépôt par le groupe Guerbet de ce projet d'Offre, lequel ne visait donc que les actions Intrasense.

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-01 et du Plan n°2021-02

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 11 février 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 1.253.096 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du « Plan n° 2021-01 » et du « Plan n°2021-02 ».

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-01 à un (1) an à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 février 2023 inclus, la période de conservation étant fixée à un (1) an à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.
- Plan n°2021-02 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 août 2023 inclus, la période de conservation étant fixée à six (6) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

Dans ce cadre, le 11 février 2023, la Société a procédé à l'émission de 496.017 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-01, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 24.800,85 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 20 février 2023.

Par ailleurs, le 11 août 2023, la Société a procédé à l'émission de 438.584 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-02, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 21.929,20 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 15 septembre 2023. A cette date, le capital social de la Société s'élevait à 2.613.100,75 euros divisé en 52.262.015 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Succès de l'offre publique d'achat visant les actions de la Société initiée par Guerbet – Intrasense rejoint le groupe Guerbet pour créer un acteur majeur de l'intelligence artificielle au service de l'imagerie médicale :

Comme annoncé par la Société et le groupe Guerbet le 11 janvier 2023, Guerbet a déposé un projet d'Offre auprès de l'AMF sur la totalité des actions de la Société le 20 février 2023, sans volonté d'engager un retrait de la cote de la Société.

Guerbet détenait, à la date du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, directement et individuellement, 20.000.000 actions Intrasense, représentant, à sa connaissance, 38,59% du capital et 38,35% des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 51.823.431 actions représentant 52.156.898 droits de vote théoriques de la Société.

Guerbet s'était réservé la faculté, à compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des actions Intrasense, et a ainsi acquis sur le marché au prix de l'Offre, soit 0,44 euro par action, 5.049.230 actions Intrasense représentant, à la date de la déclaration de conformité de l'Offre (le 4 avril 2023), 9,74% du capital et 9,68% des droits de vote théorique de la Société. À la suite de ces acquisitions réalisées depuis le dépôt du projet d'Offre, Guerbet détenait directement 25.049.230 actions de la Société, représentant 48,34% du capital et 48,03% des droits de vote théoriques de la Société.

L'Offre a porté sur la totalité des actions de la Société déjà émises et non détenues, directement ou indirectement, par Guerbet, à la date de la déclaration de conformité de l'Offre, à l'exclusion toutefois (i) des 47.000 actions auto-détenues par la Société (les « Actions Auto-Détenues ») et (ii) de celles des actions gratuites (les « Actions Gratuites ») qui étaient indisponibles car en cours d'acquisition conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce pour une période n'ayant pas expiré avant la date de clôture de l'Offre (ni le cas échéant, de l'Offre réouverte), soit un maximum de 26.727.201 actions.

L'Offre s'est ouverte du 6 avril 2023 jusqu'au 15 mai 2023 inclus. L'Offre donnait lieu, en cas de succès de l'Offre, à réouverture pendant dix (10) jours de négociation, soit du 22 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus.

Avant l'ouverture de l'Offre, Guerbet détenait 25.049.230 actions de la Société, représentant 48,34% du capital et 48,03% des droits de vote de la Société.

Le 22 mai 2023, la Société a annoncé qu'à la suite de la clôture de l'Offre qui s'est déroulée du 6 avril 2023 au 15 mai 2023 inclus, 3.567.958 actions ont été apportées, permettant à Guerbet de détenir 28.617.188 actions Intrasense représentant, à la date de clôture de l'Offre, 55,22% du capital et 54,87% des droits de vote de la Société.

Compte tenu du succès de l'Offre, l'Offre a été réouverte du 23 mai 2023 au 5 juin 2023 inclus (l'« Offre Réouverte »).

Le 8 juin 2023, la Société a annoncé qu'à l'issue de la clôture de l'Offre Réouverte qui s'est déroulée du 23 mai 2023 au 5 juin 2023, 640.778 actions Intrasense supplémentaires ont été apportées, permettant à Guerbet de détenir 29.257.966 actions Intrasense représentant 56,46% du capital et au moins 56,10% des droits de vote de la Société.

Le règlement-livraison de l'Offre Réouverte est intervenu le 14 juin 2023.

Intrasense a ainsi rejoint le groupe Guerbet en tant que structure autonome, afin d'accélérer sa stratégie d'intégration et de commercialisation de technologies d'intelligence artificielle provenant de tiers, dont les algorithmes développés par Guerbet pour la détection des lésions hépatiques, des cancers de la prostate, du pancréas et des lésions osseuses. Ensemble, Guerbet et Intrase

ont pour objectif de se positionner comme acteur majeur de l'intelligence artificielle appliquée à l'imagerie médicale en oncologie.

Plus généralement, la collaboration avec Guerbet offre une forte visibilité sur les marchés européens, avec des développements dans de nouveaux territoires tels que l'Allemagne et l'Italie.

Une première conférence de presse s'est tenue le 21 juin 2023, à l'occasion de laquelle les enjeux d'intelligence artificielle dans l'imagerie médicale ont été approfondis au travers de regards croisés de médecins radiologues et de responsables réglementaires et industriels, en présence notamment de Nicolas Reymond et de François Nicolas. Les deux sociétés ont travaillé ensemble sur leur visibilité internationale et la conclusion de nouveaux partenariats lors d'événements communs en fin d'année 2023 : JFR (France) et RSNA (Etats-Unis).

- Renforcement du portefeuille de la Société avec la signature d'un contrat avec la SATT Sud-Est, les équipes du Pôle Imagerie Médicale de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille et Aix Marseille Université

Le 27 mars 2023, la Société a annoncé la signature d'un contrat de transfert de technologie avec la SATT Sud-Est dans le but de permettre à la Société l'acquisition d'algorithmes d'intelligence artificielle dédiés à la détection de nodules pulmonaires en radiologie. Ces algorithmes ont été développés par le Pôle Imagerie Médicale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (PIM/APHM), le Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM) et l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M).

L'objectif pour la Société est, dans un premier temps, de valider cliniquement et réglementairement cet algorithme pour le cancer du poumon afin d'intégrer l'outil à sa solution dédiée à l'oncologie. Les radiologues bénéficieront alors d'un outil de détection des lésions nodulaires et micronodulaires. Les algorithmes intégreront dans un second temps la ligne de produits Myrian.

- Cooptation de François Nicolas en qualité d'administrateur et nomination en qualité de Président du Conseil d'administration

Conformément au protocole d'investissement signé le 11 janvier 2023 (le « Protocole d'Investissement ») entre Intrasure et Guerbet, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 24 mai 2023, approuvé la cooptation d'un nouvel administrateur, François Nicolas, Senior Vice-Président Recherche, Développement et Innovation et Chief Digital Officer du groupe Guerbet, au sein du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de Nicolas Reymond, démissionnaire de son mandat d'administrateur.

À cette occasion, Nicolas Reymond a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général du Groupe par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, Michèle Lesieur a démissionné de son mandat de Présidente du Conseil d'administration occupé depuis 2020, son mandat d'administratrice indépendante d'Intrasure étant maintenu. François Nicolas a ainsi été nommé Président du Conseil d'administration d'Intrasure, en remplacement de Michèle Lesieur.

- Intrasense et Guerbet signent un accord de licence et d'intégration d'intelligence artificielle en imagerie médicale et oncologique

Le 19 juin 2023, la Société a annoncé la signature d'un accord de licence non exclusif avec Guerbet pour intégrer et commercialiser les algorithmes d'intelligence artificielle de Guerbet au sein des plateformes logicielles Intrasense.

Cet accord de licence non exclusif fait suite à l'accord de collaboration mis en place en octobre 2022 qui avait permis de valider la faisabilité technique de ces intégrations technologiques. L'objectif poursuivi est de capitaliser sur les expertises complémentaires d'Intrasense et de Guerbet en logiciels d'imagerie médicale et en intelligence artificielle.

Cet accord intervient dans la continuité de la stratégie d'Intrasense d'enrichir son portefeuille de produits avec des algorithmes d'intelligence artificielle développés par la Société elle-même ou par différents partenaires, d'accélérer sa dynamique de croissance et ainsi renforcer l'offre à forte valeur ajoutée d'Intrasense. Ainsi, les deux sociétés ont travaillé conjointement à l'intégration des algorithmes Guerbet au sein des plateformes Intrasense : L'algorithme de détection de lésion en prostate (scanner) sera intégré à la version 2.12 de la plateforme Myrian®, et l'algorithme de détection de lésions du foie sera intégré à la première version commerciale de la nouvelle plateforme en oncologie d'Intrasense.

- Intrasense adopte une nouvelle gouvernance

L'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2023 (l'« Assemblée Générale ») a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer Charlotte Bamière et Jérôme Estampes, collaborateurs de Guerbet, en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six ans.

L'Assemblée Générale a également approuvé la ratification de la nomination de François Nicolas en qualité d'administrateur ainsi que le renouvellement de son mandat, et celui de Michèle Lesieur et Anne Larpin pour une durée de six ans.

Depuis le 30 juin 2023, et conformément à ce qui avait été prévu par le Protocole d'Investissement, le Conseil d'administration est composé de François Nicolas (Président du Conseil d'administration, dont la nomination a été proposée par Guerbet), Charlotte Bamière (dont la nomination a été proposée par Guerbet), Jérôme Estampes (dont la nomination a été proposée par Guerbet), Michèle Lesieur (administratrice indépendante), Anne Larpin (administratrice indépendante) et Patrice Rullier (administrateur indépendant).

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'est réuni postérieurement à l'Assemblée Générale afin de procéder à la modification de la composition des comités.

Le comité d'audit et des risques est désormais composé d'Anne Larpin (Présidente), Charlotte Bamière, Michèle Lesieur et Jérôme Estampes.

Le comité des nominations et des rémunérations est désormais composé de Michèle Lesieur (Présidente), François Nicolas et Patrice Rullier.

- Intrasense signe un contrat stratégique avec Ebit pour la commercialisation de ses solutions en Italie

Le 11 juillet 2023, la Société a annoncé la signature d'un contrat de partenariat stratégique avec Ebit, société du groupe italien Esaote, spécialisée dans le développement de solutions logicielles pour l'imagerie diagnostique, visant à commercialiser les solutions d'Intrasense en Italie.

Ebit est un acteur reconnu de son marché en Italie qui commercialise des systèmes informatiques

de santé RIS/CVIS/PACS complets intégrant des aides au diagnostic et facilitant la gestion du flux de travail des services de radiologie et de cardiologie diagnostic

Intrasense poursuit ainsi sa stratégie de déploiement à l'international, dans l'objectif de proposer au marché italien, 4^{ème} marché d'Europe des dispositifs médicaux, la solution de visualisation avancée Myrian, en complément de la large gamme de produits déjà commercialisée par Ebit.

Ce partenariat permettra à Intrasense de capitaliser sur les fonctionnalités novatrices et l'expertise reconnue de ses applications cliniques, afin de répondre à la demande croissante de cette nouvelle géographie. Ce nouveau partenariat ouvre également la voie à la génération d'un chiffre d'affaires additionnel pour l'année 2024 à travers une promotion et commercialisation auprès des clients Ebit des solutions Intrasense. A ce jour, les deux sociétés collaborent à l'intégration technique des solutions et aux premières campagnes marketing de lancement, notamment lors des prochains congrès italiens de radiologie, dans le but de générer ensuite une activité commerciale.

Gouvernance

La gouvernance de la Société est présentée en détail au sein de la Partie 2 « Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise » du présent rapport.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2023, des choix stratégiques mis en place par la direction au cours des dernières années et du soutien de son actionnaire de référence Guerbet. Le Groupe souhaite poursuivre sa politique d'innovation et accélérer son plan de croissance dans les mois à venir, notamment à travers l'introduction de nouvelles solutions sur ses marchés.

Le Groupe a confirmé sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son activité en s'appuyant sur ses zones commerciales historiques ainsi qu'en concluant des partenariats commerciaux de long terme comme avec les sociétés EBIT et EDL.

Le groupe poursuit lors de cet exercice la mise en place de sa stratégie d'innovation initiée en 2021 et ses investissements au service de la croissance. Ces investissements ont permis le développement de nouveaux modules sur la plateforme Myrian ainsi que de poursuivre le développement de la nouvelle ligne de produit en oncologie.

Le dépôt réglementaire de la nouvelle version de la plateforme Myrian a été effectué en 2023, jalon clé avant l'obtention de la certification au nouveau règlement européen.

La nouvelle plateforme en oncologie poursuit son développement et la société prépare son introduction commerciale pour 2024. Courant 2023, les atouts fonctionnels de la future plateforme ont été testés et éprouvés auprès de nombreux partenaires et leaders d'opinion, permettant d'assurer un alignement fort avec les attentes du marché.

La conclusion de l'accord de licence entre Guerbet et Intrasense a eu lieu au cours du premier semestre 2023 entre les deux groupes. Ainsi, en 2023, les deux groupes ont travaillé à l'intégration des technologies d'intelligence artificielle de Guerbet au sein du portefeuille de produits d'Intrasense, solutions qui seront commercialisées en 2024 à travers la version 2.12 de la plateforme Myrian pour l'algorithme en IRM sur les lésions de la prostate ainsi qu'à travers la nouvelle plateforme en oncologie pour l'algorithme en scanner sur les lésions du foie. Cette

collaboration va se poursuivre avec l'intégration sur de futures versions des plateformes Intrasense des algorithmes sur les lésions osseuses et sur les lésions du pancréas de Guerbet.

Le groupe a dû faire face à des défis en Chine en raison du gel national des appels d'offres dans le domaine d'activité d'Intrasense. Malgré cela, des ajustements ont été faits dans la force commerciale au cours du second semestre pour atténuer les pertes d'activité commerciale dans cette région. Des efforts ont été déployés pour préparer une éventuelle reprise d'activité. Par ailleurs, le groupe a poursuivi le développement de ses partenariats, notamment avec la signature d'accords commerciaux avec EBIT en Italie et EDL en France

Grâce à l'entrée à son capital du groupe Guerbet en tant qu'actionnaire de référence en janvier 2023, Intraseense a renforcé les moyens mis au service de son ambition de croissance. Le Groupe a profité ainsi d'une visibilité internationale renforcée, aux côtés d'un acteur de renom, comme par exemple lors des congrès du RSNA aux Etats-Unis et des JFR en France, congrès de référence pour les deux acteurs.

L'augmentation de capital réalisée en janvier 2023, ayant permis la levée d'un montant global de 8,8 m€, donne au Groupe les moyens de ses ambitions tant sur le plan de son développement commercial que pour les développements technologiques de sa nouvelle ligne de produit axée sur l'oncologie.

En 2024, les efforts du groupe seront portés sur la mise sur le marché des nouvelles solutions, leviers de croissance pour l'activité commerciale.

Évènements postérieurs à la clôture

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-04

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 12 juillet 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 140.973 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société (le « Plan n° 2021-04 »).

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-04 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 11 janvier 2024 inclus, la période de conservation étant fixé à six (6) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

Dans ce cadre, le 12 janvier 2024, la Société a procédé à l'émission de 140.973 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-04, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 7.048,65 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024.

Ainsi, à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.620.149,40 euros divisé en 52.402.988 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Obtention de la certification de Myrian® 2.10 au nouveau règlement européen MDR

Le 17 février 2024, le Groupe a reçu son certificat de conformité concernant Myrian® 2.10 qui est la première version de la plateforme Intraseense à obtenir le marquage CE sous MDR (*Medical*

Device Regulation), nouvelle réglementation européenne des dispositifs médicaux. Cette certification couvre l'ensemble des 19 applications de Myrian® commercialisées par la Société.

La conformité à cette nouvelle réglementation représente un défi majeur pour l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine de la santé. Intrasense rejoint ainsi le cercle fermé des heureux bénéficiaires de ce certificat. La certification de la solution Myrian® 2.10 ouvre de nouvelles perspectives commerciales en Europe, géographie particulièrement porteuse en termes de croissance pour le Groupe.

C. Gestion des risques et contrôle interne

Le contrôle interne en place au sein de chaque société du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe ;
- la supervision et l'approbation par les directeurs du siège des opérations courantes des filiales,

tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque Société dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse, pour que les dirigeants des sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité, afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant le Groupe.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ;
- le Comité d'audit et des risques ; et
- la direction financière du Groupe et les correspondants administratifs et comptables locaux.

Le Groupe met en œuvre des reportings comptables et financiers périodiques. La périodicité des reportings dépend de la nature des informations (mensuel pour les reportings de trésorerie et de chiffre d'affaires, trimestrielle pour les reportings de résultats).

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables du Groupe et des responsables des entités concernées, au sein des :

- réunions budgétaires annuelles ;
- réunions stratégiques et de suivi de l'exécution de la stratégie, organisées régulièrement au cours de l'année.

La Société assure, dans le cadre de son service juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

Concernant la comptabilité et la consolidation du Groupe, les règles sont définies au niveau du Groupe en accord avec Guerbet.

D. Facteurs de risques financiers et opérationnels

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société et au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

Chacun de ces risques est spécifique à la Société et au Groupe et est classé, en fonction de son degré de criticité, lequel repose sur l'analyse conjointe de (i) la probabilité de voir le risque se réaliser et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et au Groupe et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 4 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société et du Groupe à la date de publication du rapport financier annuel, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Tableau synthétique :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques liés aux événements majeurs internationaux			
Risques liés à la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique*	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la situation économique et géopolitique de la Chine	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la crise sanitaire	Limité	Modéré	Limité
Risques liés aux activités du Groupe			
Risques liés aux contraintes réglementaires applicables aux dispositifs médicaux*	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la cybersécurité des solutions et des équipements	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la dépendance aux personnes clés	Modéré	Elevé	Elevé
Risques juridiques			
Risques liés à la propriété intellectuelle*	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la contrefaçon	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	Modéré	Modéré	Modéré

Risques financiers			
Risque de dilution*	Modéré	Modéré	Modéré
Risque de liquidité et de crédit	Modéré	Modéré	Limité
Risque de taux	Limité	Limité	Limité
Risque de change	Limité	Limité	Limité

Risques liés aux événements majeurs internationaux

Risques liés à la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique

Au cours de l'année 2023, le Groupe a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones est en recul passant de 508 k€ en 2022 à 471 k€ en 2023, soit une baisse de 7,3%. La part que représentent ces zones dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe reste relativement stable, autour de 14%.

Il est à noter que le Groupe fait également face à des enjeux de couverture de Responsabilité Civile d'entreprise sur les zones de guerre et pays sous sanctions internationales (Ukraine, Russie, Biélorussie par exemple).

L'ampleur de ce risque est considérée comme élevée pour le Groupe qui avait sollicité un dispositif de financement bancaire spécifiquement prévu pour soutenir les entreprises fortement exposées commercialement à ces pays, appelé « PGE Résilience »

Plus généralement, la Société demeure particulièrement vigilante sur les impacts que peuvent avoir l'inflation et la hausse des taux d'intérêt dans un contexte géopolitique et économique incertain.

La probabilité d'occurrence de ce risque est également considérée comme élevée, bien qu'elle soit difficile à évaluer à terme, dans la mesure où il est difficile d'anticiper la durée de la guerre en Ukraine, et plus généralement, en raison de l'incertitude et de la volatilité de l'environnement macroéconomique.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

Risques liés à la situation économique et géopolitique de la Chine

Le Groupe réalise une partie de son activité commerciale sur le territoire Chinois, entre autres à travers sa filiale locale. Le pays fait face à un repli des investissements étrangers depuis 12 mois et une politique protectionniste importante de la part de son gouvernement. Cela se traduit par une politique de préférence « made in China » et « invented in China » de la part des autorités et clients, et des délais rallongés pour la certification et mise sur le marché de solutions étrangères.

Le Groupe a été fortement impacté au second semestre 2023 par un gel complet des appels d'offres de son domaine sur l'ensemble du territoire Chinois notamment en raison d'une politique « anti-corruption » menée par le gouvernement chinois. Cela confirme une instabilité économique globale par rapport aux possibilités d'accès au marché et la politique locale.

Néanmoins, afin de se prémunir d'un risque de corruption à son niveau, le Groupe a entamé sur le second semestre 2023 des actions en Chine à la fois auprès de ses clients par la signature d'une charte éthique mais également auprès de son personnel avec une campagne de formation visant à les sensibiliser sur ces enjeux. Le Groupe a pour vocation en 2024 d'étendre cette sensibilisation à l'ensemble des personnes pouvant être en lien avec des pays marqués par une potentielle corruption.

Etant donné la présence importante à l'échelle du Groupe pour Intrasense en Chine, avec sa filiale, et la part significative de chiffre d'affaires généré par la zone, l'ampleur de ce risque est considérée comme élevée.

Au regard des événements de 2023 et de la tendance de repli, avec également des événements politiques majeurs en 2024 (élections américaines) qui pourraient amplifier le phénomène, la probabilité d'occurrence est considérée également comme élevée.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

Risques liés à la crise sanitaire

La Société et le Groupe ont été impactés par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 au cours des années 2020, 2021 et 2022 avec des restrictions spécifiques dans certains pays et plus particulièrement au niveau de sa filiale en Chine. Au niveau organisationnel, le Groupe a dû adapter une nouvelle organisation de travail visant à répondre aux nouveaux enjeux posés par la Covid-19.

En 2023, le Groupe ne ressent plus d'effets de la crise sanitaire de la Covid-19.

Néanmoins, le risque que l'apparition de nouveaux variants du virus génère une nouvelle vague sanitaire, laquelle entraînerait la mise en place de nouvelles mesures gouvernementales restrictives de liberté venant ralentir l'ensemble de l'activité économique, ne peut être écarté et génère toujours une incertitude.

La probabilité d'occurrence de ce risque est ainsi considérée comme limitée bien qu'elle soit difficile à évaluer.

Si une crise sanitaire devait apparaître dans les années à venir, elle serait susceptible à nouveau de générer une baisse globale de l'activité, et donc la détérioration de la situation économique de la Société et du Groupe, liée à cette baisse et à d'éventuels retards de paiement engendrés par cette nouvelle crise sanitaire. L'ampleur de ce risque demeure donc Modéré.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par le Groupe comme limité.

Risques liés aux activités du Groupe

Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible.

Le logiciel Myrian® étant un dispositif médical logiciel d'aide au diagnostic, sa commercialisation et son usage sont sujets à l'obtention et au maintien de certifications légales ou réglementaires locales. En Europe, la Société dispose d'un marquage CE sous Règlement Européen 2017/745 délivré le 16 février 2024 (certificat n°39581 rev.0).

De même, la Société est soumise à d'autres autorités réglementaires étrangères certifiant Myrian® comme un dispositif médical conforme aux exigences réglementaires. Chaque autorité compétente ou organisme de certification est susceptible d'imposer ses propres conditions, de refuser de délivrer une autorisation, ou d'exiger des données complémentaires préalablement à la délivrance d'une certification, quand bien même une telle certification aurait d'ores et déjà été accordée par d'autres autorités.

Pour chaque marché, le processus d'obtention ou de renouvellement de la certification des produits peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à son succès ou à son délai, de sorte que la probabilité d'occurrence est considérée comme élevée. Si la certification était refusée, la commercialisation dans le pays concerné pourrait être retardée ou empêchée. Malgré la veille réglementaire mise en œuvre par la Société, un changement législatif, réglementaire ou de normes sur un marché dans lequel la Société commercialise ou envisage de commercialiser ses produits pourrait retarder ou empêcher la commercialisation de ces derniers jusqu'à l'obtention de la nouvelle certification. Si l'une des situations décrites ci-avant se produisait, elle serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par le Groupe comme élevé.

Risques liés à la dépendance aux personnes clés

Le Groupe s'appuie largement sur Monsieur Nicolas REYMOND, Directeur général, pour son développement, ainsi que pour la mise en œuvre de sa stratégie.

Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants disposant d'une grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité, ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décidaient de réduire ou mettre fin à leur implication, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

Le Groupe estime que le risque de criticité net est élevé, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur le Groupe (non-atteinte des objectifs de la Société, désorganisation, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité), étant précisé que la probabilité d'occurrence, bien que difficile à évaluer, est modérée compte tenu de l'engagement personnel du Directeur général de la Société.

Risques liés à la cybersécurité des solutions et des équipements

Le Groupe évolue dans un domaine technologique de pointe, faisant appel également à des solutions cloud pour ses propres besoins et pour ses produits déployés chez ses clients.

A ce titre, le risque lié à la cybersécurité peut prendre plusieurs aspects :

- Attaque sur les solutions internes liés aux outils Intrasense, amenant à une perte de productivité et un gel des activités. Les solutions ont été renforcées ces 12 derniers mois avec des systèmes anti-intrusion, des sauvegardes dédiées, ainsi que des procédures bris de glace.
- Attaque sur des solutions produits déployées chez des clients, amenant à une fuite de données médicales ou impossibilité d'utilisation de la solution. Le Groupe s'est fait accompagner de consultant spécialisés dans le développement de sa solution Cloud et utilise des partenaires internationaux spécialisés et de renom pour l'hébergement de sa solution.
- Risque d'arnaque lié à l'usurpation d'identité auprès de partenaires bancaires, financiers ou personnes liées à la gestion financière de l'entreprise. Le Groupe a mis en place des procédures de vérification d'identité en interne, des politiques de sécurité des comptes informatiques renforcées et ses partenaires financiers (banques) ont également des procédures de vérification d'identité fortes.

Au regard des solutions utilisées et déployées chez ses clients et de son domaine d'activité, le Groupe estime que la probabilité d'occurrence est élevée. Le Groupe a contracté, lors du premier trimestre 2024, une assurance dédiée aux enjeux de cybersécurité.

L'ampleur potentiel de ce risque est considérée comme élevée, et le degré de criticité net également comme élevé.

Risques juridiques

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses droits d'auteur et ses brevets. Le Groupe dispose de trois brevets portant sur une technologie d'exploration par une technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaire, une technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner et IRM, le calcul automatique de la déformation d'une région 3D d'un volume à un autre.

Dans le domaine des logiciels dans lequel le Groupe opère, le droit des brevets varie en fonction du pays et est en constante évolution. Il existe donc de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que ses demandes de brevet en instance aboutiront à la délivrance de brevets ;
- que ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- que la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- que des tiers ne se verront pas accorder des brevets ou ne déposeront pas des demandes de brevet portant sur les produits du Groupe avant que le Groupe ne reçoive de tels brevets ou ne dépose de telles demandes ; ou
- que des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet, ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux du Groupe, viendront la limiter dans son développement.

Par ailleurs, malgré ses efforts en matière de veille technologique et de surveillance des brevets, le Groupe ne peut pas garantir que ses produits ne violeront pas les droits de propriété

intellectuelle (notamment les brevets) détenus par des tiers et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents du Groupe disposent de ressources plus importantes et peuvent être plus à même de mener de telles procédures. Si des concurrents du Groupe parvenaient à contester avec succès la validité de ses droits de propriété intellectuelle ou de ses brevets, cela pourrait réduire la portée de ces derniers. Il est toutefois précisé que le Groupe n'est impliqué à ce jour dans aucun litige relatif à sa propriété intellectuelle.

Le Groupe protège sa technologie, ses procédés de fabrication, son savoir-faire et ses données confidentielles non brevetées par le biais d'engagements de confidentialité signés par ses employés et ses partenaires et par le dépôt régulier de son code source et de copies de son interface homme-machine auprès d'un tiers de confiance, l'Agence de Protection des Programmes. Elle ne peut toutefois garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter toutes éventuelles réclamations ou actions de tiers en matière de droits d'auteur.

La survenance de l'une quelconque de ces situations concernant l'un des brevets, l'une des créations ou l'un des droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

Le Groupe estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- l'ensemble des produits Intrasense reposant sur les technologies développées par le Groupe, le Groupe estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur le Groupe (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

Risques liés à la contrefaçon

Les produits du Groupe sont principalement des logiciels commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les pays industrialisés, rien ne peut garantir que des utilisations illicites des logiciels du Groupe ne soient pas mises en œuvre.

Afin de se prémunir ou du moins de lutter contre le risque de piratage, les logiciels commercialisés par le Groupe sont notamment protégés par un mécanisme d'activation à partir de numéros de séries uniques et de codes d'activation permettant de limiter l'usage à un nombre précis d'utilisations simultanées et/ou de machines.

Une version piratée du logiciel n'étant pas couverte par la certification réglementaire, un contrefacteur utilisant une telle version s'exposerait en outre aux risques inhérents à l'usage professionnel, en contexte médical, d'un dispositif diagnostique non certifié, susceptible de mettre en cause sa responsabilité personnelle.

De la même façon, une entreprise qui tenterait de commercialiser une version piratée des logiciels du Groupe ne serait pas en mesure d'en obtenir la certification réglementaire, et serait ainsi en infraction avec la réglementation ou la loi.

De plus, dans les établissements hospitaliers, un ingénieur biomédical est en principe chargé de s'assurer de la certification des dispositifs médicaux utilisés dans l'établissement, et les certifications font partie des documents exigés dans les appels d'offre.

Enfin, le Groupe développant plusieurs versions de ses logiciels chaque année, une version piratée serait rapidement rendue obsolète, de sorte que l'ampleur de ce risque serait modérée.

Malgré les précautions et dispositifs mis en place, le Groupe ne peut garantir que des utilisations illicites de ses logiciels ne seront pas mises en œuvre. Ces pratiques constitueraient des infractions passibles de sanctions, au civil comme au pénal.

En conséquence, le Groupe estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré.

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Les activités du Groupe l'exposent à des risques de responsabilité qui pourraient notamment faire suite aux dysfonctionnements de certains de ses produits. Des plaintes pourraient être déposées ou des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre le Groupe et/ou ses dirigeants par les clients du Groupe ou, indirectement, par des tiers utilisant un produit du Groupe ou par des patients traités sur la base de diagnostics issus de l'utilisation de la gamme de produits du Groupe.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur sont suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites, de sorte que la probabilité d'occurrence est modérée. Si le Groupe ou ses partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation) ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits du Groupe.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet significatif sur l'image du Groupe et/ou entraîner une condamnation susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et/ou les perspectives du Groupe. Enfin, le Groupe développant régulièrement plusieurs versions de ses logiciels certifiés réglementairement, l'ampleur de ce risque serait modérée.

À ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune plainte ni de poursuite judiciaire émanant de clients ou de tiers visant à mettre en jeu la responsabilité du fait des produits.

En conséquence, le Groupe estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré.

Risques Financiers

Risques de dilution

Compte tenu du rachat par la Société et de l'annulation le 19 janvier 2023 des 1.041.666 BSA initialement émis le 2 mai 2018 au bénéfice de Bracknor Fund Ltd dans le cadre du programme de financement en OCABSA (annoncé par la Société le 13 janvier 2016), puis ultérieurement transférés par Bracknor Fund Ltd à Negma, aucun BSA n'est à ce jour en circulation.

Par ailleurs, la Société a mis en œuvre 5 plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice de ses salariés et mandataires sociaux le 11 février 2022 (Plans 2021-01, 2021-02 et 2021-03) et le 12 juillet 2022 (Plans 2021-04 et 2021-05) (cf. paragraphe « Plan d'attribution gratuite d'actions (AGA) » du rapport de gestion), lesquels peuvent donner lieu, à la date du présent rapport financier annuel, à l'émission de 313.274 actions, ces actions pouvant être définitivement acquises au plus tard 30 mois après leur attribution, étant précisé que cette acquisition définitive est conditionnée à l'accomplissement de conditions de performance, et a minima, de conditions de présence. L'acquisition définitive de ces 313.274 actions attribuées gratuitement pourrait générer une dilution de 0,6% du capital social.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, le Groupe pourrait poursuivre à l'avenir l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

Au regard de ce qui précède, le Groupe estime que le degré de criticité net du risque de dilution demeure modéré, étant considéré que l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation de conditions de performance.

Risque de liquidité et de crédit

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La probabilité d'occurrence du risque reste modéré compte tenu des ressources financières du Groupe à la clôture.

Le Groupe Intrasure a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le Groupe pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires, dont l'ampleur serait modérée.

Le Groupe estime ainsi son degré de criticité net comme limité. Le Groupe est en mesure de faire face à ses obligations à venir au cours des 12 mois à compter du 31 décembre 2023.

La trésorerie et les dettes financières du Groupe se présentaient comme suit au 31 décembre 2023 :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Comptes à terme	3 500	-	3 500
Disponibilités	1 053	1 412	(359)
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	4 553	1 412	3 141
Banques créditrices	-	-	-
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	-	-	-
Total Trésorerie nette	4 553	1 412	3 141

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	1 135	8	162	-	982
Dettes de location - IFRS 16	587	56	147	-14	509
Autres Emprunts	341	-	341	-	0
Total des dettes financières	2 063	64	649	-14	1 491

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes courantes dont	327	634
Dettes de location - IFRS 16	138	124
Emprunts	190	169
Autres Emprunts	-	341
Dettes non courantes dont	1 163	1 428
Dettes de location - IFRS 16	371	462
Emprunts	792	966
Total des dettes financières	1 491	2 063

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

L'ensemble des dettes du Groupe sont des dettes à taux fixe, ce qui limite l'exposition du Groupe à une fluctuation des taux.

L'ampleur du risque ainsi que le degré de criticité net ont été estimés comme limités.

Le bilan du Groupe présente une dette financière (hors avance remboursable) à taux fixe et variable détaillée ci-dessous :

	31/12/2023	Proportion	31/12/2022	Proportion
Dettes financières à taux fixe	1 491*	100,0%	2 063**	100,0%
Dettes financières à taux variable		0,0%		0,0%
Total	1 491	100,0%	2 063	100,0%

*dont 509 k€ d'emprunts sur droits d'utilisation ; ** dont 587 k€ d'emprunts sur droits d'utilisation.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couvertures de taux compte tenu du risque associé.

Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges du Groupe sont en grande majorité libellés en Euros, ce qui limite la probabilité de survenance du risque.

Seuls 14% des achats sont libellés en devises (hors opérations entre sociétés du Groupe). En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. L'exposition du Groupe à la variation des taux de change EUR/DEV est limitée, dans la mesure où les sommes collectées en dollar couvrent les factures fournisseurs dans cette même devise.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

L'ampleur du risque ainsi que le degré de criticité net ont été estimés comme limités.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2023 est la suivante :

Position en K devise	K USD	K CAD	K RMB	K JPY
Actifs	758	15	1 275	-
Passifs	4	-	920	200
Position nette avant gestion en devises	753	15	355	(200)
Position hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion en devises	753	15	355	(200)
Taux de conversion 1 euro =	1,1050	1,4642	7,8509	156,3300
Position nette après gestion en euros	682	10	45	(1)
Total	649	10	43	(1)
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 5% par rapport au cours de clôture de la devise	32	-	2	-

Les principaux risques de change concernant la devise USD, devise avec laquelle le Groupe facture le plus souvent à l'international, et la devise RMB, devise de sa principale filiale. Les positions nettes sont dites « longues », avec des avoirs supérieurs aux engagements en devises. Avec une évolution défavorable de 5% des cours des devises par rapport au cours de clôture, l'impact serait une charge de 34 k€, impact relativement peu significatif.

E. Eléments financiers

E1. Eléments financiers sur les comptes consolidés

Compte de résultat consolidé résumé

En K€	31/12/2023	31/12/2022	Var.
Chiffre d'affaires	3 305	3 790	(485)
Résultat opérationnel avant dotations et dépréciations	(2 780)	(2 094)	(685)
Résultat opérationnel courant	(3 504)	(3 387)	(117)
Résultat net de la période	(3 579)	(3 420)	(159)
Part du groupe	(3 579)	(3 420)	(159)

Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)	(6,97)	(10,92)	4
Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)	(6,97)	(10,92)	4

Le compte de résultat consolidé détaillé est présenté dans la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023 s'élève à 3.305 k€, en diminution de 485 k€ par rapport à 2022, soit -12.8%.

Le résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations, ou « EBITDA », de l'exercice 2023 est de -2.780 k€ contre -2.094 k€ en 2022.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2023 dégage une perte de 3.579 k€, contre une perte de 3.420 k€ l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires consolidé

Le détail de l'activité du Groupe et notamment celle relative à la reconnaissance des produits provenant d'activités ordinaires est détaillé au sein de la Note 6.1 de la Partie 3, relative aux annexes consolidées.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

En K€	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	Variation	Variation %
France	1 182	35,8%	1 120	29,5%	62	5,6%
Europe*	746	22,6%	656	17,3%	90	13,7%
Chine	867	26,2%	1 367	36,1%	(500)	-36,6%
Reste du monde**	510	15,4%	647	17,1%	(137)	-21,2%
Total	3 305	100,0%	3 790	100,0%	(485)	-12,8%

* dont Russie ** dont Brésil

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activités :

En K€	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	Variation	Variation %
Licences	2 637	79,8%	3 063	80,8%	(427)	-13,9%
Maintenance	434	13,1%	585	15,4%	(152)	-25,9%
Autres prestations de services	235	7,1%	142	3,7%	94	66,3%
Total	3 305	100,0%	3 790	100,0%	(485)	-12,8%

En France, l'activité enregistre une légère croissance : le chiffre d'affaires s'élève à 1 182 k€ (+5,5%), illustrant la résilience de ce marché.

En Europe, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 746 k€, soit une augmentation de 13,7%. Le partenariat conclu en 2023 avec Ebit, acteur de référence européen en imagerie, ouvre la voie à la génération d'un chiffre d'affaires additionnel pour l'année 2024 en Italie. L'accord passé avec EDL, leader français des solutions santé numériques, apporte des perspectives sur le territoire national. De plus, la collaboration avec Guerbet initiée en 2023 offre une forte visibilité sur les marchés européens, avec des développements dans de nouveaux territoires tels que l'Allemagne et l'Italie.

La zone chinoise souffre en 2023 du contexte politique interne et de son impact sur le secteur de la santé, qui semble progressivement s'assouplir début 2024. Au Brésil et en Amérique latine, Intrasense maintient et développe ses activités commerciales avec MV, leader du développement de logiciels de gestion pour la santé en Amérique latine, continuant ainsi à consolider sa présence au sein de cette nouvelle géographie.

Charges de personnel

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires et traitements	(2 762)	(2 948)	186
Charges sociales	(1 045)	(983)	(62)
Total	(3 807)	(3 931)	124

La diminution en net des charges de personnel de 124 k€ est liée en majeure partie à l'augmentation de la production immobilisée sur ces mêmes rubriques à savoir pour 1 018 k€.

L'augmentation brute (avant production immobilisée) des charges de personnel pour 894 k€ s'explique principalement par :

- L'effet « année pleine » des recrutements opérés en 2022 ;
- La hausse des ETP (voir infra 6.4.2) sur l'exercice en lien avec le recrutement de nouveaux talents avec la mise en place d'une politique de rémunération attractive.

L'effectif du personnel du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 74 salariés, contre 61 au 31 décembre 2022.

L'effectif moyen équivalent à temps plein est de 67 salariés sur 2023, contre 55 pour l'exercice précédent.

Charges externes

Les charges externes augmentent de 94 k€ principalement en raison :

- L'augmentation des frais de rémunérations d'intermédiaires et honoraires principalement causée par l'Offre Publique d'Achat (OPA) initiée par Guerbet au cours de l'année 2023 et par l'augmentation des frais engagés non immobilisables (note 6.2 de la partie 3 du rapport) (+406 k€)
- La baisse du recours par le Groupe à des entreprises tierces pour le recrutement de ses nouveaux collaborateurs en raison de l'internalisation de la majorité des effectifs à fin 2022 (-188 k€) ;
- De l'internalisation de ressources réalisée en 2022 et en 2023 qui a entraîné la baisse des dépenses ESN (Entreprise de Services du Numérique) qui avaient pour but de mettre à disposition un personnel hautement qualifié et expérimenté en R&D pour accélérer le processus de développement (-161 k€) ;
- de Frais de publicité et publications en baisse de 43 k€, lié notamment à la refonte de l'image de marque du Groupe qui avait été réalisée en 2022 ;
- de l'augmentation des déplacements et frais de transports (+78 k€) qui s'explique par le fait que le Groupe bénéficie d'une meilleure visibilité marché suite au rapprochement avec le groupe Guerbet (congrès, salons) mais également par la hausse des effectifs du Groupe entre 2022 et 2023.

Résultat opérationnel avant dotations et dépréciation (EBITDA)

Le résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations, ou « EBITDA », est déficitaire de 2.780 k€, soit en dégradation de 685 k€ par rapport à l'exercice précédent. La diminution de chiffres d'affaires a été accompagnée d'une hausse des coûts en lien avec la poursuite des investissements du Groupe.

Bilan consolidé résumé

Actif en K€	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Actifs non courants		4 090	3 002	1 088
Actifs courants		6 364	3 508	2 856
Total Actif		10 454	6 509	3 945

Passif en K€	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Capitaux propres		7 289	2 012	5 277
Passifs non courants		1 321	1 689	(368)
Passifs courants		1 844	2 808	(964)
Total des passifs courants et non courants		3 165	4 497	(1 332)
Total Passif		10 454	6 509	3 945

Le total des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 10.454 k€, en augmentation de 3.945 k€. Le bilan consolidé détaillé est présenté dans la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

Actifs courants

Les actifs courants s'élèvent à 6.364 k€ au 31 décembre 2023, contre 3.508 k€ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 2.856 k€, principalement liée à la hausse de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 3.141 et à la diminution des créances clients pour 409 k€.

Trésorerie nette au 31 décembre 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Comptes à terme	3 500	-	3 500
Disponibilités	1 053	1 412	(359)
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	4 553	1 412	3 141
Banques créditrices	-	-	-
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	-	-	-
Total Trésorerie nette	4 553	1 412	3 141

La trésorerie nette consolidée de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 4.553 k€, en augmentation de 3.141 k€ en raison de l'augmentation de capital réalisée début 2023.

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 52 262 015 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,05 euro, comme suit :

Capital social	Nombre d'actions
Capital social ouverture de l'exercice N	31 327 414
Variation de capital au cours de l'exercice N	20 934 601
Capital social clôture de l'exercice N	52 262 015

Ci-dessous, la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2023 :

2023	Base non-diluée		Base diluée	
Actionnaires	Actions	%	Actions	%
Guerbet	29 257 963	56,0%	29 257 966	55,5%
Management et administrateurs	934 618	1,8%	1 388 865	2,6%
Flottant	22 016 168	42,1%	22 016 165	41,8%
Auto-détention	53 266	0,1%	53 266	0,1%
TOTAL	52 262 015	100%	52 716 262	100%

Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	1 135	8	162	-	982
Dettes de location - IFRS 16	587	56	147	-14	509
Autres Emprunts	341	-	341	-	0
Total des dettes financières	2 063	64	649	-14	1 491

	31/12/2023	31/12/2022
Échéances à moins d'1 an	327	634
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	1 163	1 415
Échéances à plus de 5 ans	-	14
Total	1 491	2 063

La diminution des dettes financières provient du remboursement des PGE 2020 de 162 k€ et de l'avance remboursable sur le projet Hecam à hauteur de 341 k€.

Les autres éléments du bilan consolidé sont présentés dans la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

E2. Eléments financiers sur les comptes individuels

Tableau des résultats des cinq derniers exercices sociaux (Intrasense SA)

	2019	2020	2021	2022	2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en €)					
Capital social	1.070.940	1.218.288,35	1.566.370,70	1.566.370,70	2.613.100,75
Nbre d'actions ordinaires existantes	21.418.798	24.365.767	31.327.414	31.327.414	52.262.015
Nbre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription et d'options	-	3.410.086	2.357.455	2.430.514	454.247*
OPERATIONS ET RESULTATS (en €)					
Chiffre d'affaires hors taxes	3.386.615	3.777.222	4.336.609	3.855.506	3.580.206
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	4.652	599.520	304.648	(623.597)	(1.451.820)
Impôts sur les bénéfices	(346.112)	(351.279)	(163.577)	(587.911)	(919.895)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	66.671	(848.619)	(1.121.996)	(2.904.638)	(2.655.208)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION (en €)					
- Résultat avant impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.00	0.02	0,01	(0,02)	(0,03)
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.00	(0.03)	(0.04)	(0,09)	(0,05)
- Dividende distribué à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	31	33	33	39	53
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.729.633	1.817.553	2.043.201	2.575.392	3.456.394
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (hors CICE)	755.782	796.291	905.641	1.157.792	1.695.814

*dont 454.247 actions gratuites correspondant aux plans 2021-03/04/05

Résultats des filiales

Ci-dessous sont présentés les résultats des filiales au titre des exercices 2023 et de 2022 :

Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai)

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.202 RMB dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology Co. Ltd a poursuivi son activité de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense (ligne de produit Myrian).

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2023 :

En k€	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	631	1 098
Charges d'exploitation	(1.867)	(2.362)
Résultat net	(1.481)	(1.387)

Capitaux propres	(5.279)	(4.091)
------------------	---------	---------

La société Yingsi Software Technology Co. Ltd a connu au cours de l'année 2023 une activité en baisse de 42.53% par rapport à 2022 suite à la campagne anti-corruption menée par le gouvernement chinois qui a gelé les appels d'offres.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 14 personnes, contre 16 au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.867 k€, contre 2.362 k€ pour 2022.

Le résultat net est une perte de 1.481 k€, contre une perte de 1.387 k€ en 2022.

Intrasense Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD, enregistrée dans l'Etat du Delaware.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2023 :

En Keur	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	0	0
Charges d'exploitation	(25)	(25)
Résultat net	(191)	57

Capitaux propres	(2.101)	(1.983)
------------------	---------	---------

Il n'y a pas d'effectif au titre des exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 25 k€ en 2023 et en 2022.

Le résultat net ressort pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 à -191 k€, contre +57 k€ pour 2022.

Revue de l'activité – Comptes annuels individuels 2023

Actif immobilisé

Le total actif immobilisé net s'élève à 5.193.062 euros au 31 décembre 2023, contre 3.396.152 euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 1.796.910 euros, cette hausse étant principalement liée à la constatation de la production immobilisée relative aux développements R&D réalisés au cours de la période sur ses deux lignes de produit ainsi que du réagencement des locaux du siège social se situant à Montpellier.

Actif circulant

Le total actif circulant net s'élève à 6.242.377 euros au 31 décembre 2023, contre 3.207.095 euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 3.035.282 euros, principalement en raison de l'augmentation des disponibilités de la Société suite à l'augmentation de capital réalisée début 2023.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève à 9.117.947 euros au 31 décembre 2023, contre 3.089.022 euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 6.028.925 euros, liée à la perte de l'exercice et l'augmentation de capital réalisée début 2023.

Dettes

Le total des dettes s'élève à 2.073.745 euros au 31 décembre 2023, contre 2.733.266 euros au 31 décembre 2022, soit une diminution de 659.521 euros, principalement liée aux

remboursements des dettes financières de la Société (PGE et avances remboursables), et à la baisse des dettes fournisseurs, y compris d'immobilisations, pour 474.016 euros en raison de dettes élevées fin 2022 suite à l'augmentation de capital réalisée début 2023.

Chiffre d'affaires

(PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 1.174.721 euros

Chiffre d'Affaires Export : 2.405.485 euros.

Figure ci-dessous la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par type d'activité pour les deux dernières années :

CA par zone géographique :

En K€	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	Variation	%
France	1 175	33%	1 090	28%	85	7%
Europe (dont Russie)	740	21%	625	16%	115	16%
Chine	1 148	32%	1 500	39%	-352	-31%
Reste du monde	517	14%	641	17%	-124	-24%
Total	3 580		3 856		-276	-8%

CA par activités :

En K€	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% du CA	Variation	%
Licences	2 524	71%	2 862	74%	-338	-13%
Maintenance	415	12%	505	13%	-90	-22%
Autres prestations de services et ventes de marchandises	641	18%	489	13%	152	24%
Total	3 580		3 856		-276	-8%

Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6.581.674 euros au 31 décembre 2023, contre 5.863.857 euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 717.817 euros, principalement liée à l'augmentation de la production immobilisée, pour partie compensée par la baisse d'activité enregistrée sur la période.

Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 9.218.678 euros au 31 décembre 2023, contre 8.028.795 euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 1.189.883 euros, principalement liée aux hausses de la masse salariale chargée (1.419 k€) ; des dotations aux amortissements (203 k€) ; et à la diminution des dotations pour dépréciations/provisions (-585 k€).

Résultat net

Le résultat net s'élève à -2.655.208 euros au 31 décembre 2023, contre -2.904.638 euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 249.429 euros.

Les autres éléments du compte de résultat social sont présentés dans la Partie 4 relative aux annexes sur les comptes annuels individuels ou « sociaux ».

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI)O

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il sera demandé à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, engagées au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevé à 20.025 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que l'impôt correspondant.

Compte tenu d'un résultat fiscal négatif, l'impôt supporté en raison desdites charges est nul.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Le tableau ci-dessous présente les factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice, dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce).

	Article D. 441-6 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	54					25	23					25
Montant total TTC des factures concernées	148 790	38 606	45 666	0	27 290	111 561	285 394	239 695	0	0	887 711	1 127 406
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,4%	1,2%	1,4%	0,0%	0,8%	3,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							9,8%	8,3%	0,0%	0,0%	30,6%	38,9%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre de factures exclues	0	0
Montant total des factures exclues	0	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	p Délais contractuels : 30 jours	p Délais contractuels : 30, 50, 60 jours
	” Délais légaux :	” Délais légaux :
Total Achats TTC	3 345 244	
Total Ventes TTC		2 897 761

Créances et dettes inter-entreprises

Les créances et les dettes détenues à l'égard des filiales d'Intrasense, qui étaient à l'ouverture comptabilisées dans les créances rattachées aux participations ou dans les créances / dettes fournisseurs, ont été comptabilisées en compte courant d'associé à la clôture. Les flux correspondants sont rémunérés au taux maximal d'intérêt déductible, soit à 4,65 % au titre de l'exercice 2023.

F. Informations portant sur les capitaux propres de la Société

Evolution du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 52.262.015 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune.

Les variations de capital correspondent à l'émission de 20 millions d'actions nouvelles au titre de l'augmentation de capital réservée à Guerbet et à 934 601 actions nouvelles créées dans le cadre de la réalisation des plans d'actions gratuites 2021-01 et 2021-02.

Capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Capital social ouverture de l'exercice N	31 327 414	0,05	1 566 370,70
Variation de capital au cours de l'exercice N	20 934 601	0,05	1 046 730,05
Capital social clôture de l'exercice N	52 262 015	0,05	2 613 100,75

Il est rappelé que consécutivement à l'émission de 140.973 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan

n°2021-04 en date du 12 janvier 2024, constatée par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024, le capital social de la Société s'élève à 2.620.149,40 euros divisé en 52.402.988 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

Paielements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est généralement comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions, et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

La juste valeur du montant dû à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en fonction de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions. Toute variation du passif est comptabilisée en résultat net.

Ces éléments sont détaillés ci-après.

Plan d'attribution gratuite d'actions (AGA)

Les attributions gratuites d'actions ordinaires (AGA) voté par le Conseil d'Administration sont détaillées dans la Note 6.4.4 de la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

Participation des salariés dans le capital de la Société

En 2021, la Société a mis en place pour la première fois un accord d'intéressement pour une durée d'un an ayant pour but de renforcer la cohésion et l'implication des équipes dans l'activité de la Société et du Groupe. La Société a déposé un nouvel accord en 2023, pour une durée d'un an également, qui devrait être renouvelé et déposé en 2024 via un nouvel accord.

Aucun accord de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du présent rapport financier annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2023, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

G. Informations portant sur la cotation des titres de la société

Relations avec les investisseurs individuels

Le site internet www.intrasense.fr comprend un volet destiné à la communication financière, régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels, etc.

Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier à l'adresse : investisseurs@intrasense.fr.

Relations avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris. Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le Groupe. La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires, investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe et les résultats publiés.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2023, la Société détient 53.266 actions en propre, représentant 0,10 % du capital, et d'une valeur de 19.176 € à la clôture (cours de 0.36 €).

Le montant de disponibilités du contrat de liquidité avec TSAF s'élève à une valeur au bilan de 19.673 €.

Actions en propre au 01/01/2023	47 000
Achats 2023	20 018
Ventes 2023	13 752
Actions en propre au 31/12/2023	53 266

La Société n'a procédé à la constatation d'aucune dépréciation sur les actions en propre, leur valeur réelle, calculée en fonction du cours de bourse du dernier mois de l'exercice, étant supérieure à la valeur comptable.

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'année 2023.

Evolution du cours de bourse sur l'année 2023

	Cours d'ouverture	+ haut du mois	+ bas du mois	Cours de clôture	Cours moyen	Cours moyen pondéré	Volume
janv.-23	0,3275	0,4400	0,3170	0,4325	0,3983	0,4263	3 495 750
févr.-23	0,4325	0,4420	0,4320	0,4400	0,4356	0,4385	6 063 977
mars-23	0,4400	0,4410	0,4400	0,4410	0,4404	0,4400	1 542 108
avr.-23	0,4400	0,4400	0,4340	0,4360	0,4361	0,4359	525 697
mai-23	0,4360	0,4400	0,4340	0,4400	0,4375	0,4370	370 891
juin-23	0,4380	0,4400	0,3900	0,4330	0,4316	0,4289	230 541
juil.-23	0,4330	0,4600	0,4110	0,4600	0,4362	0,4360	101 923
août-23	0,4600	0,5540	0,4480	0,5380	0,5039	0,5074	435 364
sept.-23	0,5060	0,5480	0,4550	0,4610	0,5084	0,5078	175 618
oct.-23	0,4790	0,4790	0,4100	0,4190	0,4332	0,4324	165 234
nov.-23	0,4250	0,4390	0,3600	0,3850	0,3946	0,3904	141 202
déc.-23	0,3860	0,3900	0,3250	0,3600	0,3674	0,3566	198 999
					0,4371	0,4365	13 447 304

Cours d'ouverture le 2/01/2023 : 0,3275 €
 Cours le + haut de l'année : 0,5540 €
 Cours le + bas de l'année : 0,3170 €
Cours de clôture le 29/12/2023 : 0,3600 €

Plus fort volume mensuel : 6 063 977 (février)
 Plus faible volume mensuel : 101 923 (juillet)
Volume moyen mensuel : 1 120 667

Variation sur l'année : +9,92%

H. Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en k€	31/12/2023	31/12/2022
Certification des comptes annuels et attestations	78	56
Services autres que la certification des comptes	-	-
Total	78	56

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 78 k€ contre 56 k€ en 2022.

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



2

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport a notamment pour objet de vous rendre compte de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, du mode de gouvernance de la Société ainsi que des éléments de rémunération des mandataires sociaux.

Ce rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et vous est présenté conjointement avec le rapport de gestion.

A. Conseil d'administration et Direction générale

À la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur François NICOLAS, administrateur dont la nomination a été proposée par Guerbet et Président du Conseil d'administration depuis le 24 mai 2023 ;
- Monsieur Jérôme ESTAMPES, administrateur dont la nomination a été proposée par Guerbet ;
- Madame Charlotte BAMIERE, administratrice dont la nomination a été proposée par Guerbet ;
- Madame Michèle LESIEUR, administratrice indépendante (Présidente du Conseil d'administration jusqu'au 24 mai 2023) ;
- Madame Anne LARPIN, administratrice indépendante ;
- Monsieur Patrice RULLIER, administrateur indépendant ;

Nom	Indépendance	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et rémunérations	Fonctions	Échéance
François NICOLAS	Non		Membre	Président – Administrateur	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028
Jérôme ESTAMPES	Non	Membre		Administrateur	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028
Charlotte BAMIERE	Non	Membre		Administrateur	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028
Michèle LESIEUR	Oui	Membre	Membre	Administrateur	AG 2029 relative à l'Approbation des comptes 2028
Anne LARPIN	Oui	Membre		Administrateur	AG 2029 relative à l'Approbation des comptes 2028
Patrice RULLIER	Oui		Membre	Administrateur	AG 2028 relative à l'Approbation des comptes 2027

Les trois administrateurs indépendants du Conseil, Madame Michèle LESIEUR, Madame Anne LARPIN et Monsieur Patrice RULLIER, n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT, recommandation n°3).

Monsieur Nicolas Reymond est le Directeur Général de la Société. Jusqu'au 24 mai 2023, il était également administrateur de la Société, avant de démissionner de ses fonctions, conformément au protocole d'investissement signé le 11 janvier 2023 entre Intrasense et Guerbet.

Pouvoirs du Directeur Général

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi ou l'article 2.2 du règlement intérieur attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur Général de la Société rend compte des faits marquants de la vie de la Société.

Travaux du Conseil

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société et notamment :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Conformément à l'article 2.2 du règlement intérieur tel que modifié le 24 mai 2023, aucune des décisions suivantes ne pourra être (i) prise ou mise en œuvre par le Conseil d'administration, le Directeur Général ou tout dirigeant ou représentant légal de la Société ou (ii) soumise à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou de l'une de ses filiales sans avoir été préalablement approuvée par le Conseil d'administration à une majorité qualifiée

nécessitant le vote favorable d'au moins un administrateur nommé sur proposition de Guerbet, en sa qualité d'actionnaire de référence :

- (i) l'approbation et la modification du budget annuel et consolidé de la Société et de ses filiales ;
- (ii) dès lors que cela n'est pas prévu dans le budget annuel approuvé par le Conseil d'administration :
 - (a) la souscription, l'octroi ou la modification de tout emprunt, prêt, avance, crédit et/ou facilités de paiement, ligne de découvert par la Société et/ou l'une quelconque des filiales et supérieur à 50.000 euros hors taxes cumulé et consolidé au titre d'un exercice fiscal et, plus généralement, toute décision qui aurait pour conséquence d'augmenter l'endettement de la Société de plus de 50.000 euros ;
 - (b) toute caution, aval ou garantie consentie par la Société ou l'une quelconque des filiales et l'octroi par la Société et/ou l'une quelconque des filiales de sûretés ou droits quelconques sur des actifs ou titres pour le compte de ou en faveur de tiers ou tout engagement hors bilan d'un montant supérieur à 50.000 euros hors taxes cumulé et consolidé au titre d'un exercice fiscal ;
 - (c) l'engagement par la Société et/ou l'une quelconque des filiales de toute dépense d'investissement ou de désinvestissement dès lors que le montant unitaire de ces investissements est supérieur à 50.000 euros hors taxes cumulé et consolidé au titre d'un exercice fiscal ;
 - (d) toute évolution ou modification du budget annuel ou des plans d'affaires de la Société relatifs à la stratégie, à la recherche et développement (R&D) et à la recherche et technologie (R&T), et tous les changements qui s'y rapportent ayant un impact financier (à la hausse ou à la baisse) supérieur à 50.000 euros sur les commandes reçues ou les ventes, et/ou 50.000 euros sur le résultat net, la trésorerie, les charges de recherche et développement ou les investissements, ou qui sont significatifs à un autre titre ;
- (iii) toute cession, transfert ou acquisition d'éléments d'actifs significatifs, en particulier de droits de propriété intellectuelle ainsi que toutes licences en dehors de celles consenties dans le cours normal des affaires ;
- (iv) toute modification significative des orientations stratégiques de la Société et de ses filiales ;
- (v) tout changement significatif de la nature ou de l'étendue de l'activité de la Société ou le développement de toute nouvelle gamme de produits ou services significative ;
- (vi) toute décision relative à la nomination, au renouvellement et à la révocation du Président de la Société, du Directeur Général ou, le cas échéant, du Directeur Général Délégué ;
- (vii) toute émission de valeurs mobilières ou plus généralement toute opération sur le capital, les fonds propres ou quasi-fonds propres, toute modification des droits particuliers attachés aux titres financiers, par la Société ou l'une quelconque des filiales ainsi que toute opération de restructuration juridique de la Société et de ses filiales (y compris notamment tous projets de fusion, scission, apport partiel d'actif, transformation) ;
- (viii) toute projet de joint-venture, fusion, partenariat stratégique ou alliance significative ;
- (ix) la mise en place ou la modification au sein de la Société de tout plan ou schéma d'intéressement donnant directement ou indirectement accès au capital, de tout plan d'épargne d'entreprise, ou plus généralement de tout mécanisme d'intéressement ou de participation des mandataires sociaux et des salariés ; ainsi que toute décision relative à l'approbation du règlement de ces plans d'intéressement et la désignation des bénéficiaires ;
- (x) concernant tout mandataire social ou salarié dirigeant de la Société ou de l'une quelconque des filiales : leur nomination ou leur recrutement, leur révocation ou leur licenciement, leur rémunération et les avantages consentis à l'évolution de leur rémunération et des avantages consentis ;

- (xi) la création de tout comité au sein du Conseil d'administration de la Société ou au sein de tout organe compétent au sein de la Société, et l'établissement ou la modification des règles de ces comités ;
- (xii) toute décision de dissolution ou liquidation, ou toute autre procédure collective (amiable ou judiciaire) de la Société ou de l'une de ses filiales ;
- (xiii) la mise en œuvre de toute action en justice, procédure arbitrale ou la conclusion de toute transaction à laquelle la Société ou une de ses filiales est partie et dont l'enjeu est supérieur à 50.000 euros ;
- (xiv) la conclusion, le renouvellement, la modification ou la résiliation d'un accord entre la Société ou l'une de ses filiales, d'une part, et un actionnaire (ou affilié) de la Société, un dirigeant ou une personne liée à celui-ci, d'autre part ;
- (xv) toute décision relative à la nomination, le renouvellement ou le remplacement des commissaires aux comptes de la Société ou de l'une de ses filiales ;
- (xvi) toute modification des dates de clôture de l'exercice social et tout changement important des principes ou méthodes comptables de la Société ou de l'une de ses filiales ;
- (xvii) toute promesse ou engagement d'accomplir l'une des décisions ci-dessus.

Les comités spécialisés

En application de l'article 19 des statuts de la Société et conformément aux recommandations n°6 et n°7 du Code de gouvernance Middledent, le Conseil d'administration a institué un comité des nominations et des rémunérations lors de sa réunion du 11 décembre 2020, et un comité d'audit et des risques lors de sa réunion du 11 février 2022.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion en date du 30 juin 2023 consécutive à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 30 juin 2023 approuvant la nomination de Madame Charlotte Bamière et de Monsieur Jérôme Estampes, et la ratification de la nomination de Monsieur François Nicolas, de procéder à la modification de la composition du comité des nominations et des rémunérations et du comité d'audit et des risques.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité des nominations et des rémunérations. La première réunion du comité des nominations et des rémunérations a eu lieu le 11 décembre 2020.

Jusqu'au 30 juin 2023, le comité des nominations et des rémunérations était composé de Madame Michèle Lesieur (présidente du comité), Madame Anne Larpin et Monsieur Patrice Rullier.

Depuis le 30 juin 2023, le comité des nominations et des rémunérations est composé de Madame Michèle Lesieur, qui a conservé la présidence, Monsieur Patrice Rullier et Monsieur François Nicolas.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour missions, en matière de nomination :

- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
- de mettre en œuvre la procédure de sélection des nouveaux administrateurs ou de renouvellement des mandats en cours, et ainsi d'examiner les candidatures ;
- de formuler les propositions des nominations des membres des comités spécialisés du Conseil ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur Général, et s'il y a lieu, de Directeur Général Délégué et éventuellement des cadres de la Société ;
- de procéder à l'évaluation périodique de l'indépendance des administrateurs au regard des critères du Code Middledent.

Le comité des nominations et des rémunérations est également chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration sur des sujets en matière de rémunérations tels que :

- la politique de rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants de la Société, afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées, ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- la rémunération des administrateurs ;
- de façon générale, toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité pourra faire appel, dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le comité présente au Conseil d'administration les rapports, études ou autres investigations qu'il a mis en œuvre, et formule le cas échéant tout avis ou recommandation, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier les suites qu'il entend y donner.

Conformément à la recommandation R7 du Code Middledenext auquel la Société adhère, le comité des nominations et des rémunérations est présidé par Madame Michèle Lesieur, administratrice indépendante, qui n'a pas de mandat de dirigeant mandataire social au sein de la Société.

Le Comité d'audit et des risques

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité d'audit et des risques depuis le 11 février 2022.

Les membres du comité d'audit et des risques sont désignés par le Conseil d'administration.

Jusqu'au 30 juin 2023, le comité d'audit et des risques était composé de Madame Anne Larpin (présidente du comité), Madame Michèle Lesieur et Monsieur Patrice Rullier.

Depuis le 30 juin 2023, le comité d'audit et des risques est composé de Madame Anne Larpin, qui a conservé la présidence, Madame Michèle Lesieur, Madame Charlotte Bamière et Monsieur Jérôme Estampes.

Les dispositions légales et réglementaires en vigueur fixent les missions du comité d'audit et des risques.

Le comité d'audit et des risques peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la Société et de ses filiales, y compris hors la présence de la direction générale. Le Comité d'audit et des risques peut faire appel, dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile. Le Comité d'audit et des risques a également la faculté d'organiser, en tant que de besoin, toute réunion spécifique avec le commissaire aux comptes, les dirigeants de la Société et de ses filiales.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité d'audit et des risques présente au Conseil d'administration les rapports, études ou autres investigations qu'il a mis en œuvre, et formule le cas échéant tout avis ou recommandation, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier les suites qu'il entend y donner.

Conformément à la recommandation R7 du Code Middledenext auquel la Société adhère, Madame Anne Larpin, membre indépendante du comité d'audit et des risques, présente des compétences particulières en matière financière. Monsieur Jérôme Estampes présente également des compétences en la matière, en sa qualité de Directeur Administratif et Financier de Guerbet. Madame Charlotte Bamière présente des compétences particulières concernant les risques de par sa qualité de Directrice Juridique de Guerbet

Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom	Adresse	Mandat et fonction	Entités du Groupe	Échéance	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société au cours des 5 dernières années	Société
François NICOLAS	5, rue des Vanesses 93420 Villepinte	Président	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Administrateur	CARANX MEDICAL
					Administrateur	ARTEDRONE
					Directeur Général	MEDEX
Michèle LESIEUR	38, rue du Pas Saint Maurice 92150 Suresnes	Administratrice indépendante	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Directeur	ACCURATE MEDICAL THERAPEUTICS LTD.
					Administratrice	INTELLIGENT ULTRASOUND
					Administratrice	PRODWAYS GROUP SA
					Administratrice	EOS IMAGING
Anne LARPIN	118, rue de Courcelles 75017 Paris	Administratrice indépendante	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028	Administratrice	PROVEPHARM (jusqu'en mars 2023)
					CEO	SUPERSONIC IMAGINE
					Administratrice	HORADIANSE
					Membre du Collège	ACPR
					Administratrice	GPMR
Patrice RULLIER	11, rue François MILLET, 75016 Paris	Administrateur indépendant	INTRASENSE SA	AG 2028 relative à l'approbation des comptes 2027	Administratrice	TARAMAK
					DGD	MNH-NEHS
					Administrateur	HORIZONTAL SOFTWARE (jusqu'en 2021)

					Administrateur	STADE Français SASP (jusqu'en 2018)
					DGD & Administrateur	OBERTHUR CASH PROTECTION
Charlotte Bamière	5, rue des Vanesses 93420 Villepinte	Administratrice	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Director	GUERBET MEDICAL DEVICES (SHANGHAI) CO., LTD
					Director	GUERBET PHARMACEUTICALS (WENZHOU) CO., LTD
					Director	GUERBET KOREA LTD
					Director	IMAGING SOLUTIONS KOREA Ltd.
					Supervisor	GUERBET TAIWAN CO., LTD.
					Secretary	GUERBET LABORATORIES LIMITED

Jérôme Estampes	5, rue des Vanesses 93420 Villepinte	Administrateur	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Administrateur	S.A. GUERBET N.V
					Director & ad-hoc Secretary	GUERBET CHILE LIMITADA
					Supervisor	GUERBET MEDICAL DEVICES (SHANGHAI) CO., LTD
					Supervisor	GUERBET PHARMACEUTICALS (WENZHOU) CO., LTD
					Gerente	GUERBET COLOMBIA S.A.S.
					Jednatel ("gérant")	GUERBET CZECH REPUBLIC s.r.o.
					Director	GUERBET ASIA PACIFIC LIMITED
					Director	GUERBET INDIA PRIVATE LIMITED
					Director	GUERBET IRELAND UNLIMITED COMPANY
					Director	LIEBEL-FLARSHEIM IRELAND LIMITED
					Director	ACCURATE MEDICAL THERAPEUTICS LTD.
					Consigliere	GUERBET S.P.A.
					Director	GUERBET JAPAN KK
					Director	GUERBET KOREA LTD
					Director	IMAGING SOLUTIONS KOREA Ltd.
					Administrador Unico	GESTION ESPECIALIZADA LORO S.A. DE C.V.
					Secretary	OPERADORA DE INSUMOS PARA LA SALUD GUERBET, S.A. DE C.V.
					Administrador Unico	GUERBET MEXICANA S.A. DE C.V.
					Director & Treasurer	GUERBET IMAGING PANAMA S.A.
					Director & Treasurer	GUERBET PANAMA S.A.
					Member of the Management Board	GUERBET POLAND SP. Z O.O.
					Director	A. MARTINS & FERNANDES S.A.
					Director	LABORATORIOS FARMACEUTICOS GUERBET S.A.U.
					Director	GUERBET AG
					Director	GUERBET IMAGING SWITZERLAND AG
					Director	GUERBET TAIWAN CO., LTD.

					Director	TASFIYE HALINDE GUERBET İLAÇ A.Ş
					Director	GUERBET ARGENTINA LIMITED
					Manager & President	GUERBET LLC
					President & Sole Director	GUERBET CARIBBEAN INC.
					Manager & President	GUERBET AMERICA LLC
Nicolas REYMOND	1231 avenue du Mondial 98 34000 Montpellier	Directeur Général	INTRASENSE SA	Durée indéterminée		
		Représentant légal	INTRASENSE China Co. (Yingsi Software Technology (Shanghai) Co., Ltd)			

Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux

Rémunérations du Directeur Général au titre de l'exercice 2023

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 23 décembre 2022, le Conseil d'administration a déterminé la politique de rémunération 2023 du Directeur Général, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, qui s'était réuni au préalable, en date du 22 décembre 2022.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général, 223.819 € bruts annuels, dont un véhicule de fonction pour un montant de 3.819 € à titre d'avantage en nature.

Le détail de la rémunération est mentionné dans la note 8.2 de la partie 3 du rapport financier annuel.

Monsieur Nicolas Reymond a bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'administration) sont intégralement pris en charge par la Société. Aucune somme significative n'a été versée à ce titre en 2023.

Conformément à la recommandation n°16 du Code Middledenext, la Société a établi un ratio d'équité indiquant la comparaison entre la rémunération du dirigeant et le SMIC en vigueur au 31 décembre 2023. Le ratio est de 14.51 au titre de l'exercice 2023.

Il est rappelé que le 26 décembre 2022, la Société et Monsieur Nicolas Reymond ont conclu une convention de mandataire social à l'effet d'octroyer une indemnité de départ à Monsieur Nicolas Reymond, en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général (pour une cause autre qu'une faute grave ou une faute lourde commise par le Directeur Général, ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par les dispositions du Code du travail et par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation), ou de non nomination à un poste de dirigeant mandataire social après un changement de mode de direction et d'administration de

la Société, ou après une transformation de la Société en une société d'une autre forme, avant le 31 décembre 2024.

Rémunération des administrateurs au titre de l'année 2023

Aux termes de 14^{ème} résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2023, les actionnaires de la Société ont fixé à 60.000 euros le montant de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration (anciennement « jetons de présence ») à répartir entre chaque membre pour l'exercice 2023.

Nom	Fonctions	Versés / Provisionnés	Rémunération en €
François NICOLAS	Président – Administrateur Guerbet	N.A.*	N.A.
Jérôme ESTAMPES	Administrateur Guerbet	N.A.*	N.A.
Charlotte BAMIERE	Administrateur Guerbet	N.A.*	N.A.
Michèle LESIEUR	Présidente	Versés**	16.082
Michèle LESIEUR	Administratrice indépendant	Versés**	11.536
Anne LARPIN	Administratrice indépendant	Versés**	24.000
Patrice RULLIER	Administrateur indépendant	Versés**	24.000

* Les administrateurs Guerbet ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat

**Les montants versés comprennent les montants provisionnés mentionnés dans le RFA 2022 et qui ont été versés en 2023

Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes liées

À la date de la clôture de l'exercice 2023, les dirigeants et administrateurs détiennent, dans le capital de la Société, les participations suivantes :

Titulaires	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital*
Francois NICOLAS	1	N.S.
Jérôme ESTAMPES	1	N.S.
Charlotte BAMIERE	1	N.S.
Michèle LESIEUR	1	N.S.
Anne LARPIN	1	N.S.
Patrice RULLIER	1	N.S.
Nicolas REYMOND	469.925	N.S.

*Sur la base du capital social au 31 décembre 2023, composé de 52.262.015 actions, étant précisé que « N.S. » (non significatif) représente moins de 1,00% du capital social.

Au cours de l'exercice, les opérations réalisées sur les titres de la Société par l'un des dirigeants (ou personnes liée) sont les suivantes :

- Nicolas REYMOND : Cession de 11.000 actions le 22 mai 2023 dans le cadre de l'OPA initiée par Guerbet et acquisition de 469.921 actions dans le cadre de l'attribution des plans 2021-01 et 2021-02 (voir section relative aux actions gratuites) ;
- Michèle LESIEUR : Cession de 4.699 actions le 24 mai 2023 dans le cadre de l'OPA initiée par Guerbet ;
- Patrice RULLIER : Cession de 199 actions dans le cadre de l'OPA initiée par Guerbet.

B. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Conformément au premier alinéa de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il doit être mentionné dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Nous vous précisons que des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de l'exercice :

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

Protocole d'investissement conclu entre la Société et Guerbet, en présence de Monsieur Nicolas Reymond et Madame Michèle Lesieur le 11 janvier 2023

Personnes concernées : Monsieur Nicolas Reymond, administrateur et Directeur Général et Madame Michèle Lesieur, administratrice et Présidente du Conseil d'administration

Le rapprochement capitalistique entre la Société et Guerbet constitué par une prise de participation de 39% dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à Guerbet, suivie du dépôt d'un projet d'offre publique d'achat volontaire visant les actions du capital de la Société (l'« Offre »), s'est matérialisé par la signature d'un protocole d'investissement (le « Protocole d'Investissement »). La conclusion du Protocole d'Investissement entre la Société et Guerbet, en présence de Monsieur Nicolas Reymond et de Madame Michèle Lesieur, a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 janvier 2023, en considération de l'intérêt de la conclusion du Protocole d'Investissement pour la Société au regard de la pertinence du projet industriel, technologique et commercial proposé par Guerbet et des synergies existantes entre la Société et Guerbet.

Le Protocole d'Investissement conclu le 11 janvier 2023 détaille les modalités des accords et du rapprochement entre Guerbet et la Société et contient notamment :

- les principaux termes et conditions de l'Offre ;
- un engagement usuel de gestion par les dirigeants dans le cours normal des affaires et de manière conforme aux pratiques et usages passés ainsi que des engagements spécifiques de ne pas réaliser certaines opérations sans l'accord de Guerbet jusqu'à la date de clôture de l'Offre (ou, le cas échéant, de l'Offre réouverte) ;
- les déclarations et garanties usuelles réciproques consenties par Guerbet et la Société ainsi que des déclarations et garanties consenties uniquement par la Société ;
- l'engagement de la Société de ne pas apporter à l'Offre les 47.000 actions auto-détenues et de ne pas céder ou transférer les actions auto-détenues à compter de la date du Protocole d'Investissement et jusqu'à la clôture de l'Offre (ou, le cas échéant, de l'Offre réouverte) ;
- l'engagement de Guerbet et de la Société de ne pas entreprendre d'action susceptible de faire échec à l'Offre.

- certaines stipulations concernant la gouvernance de la Société postérieurement à la clôture de l'Offre.

Le Protocole d'Investissement a été modifié par voie d'avenant conclu le 21 mars 2023 afin de supprimer le mécanisme de liquidité initialement envisagé pour les bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement.

La convention réglementée visée aux articles L. 225-38 du Code de commerce concernant le Protocole d'Investissement a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2023 (sixième résolution).

Avenant au Protocole d'Investissement conclu entre la Société et Guerbet le 21 mars 2023

Personne concernée : Guerbet SA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Le Protocole d'investissement conclu entre la Société et Guerbet, en présence de Monsieur Nicolas Reymond et Madame Michèle Lesieur, le 11 janvier 2023, a été modifié par voie d'avenant le 21 mars 2023 entre la Société et Guerbet, afin de supprimer l'engagement de la Société et de Guerbet de mettre en place un mécanisme de liquidité pour les bénéficiaires d'actions Intrasense attribuées gratuitement (les « Actions Gratuites »), initialement prévu dans le Protocole d'Investissement (l'« Avenant au Protocole d'Investissement »).

Dans la mesure où Guerbet n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans le cadre de l'Offre, il a été décidé, à la suite d'échanges entre la Société et Guerbet, de ne pas mettre en place de mécanisme complexe qui n'aurait vraisemblablement pas eu vocation à s'appliquer.

En conséquence, les Actions Gratuites dont la période d'acquisition et/ou de conservation n'arrive à échéance que postérieurement à la clôture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'Offre réouverte) ne feront pas l'objet d'un accord de liquidité.

La convention réglementée visée aux articles L. 225-38 du Code de commerce concernant l'Avenant au Protocole d'Investissement a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce (septième résolution).

Conventions non autorisées préalablement et conclues au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de concession de licence non-exclusive conclu entre la Société et Guerbet le 19 juin 2023

Personne concernée : Guerbet SA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Le contrat conclu entre la Société et Guerbet, le 19 juin 2023, vise à ce que Guerbet SA concède à la Société et ses sociétés affiliées une licence non-exclusive d'utilisation de ses algorithmes d'intelligence artificielle.

Par cette concession de licence non-exclusive, Guerbet autorise Intrasense à intégrer ses algorithmes d'intelligence artificielle développés sur la prostate et le foie dans la solution Myrian® Intrasense, réaliser l'ensemble des démarches cliniques et réglementaires nécessaires à l'approbation du produit dans les territoires mentionnés au contrat en qualité de fabricant légal, promouvoir et commercialiser les produits auprès d'utilisateurs et de partenaires OEM (i.e des tiers qui souhaiteraient intégrer les produits dans un autre produit en vue de leur commercialisation à des utilisateurs) sur ces différents territoires.

Aucune transaction commerciale en relation avec ce contrat n'a été réalisée entre la signature du contrat et la date du présent rapport.

La convention n'a pas été autorisée préalablement par le Conseil d'administration et sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

C. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

Número et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
15 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (programme de rachat d'actions)	1.000.000 € 10% du capital social	Prix max. de 5 euros par action	18 mois (jusqu'au 30 décembre 2024)	La société n'a mis en œuvre aucun programme de rachat mais a néanmoins conclu un contrat de liquidité avec la société Tradition Securities and Future (voir la section « Informations portant sur la cotation des titres » de la société figurant dans le rapport de gestion du RFA.
16 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 euros*	-	26 mois (jusqu'au 30 août 2025)	Délégation non utilisée
17 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 euros* 20% du capital social par an pour	le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation,	26 mois (jusqu'au 30 août 2025)	Délégation non utilisée

	donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	les offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%		
18 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023 (réunie sur 3 ^{ème} convocation) **	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	1.000.000 euros (plafond autonome)	le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des quinze (15) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%	18 mois (jusqu'au 30 décembre 2025)	Délégation non utilisée
19 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	15% du montant de l'émission initiale*	-	26 mois (jusqu'au 30 août 2025)	Délégation non utilisée
20 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	5% du capital social*	prix déterminé conformément à l'article L. 3332-20 du Code du travail	26 mois (jusqu'au 30 août 2025)	Délégation non utilisée
22 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres salariés et des mandataires sociaux de la Société)	5% du capital social		38 mois (30 août 2026)	Délégation non utilisée

23 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2023	Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	l'augmentation de capital pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le conseil d'administration appréciera	-	26 mois (jusqu'au 30 août 2025)	Délégation non utilisée
--	---	---	---	------------------------------------	-------------------------

* le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 1.000.000 € (21^{ème} résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2023).

** définition de la catégorie de personnes :

- des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 2 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs médical et/ou des nouvelles technologies, ou
 - des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, ou
 - des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité,
- étant précisé que le nombre de bénéficiaires, que le Conseil d'administration identifiera au sein de la catégorie ci-dessus, ne pourra être supérieur à trente (30) par émission

D. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a désigné le Code Middledenext comme code de référence auquel elle entend se conformer.

Le tableau ci-après indique les recommandations du Code Middledenext auxquelles la Société se conforme, et celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du Code MIDDLENEXT	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du Conseil	x		
R2 : Conflits d'intérêts		x	
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	x		
R4 : Information des membres du Conseil	x		
R5 : Formation des membres du Conseil		x	
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	x*		

R7 : Mise en place de comités	x		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le RSE		x	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	x		
R10 : Choix de chaque administrateur	x		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	x		
R12 : Rémunération de l'administrateur	x		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		x	
R14 : Relations avec les « actionnaires »		x	
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		x	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »		x	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	N.A		
R19 : Indemnités de départ	x		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires		x	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	x**		
R22 : Revue des points de vigilance	x		

*conformément à la recommandation n°6, il est précisé que le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2023, avec un taux de participation de 95%.

**les actions attribuées gratuitement dans le cadre des Plans n°2021-02, n°2021-03, n°2021-04 et n°2021-05 seront acquises selon des conditions de performance de longue durée et en conformité avec la réglementation légale mais inférieure à 3 ans.

Il est précisé que la Société envisage de se conformer aux recommandations n°2 et n°5, en instaurant au sein du Conseil d'administration (i) une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts, et (ii) un plan de formation triennal des administrateurs. Les autres items que la Société envisage d'instaurer, notamment R8, R13, R14, R15, R17, R19 et R20, demeurent à l'étude.

Annexe comptes consolidés annuels et établis en normes IFRS



3

Intrasense SA (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2004 et domiciliée en France.

Le siège social de la Société est au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France. Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (anciennement Alternext) depuis 2012.

Le total des Actifs et Passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 10.454 k€.

Le chiffre d'affaires de 2023 s'élève à 3.305 k€.

Le Résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations est de -2.780 k€.

Le Résultat net consolidé de l'exercice est une perte de 3.579 k€.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes consolidés. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 18 mars 2024.

SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1. PRESENTATION GENERALE

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

NOTE 3. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NOTE 4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 PRINCIPES GENERAUX

4.2 DECLARATION DE CONFORMITE

4.2.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

4.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

4.3 BASE D'EVALUATION DES COMPTES CONSOLIDES

4.3.1 Continuité de l'exploitation

4.3.2 Recours à des estimations et jugements

4.4 METHODE DE CONSOLIDATION

4.5 MONNAIE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DES ETATS FINANCIERS EN DEVISE ETRANGERE

4.6 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES

NOTE 5. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1.1 Frais de Recherche et développement

5.1.2 Brevets

5.1.3 Détail des immobilisations incorporelles

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.3 DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS CORPORELS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION

5.4 DEPRECIATION D'ACTIFS

5.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

5.6 ACTIFS COURANTS

5.6.1 Etat des actifs courants

5.6.2 Créances clients

5.6.3 Autres actifs courants

5.6.4 Créance de CIR et de CII

5.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

5.8 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

5.9 CAPITAUX PROPRES

5.9.1 Evolution du nombre d'actions de la société-mère

5.9.2 Détail des capitaux propres

5.9.3 Répartition du nombre d'actions de la société-mère

5.9.4 Paiements fondés sur des actions

5.9.5 Bons de souscription en actions (BSA Bracknor)

5.10 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

5.11 PROVISIONS

5.11.1 Mouvements

5.11.2 Avantages différés du personnel

5.12 PASSIFS FINANCIERS

5.12.1 Détail des passifs financiers

5.12.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

5.12.3 Détail des dettes financières par échéance

5.12.4 Détail des dettes de location IFRS 16 par échéance

5.13 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

5.14 PASSIFS COURANTS

5.14.1 Etat des passifs courants

5.14.2 Échéance des passifs courants à la clôture de l'exercice

5.14.3 Fournisseurs

5.14.4 Autres passifs courants

5.14.5 Produits constatés d'avance

NOTE 6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 RECONNAISSANCE DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

6.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires consolidé

6.2 FRAIS DE DEVELOPPEMENT

6.3 ACHATS CONSOMMES

6.4 CHARGES DE PERSONNEL

6.4.1 Détail des charges de personnel

6.4.2 Effectif moyen pendant l'exercice

6.4.3 Effectif instantané au 31 décembre

6.4.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

6.5 CHARGES EXTERNES

6.6 IMPOTS ET TAXES

6.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

6.8 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

6.9 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

6.10 RESULTAT OPERATIONNEL

6.11 RESULTAT FINANCIER

6.12 IMPOTS SUR LES RESULTATS

6.12.1 Détail de l'impôt sur les résultats

6.12.2 Impôts différés

6.13 RESULTAT PAR ACTION

6.13.1 Résultat net par action

6.13.2 Résultat dilué par action

NOTE 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

8.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

8.2 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

8.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN

Actif	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Immobilisations Incorporelles	5.1	3 302	2 207	1 095
Immobilisations Corporelles	5.2	218	116	103
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre de contrats de location	5.3	468	579	(111)
Autres actifs financiers	5.5	102	100	1
Actifs non courants		4 090	3 002	1 088
Clients et comptes rattachés	5.6.2	609	1 018	(409)
Autres actifs courants	5.6.3	1 202	1 077	125
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.7	4 553	1 412	3 141
Actifs courants		6 364	3 508	2 856
Total Actif		10 454	6 509	3 945

Passif	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Capital social	5.9	2 613	1 566	1 047
Réserves		8 254	3 866	4 389
Résultat de l'exercice		(3 579)	(3 420)	(159)
Capitaux propres		7 289	2 012	5 277
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	5.12	1 163	1 428	(265)
Provisions à long terme	5.11	155	261	(106)
Autres passifs non courants	5.13	3	0	3
Passifs non courants		1 321	1 689	(368)
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14.3	410	735	(324)
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5.14	327	634	(307)
Provisions à court terme	5.11	34	0	34
Autres passifs courants	5.14.4	1 072	1 439	(367)
Passifs courants		1 844	2 808	(964)
Total des passifs courants et non courants		3 165	4 497	(1 332)
Total Passif		10 454	6 509	3 945

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2023	31/12/2022	Var.
Chiffre d'affaires	6.1	3 305	3 790	(485)
Achats consommés	6.3	(361)	(245)	(115)
Charges de personnel	6.4	(3 807)	(3 931)	124
Charges externes	6.5	(1 714)	(1 621)	(94)
Impôts et taxes	6.6	(116)	(87)	(29)
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	(88)	(1)	(87)
Résultat opérationnel avant dotations et dépréciations		(2 780)	(2 094)	(685)
Dotation aux amortissements	6.8	(855)	(661)	(194)
Dotations et reprises aux provisions	6.8	130	(632)	762
Résultat opérationnel courant	6.9	(3 504)	(3 387)	(117)
Autres produits et charges opérationnels		(15)	6	(21)
Résultat opérationnel	6.10	(3 519)	(3 382)	(138)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		50	3	47
Coût de l'endettement financier brut		(47)	(42)	(5)
Coût de l'endettement financier net	6.11	3	(39)	43
Autres produits et charges financiers	6.11	(63)	1	(64)
Résultat financier net	6.11	(60)	(38)	(21)
Résultat avant impôt		(3 579)	(3 420)	(159)
Charge d'impôt	6.12			
Résultat net de la période		(3 579)	(3 420)	(159)
Part du groupe		(3 579)	(3 420)	(159)
<i>Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)</i>	<i>6.13.1</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(10,92)</i>	<i>3,95</i>
<i>Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)</i>	<i>6.13.2</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(10,92)</i>	<i>3,95</i>

COMPTE DE RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

En K€	Note	31/12/2023	31/12/2022	Var.
Résultat net		(3 579)	(3 420)	(159)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur		9	20	(11)
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies		(3)	14	(17)
Autres éléments non recyclables du résultat global		6	35	(29)
Variations des écarts de conversion		23	10	13
Autres éléments recyclables du résultat global		23	10	13
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		29	45	(16)
Résultat global		(3 550)	(3 375)	(175)
Part du groupe		(3 550)	(3 375)	(175)

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Réserves	Réserves de conversion	Réserves d'écarts sur les régimes à prestations définies	Réserves de juste valeur	Résultats non distribués	Situation nette Groupe
Capitaux propres corrigés 31 décembre 2021	1 566	4 378	257	(11)	0	(1 203)	4 987
Résultat net N-1						(3 420)	(3 420)
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies				14			14
Variation des écarts de conversion			10				10
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur					20		20
Résultat global de la période (retraité)	-	-	10	14	20	(3 420)	(3 375)
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres						400	400
Affectation en réserves		(1 203)				1 203	
Capitaux propres 31 décembre 2022	1 566	3 175	267	3	20	(3 020)	2 012
Résultat net N						(3 579)	(3 579)
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies				(3)			(3)
Variation des écarts de conversion			23				23
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur					9		9
Résultat global de la période (retraité)	-	-	23	(3)	9	(3 579)	(3 550)
Variation de capital	1 047	7 637					8 684
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres		(37)				180	142
Affectation en réserves		(3 020)				3 020	
Capitaux propres 31 décembre 2023	2 613	7 755	290	-	29	(3 399)	7 289

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé		(3 579)	(3 420)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.8	703	1 291
Charges sur Actions gratuites	6.4	180	(57)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		26	420
Autres produits et charges calculés		8	14
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(2 662)	(1 751)
Coût de l'endettement financier net	6.11	(3)	39
Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(2 666)	(1 712)
(Augmentation)/diminution des stocks		0	0
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés		458	(136)
Augmentation/(diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés		(324)	295
(Augmentation)/diminution des autres actifs		(125)	(637)
Augmentation/(diminution) des autres passifs		(392)	230
Variation du B.F.R. lié à l'activité		(384)	(248)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(3 049)	(1 960)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1/5.2/5.3	(1 926)	(1 486)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	5.5	(1)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 927)	(1 487)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	5.9	8 684	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5.12	64	592
Remboursements d'emprunts	5.12	(649)	(456)
Intérêts financiers nets versés	6.11	3	(39)
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		8 102	98
Incidence des variations des cours des devises		15	(1)
Variations de la trésorerie nette		3 141	(3 351)
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture		1 412	4 763
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture		4 553	1 412

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1. PRESENTATION GENERALE

Intrasense SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients.

La Société Française est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (anciennement Alternext) depuis 2012.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 mars 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Activité

- Crise en Ukraine :

Au cours de l'année 2023, le Groupe a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques au Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones est en recul passant de 508 k€ en 2022 à 471 k€ en 2023, soit une baisse de 7,3%.

Pour rappel, afin de limiter l'impact de cette situation sur sa trésorerie, le Groupe avait sollicité un dispositif de financement bancaire spécifiquement prévu pour soutenir les entreprises fortement exposées commercialement à ces pays, appelé « PGE Résilience » fin 2022. Ces PGE feront l'objet de remboursement à compter de 2025.

- Entrée du groupe Guerbet au capital à hauteur de 39% par le biais d'une augmentation de capital réservée d'un montant total de 8,8M euros :

Préalablement au dépôt du projet d'offre publique d'achat volontaire initiée par Guerbet portant sur la totalité des actions de la Société (l'« Offre ») annoncé le 11 janvier 2023, le Conseil d'administration, sur le fondement de la délégation de compétence octroyée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1^{er} septembre 2022 dans sa 13^{ème} résolution, a décidé, le 11 janvier 2023, de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Guerbet, société exerçant son activité dans le secteur médical et remplissant ainsi les critères définis dans la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1^{er} septembre 2022.

À l'issue de l'augmentation de capital, Guerbet est devenu l'actionnaire de référence de la Société à hauteur de 39,0% du capital et de 38,7% des droits de vote, en souscrivant 20.000.000 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,44 euro, représentant une prime de 34,15% par rapport au cours de clôture de l'action de la Société le 10 janvier 2023 (dernier jour de cotation avant l'annonce de l'augmentation de capital), et de 35,21% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes durant les quinze (15) jours de bourse précédant la date de fixation du prix de l'augmentation de capital. Cette opération représente une levée de fonds d'un montant brut de 8.800.000 euros (prime d'émission incluse).

- Rachat et annulation de l'intégralité des bons de souscription d'actions (« BSA ») en circulation détenus par Negma :

Dans un souci de simplification du travail préparatoire de l'Offre et afin que l'Offre ne vise que les actions existantes de la Société, la Société a procédé en date du 19 janvier 2023 au rachat et à l'annulation des 1.041.666 BSA, initialement émis le 2 mai 2018 au bénéfice de Bracknor Fund Ltd dans le cadre du programme de financement en OCABSA annoncé par la Société le 13 janvier 2016, puis ultérieurement transférés par Bracknor Fund Ltd à Negma Group Ltd (« Negma »).

Ces BSA ont été rachetés sur la base de leur valeur déterminée selon la méthode Black & Scholes pour un prix total de 8.054 euros, et ont été immédiatement annulés par la Société.

Le prix de cession des BSA a été déterminé à des conditions cohérentes avec le prix offert pour chaque action Intrasense dans le cadre du projet d'Offre annoncé par le groupe Guerbet le 11 janvier 2023, à savoir 0,44 euro par action Intrasense.

Le rachat et l'annulation des BSA s'inscrivaient dans le cadre du dépôt par le groupe Guerbet de ce projet d'Offre, lequel ne visait donc que les actions Intrasense.

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-01 et du Plan n°2021-02

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 11 février 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 1.253.096 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du « Plan n° 2021-01 » et du « Plan n°2021-02 ».

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-01 à un (1) an à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 février 2023 inclus, la période de conservation étant fixée à un (1) an à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.
- Plan n°2021-02 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 août 2023 inclus, la période de conservation étant fixée à six (6) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

Dans ce cadre, le 11 février 2023, la Société a procédé à l'émission de 496.017 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-01, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 24.800,85 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 20 février 2023.

Par ailleurs, le 11 août 2023, la Société a procédé à l'émission de 438.584 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-02, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 21.929,20 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 15 septembre 2023. A cette date, le capital social de la Société s'élevait à 2.613.100,75 euros divisé en 52.262.015 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Succès de l'offre publique d'achat visant les actions de la Société initiée par Guerbet – Intrasure rejoint le groupe Guerbet pour créer un acteur majeur de l'intelligence artificielle au service de l'imagerie médicale :

Comme annoncé par la Société et le groupe Guerbet le 11 janvier 2023, Guerbet a déposé un projet d'Offre auprès de l'AMF sur la totalité des actions de la Société le 20 février 2023, sans volonté d'engager un retrait de la cote de la Société.

Guerbet détenait, à la date du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, directement et individuellement, 20.000.000 actions Intrasure, représentant, à sa connaissance, 38,59% du capital et 38,35% des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 51.823.431 actions représentant 52.156.898 droits de vote théoriques de la Société.

Guerbet s'était réservé la faculté, à compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des actions Intrasure, et a ainsi acquis sur le marché au prix de l'Offre, soit 0,44 euro par action, 5.049.230 actions Intrasure représentant, à la date de la déclaration de conformité de l'Offre (le 4 avril 2023), 9,74% du capital et 9,68% des droits de vote théorique de la Société. À la suite de ces acquisitions réalisées depuis le dépôt du projet d'Offre, Guerbet détenait directement 25.049.230 actions de la Société, représentant 48,34% du capital et 48,03% des droits de vote théoriques de la Société.

L'Offre a porté sur la totalité des actions de la Société déjà émises et non détenues, directement ou indirectement, par Guerbet, à la date de la déclaration de conformité de l'Offre, à l'exclusion toutefois (i) des 47.000 actions auto-détenues par la Société (les « Actions Auto-Détenues ») et (ii) de celles des actions gratuites (les « Actions Gratuites ») qui étaient indisponibles car en cours d'acquisition conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce pour une période n'ayant pas expiré avant la date de clôture de l'Offre (ni le cas échéant, de l'Offre réouverte), soit un maximum de 26.727.201 actions.

L'Offre s'est ouverte du 6 avril 2023 jusqu'au 15 mai 2023 inclus. L'Offre donnait lieu, en cas de succès de l'Offre, à réouverture pendant dix (10) jours de négociation, soit du 22 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus.

Avant l'ouverture de l'Offre, Guerbet détenait 25.049.230 actions de la Société, représentant 48,34% du capital et 48,03% des droits de vote de la Société.

Le 22 mai 2023, la Société a annoncé qu'à la suite de la clôture de l'Offre qui s'est déroulée du 6 avril 2023 au 15 mai 2023 inclus, 3.567.958 actions ont été apportées, permettant à Guerbet de détenir 28.617.188 actions Intrasure représentant, à la date de clôture de l'Offre, 55,22% du capital et 54,87% des droits de vote de la Société.

Compte tenu du succès de l'Offre, l'Offre a été réouverte du 23 mai 2023 au 5 juin 2023 inclus (l'« Offre Réouverte »).

Le 8 juin 2023, la Société a annoncé qu'à l'issue de la clôture de l'Offre Réouverte qui s'est déroulée du 23 mai 2023 au 5 juin 2023, 640.778 actions Intrasure supplémentaires ont été apportées, permettant à Guerbet de détenir 29.257.966 actions Intrasure représentant 56,46% du capital et au moins 56,10% des droits de vote de la Société.

Le règlement-livraison de l'Offre Réouverte est intervenu le 14 juin 2023.

Intrasure a ainsi rejoint le groupe Guerbet en tant que structure autonome, afin d'accélérer sa stratégie d'intégration et de commercialisation de technologies d'intelligence artificielle provenant de tiers, dont les algorithmes développés par Guerbet pour la détection des lésions hépatiques, des cancers de la prostate, du pancréas et des lésions osseuses. Ensemble, Guerbet et Intrasure ont pour objectif de se positionner comme acteur majeur de l'intelligence artificielle appliquée à l'imagerie médicale en oncologie.

Plus généralement, la collaboration avec Guerbet offre une forte visibilité sur les marchés européens, avec des développements dans de nouveaux territoires tels que l'Allemagne et l'Italie.

Une première conférence de presse s'est tenue le 21 juin 2023, à l'occasion de laquelle les enjeux d'intelligence artificielle dans l'imagerie médicale ont été approfondis au travers de regards croisés de médecins radiologues et de responsables réglementaires et industriels, en présence notamment de Nicolas Reymond et de François Nicolas. Les deux sociétés ont travaillé ensemble sur leur visibilité internationale et la conclusion de nouveaux partenariats lors d'événements communs en fin d'année 2023 : JFR (France) et RSNA (Etats-Unis).

- Renforcement du portefeuille de la Société avec la signature d'un contrat avec la SATT Sud-Est, les équipes du Pôle Imagerie Médicale de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille et Aix Marseille Université

Le 27 mars 2023, la Société a annoncé la signature d'un contrat de transfert de technologie avec la SATT Sud-Est dans le but de permettre à la Société l'acquisition d'algorithmes d'intelligence artificielle dédiés à la détection de nodules pulmonaires en radiologie. Ces algorithmes ont été développés par le Pôle Imagerie Médicale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (PIM/APHM), le Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM) et l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M).

L'objectif pour la Société est, dans un premier temps, de valider cliniquement et réglementairement cet algorithme pour le cancer du poumon afin d'intégrer l'outil à sa solution dédiée à l'oncologie. Les radiologues bénéficieront alors d'un outil de détection des lésions nodulaires et micronodulaires. Les algorithmes intégreront dans un second temps la ligne de produits Myrian.

- Cooptation de François Nicolas en qualité d'administrateur et nomination en qualité de Président du Conseil d'administration

Conformément au protocole d'investissement signé le 11 janvier 2023 (le « Protocole d'Investissement ») entre Intrasense et Guerbet, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 24 mai 2023, approuvé la cooptation d'un nouvel administrateur, François Nicolas, Senior Vice-Président Recherche, Développement et Innovation et Chief Digital Officer du groupe Guerbet, au sein du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de Nicolas Reymond, démissionnaire de son mandat d'administrateur.

À cette occasion, Nicolas Reymond a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général du Groupe par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, Michèle Lesieur a démissionné de son mandat de Présidente du Conseil d'administration occupé depuis 2020, son mandat d'administratrice indépendante d'Intrasense étant maintenu. François Nicolas a ainsi été nommé Président du Conseil d'administration d'Intrasense, en remplacement de Michèle Lesieur.

- Intrasense et Guerbet signent un accord de licence et d'intégration d'intelligence artificielle en imagerie médicale et oncologique

Le 19 juin 2023, la Société a annoncé la signature d'un accord de licence non exclusif avec Guerbet pour intégrer et commercialiser les algorithmes d'intelligence artificielle de Guerbet au sein des plateformes logicielles Intrasense.

Cet accord de licence non exclusif fait suite à l'accord de collaboration mis en place en octobre 2022 qui avait permis de valider la faisabilité technique de ces intégrations technologiques. L'objectif poursuivi est de capitaliser sur les expertises complémentaires d'Intrasense et de Guerbet en logiciels d'imagerie médicale et en intelligence artificielle.

Cet accord intervient dans la continuité de la stratégie d'Intrasense d'enrichir son portefeuille de produits avec des algorithmes d'intelligence artificielle développés par la Société elle-même ou par différents partenaires, d'accélérer sa dynamique de croissance et ainsi renforcer l'offre à forte valeur ajoutée d'Intrasense. Ainsi, les deux sociétés ont travaillé conjointement à l'intégration des

algorithmes Guerbet au sein des plateformes Intrasure : L'algorithme de détection de lésion en prostate (scanner) sera intégré à la version 2.12 de la plateforme Myrian®, et l'algorithme de détection de lésions du foie sera intégré à la première version commerciale de la nouvelle plateforme en oncologie d'Intrasure.

- Intrasure adopte une nouvelle gouvernance

L'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2023 (l'« Assemblée Générale ») a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer Charlotte Bamière et Jérôme Estampes, collaborateurs de Guerbet, en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six ans.

L'Assemblée Générale a également approuvé la ratification de la nomination de François Nicolas en qualité d'administrateur ainsi que le renouvellement de son mandat, et celui de Michèle Lesieur et Anne Larpin pour une durée de six ans.

Depuis le 30 juin 2023, et conformément à ce qui avait été prévu par le Protocole d'Investissement, le Conseil d'administration est composé de François Nicolas (Président du Conseil d'administration, dont la nomination a été proposée par Guerbet), Charlotte Bamière (dont la nomination a été proposée par Guerbet), Jérôme Estampes (dont la nomination a été proposée par Guerbet), Michèle Lesieur (administratrice indépendante), Anne Larpin (administratrice indépendante) et Patrice Rullier (administrateur indépendant).

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'est réuni postérieurement à l'Assemblée Générale afin de procéder à la modification de la composition des comités.

Le comité d'audit et des risques est désormais composé d'Anne Larpin (Présidente), Charlotte Bamière, Michèle Lesieur et Jérôme Estampes.

Le comité des nominations et des rémunérations est désormais composé de Michèle Lesieur (Présidente), François Nicolas et Patrice Rullier.

- Intrasure signe un contrat stratégique avec Ebit pour la commercialisation de ses solutions en Italie

Le 11 juillet 2023, la Société a annoncé la signature d'un contrat de partenariat stratégique avec Ebit, société du groupe italien Esaote, spécialisée dans le développement de solutions logicielles pour l'imagerie diagnostique, visant à commercialiser les solutions d'Intrasure en Italie.

Ebit est un acteur reconnu de son marché en Italie qui commercialise des systèmes informatiques de santé RIS/CVIS/PACS complets intégrant des aides au diagnostic et facilitant la gestion du flux de travail des services de radiologie et de cardiologie diagnostic

Intrasure poursuit ainsi sa stratégie de déploiement à l'international, dans l'objectif de proposer au marché italien, 4^{ème} marché d'Europe des dispositifs médicaux, la solution de visualisation avancée Myrian, en complément de la large gamme de produits déjà commercialisée par Ebit.

Ce partenariat permettra à Intrasure de capitaliser sur les fonctionnalités novatrices et l'expertise reconnue de ses applications cliniques, afin de répondre à la demande croissante de cette nouvelle géographie. Ce nouveau partenariat ouvre également la voie à la génération d'un chiffre d'affaires additionnel pour l'année 2024 à travers une promotion et commercialisation auprès des clients Ebit des solutions Intrasure. A ce jour, les deux sociétés collaborent à l'intégration technique des solutions et aux premières campagnes marketing de lancement, notamment lors des prochains congrès italiens de radiologie, dans le but de générer ensuite une activité commerciale.

Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2023

Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2023, des choix stratégiques mis en place par la direction au cours des dernières années et du soutien de son actionnaire de référence Guerbet. Le Groupe souhaite poursuivre sa politique d'innovation et accélérer son plan de croissance dans les mois à venir, notamment à travers l'introduction de nouvelles solutions sur ses marchés.

Le Groupe a confirmé sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son activité en s'appuyant sur ses zones commerciales historiques ainsi qu'en concluant des partenariats commerciaux de long terme comme avec les sociétés EBIT et EDL.

Le groupe poursuit lors de cet exercice la mise en place de sa stratégie d'innovation initiée en 2021 et ses investissements au service de la croissance. Ces investissements ont permis le développement de nouveaux modules sur la plateforme Myrian ainsi que de poursuivre le développement de la nouvelle ligne de produit en oncologie.

Le dépôt réglementaire de la nouvelle version de la plateforme Myrian a été effectué en 2023, jalon clé avant l'obtention de la certification au nouveau règlement européen.

La nouvelle plateforme en oncologie poursuit son développement et la société prépare son introduction commerciale pour 2024. Courant 2023, les atouts fonctionnels de la future plateforme ont été testés et éprouvés auprès de nombreux partenaires et leaders d'opinion, permettant d'assurer un alignement fort avec les attentes du marché.

La conclusion de l'accord de licence entre Guerbet et Intrasure a eu lieu au cours du premier semestre 2023 entre les deux groupes. Ainsi, en 2023, les deux groupes ont travaillé à l'intégration des technologies d'intelligence artificielle de Guerbet au sein du portefeuille de produits d'Intrasense, solutions qui seront commercialisées en 2024 à travers la version 2.12 de la plateforme Myrian pour l'algorithme en IRM sur les lésions de la prostate ainsi qu'à travers la nouvelle plateforme en oncologie pour l'algorithme en scanner sur les lésions du foie. Cette collaboration va se poursuivre avec l'intégration sur de futures versions des plateformes Intrasure des algorithmes sur les lésions osseuses et sur les lésions du pancréas de Guerbet.

Le groupe a dû faire face à des défis en Chine en raison du gel national des appels d'offres dans le domaine d'activité d'Intrasense. Malgré cela, des ajustements ont été faits dans la force commerciale au cours du second semestre pour atténuer les pertes d'activité commerciale dans cette région. Des efforts ont été déployés pour préparer une éventuelle reprise d'activité. Par ailleurs, le groupe a poursuivi le développement de ses partenariats, notamment avec la signature d'accords commerciaux avec EBIT en Italie et EDL en France.

Grâce à l'entrée à son capital du groupe Guerbet en tant qu'actionnaire de référence en janvier 2023, Intrasure a renforcé les moyens mis au service de son ambition de croissance. Le Groupe a profité ainsi d'une visibilité internationale renforcée, aux côtés d'un acteur de renom, comme par exemple lors des congrès du RSNA aux Etats-Unis et des JFR en France, congrès de référence pour les deux acteurs.

L'augmentation de capital réalisée en janvier 2023, ayant permis la levée d'un montant global de 8,8 m€, donne au Groupe les moyens de ses ambitions tant sur le plan de son développement commercial que pour les développements technologiques de sa nouvelle ligne de produit axée sur l'oncologie.

En 2024, les efforts du groupe seront portés sur la mise sur le marché des nouvelles solutions, leviers de croissance pour l'activité commerciale.

Recherche et Développement

Le Groupe mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnu très rapidement comme entreprise innovante.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 1.709 k€. En cumul, ils s'élèvent à 12.023 k€ (valeur brute) depuis la création de la Société. Ces frais ont été activés selon les critères d'activation tel que précisés en note 5.1.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

Au cours de l'exercice, plusieurs développements significatifs ont été réalisés dans le cadre des activités R&D :

Des travaux en réponse à l'évaluation documentaire pour le marquage MDR (nouveau règlement européen) de Myrian ont été réalisés. Ce point présentait un risque majeur pour le Groupe mais l'obtention du certificat obtenu en début d'année 2024, ouvre la voie à la commercialisation des nouvelles versions de Myrian en Europe.

De plus, 2023 marque l'intégration de L'IA prostate Guerbet dans Myrian, offrant de nouvelles fonctionnalités et améliorant les performances du système qui seront mises sur le marché en 2024. Le développement de l'orchestrateur d'IA « AI-hub » a été achevé, permettant une gestion et une optimisation efficaces de l'utilisation des différentes IA.

Sur la seconde ligne en oncologie, le Groupe finalise le développement du prototype v1.0, qui sera soumis réglementairement en vue de sa commercialisation courant 2024. En parallèle, des travaux de déploiement de ce produit sur le cloud ont été effectués, première étape vers une commercialisation en mode SaaS ; étape significative pour le Groupe car il ne délivrait jusqu'alors que des solutions « on premise ».

Ces avancées majeures dans les projets R&D témoignent de l'engagement du Groupe à innover constamment. Les efforts se poursuivent pour activer des leviers de croissance et offrir des solutions toujours plus pertinentes et innovantes à nos clients.

NOTE 3. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-04

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 12 juillet 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 140.973 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société (le « Plan n° 2021-04 »).

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-04 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 11 janvier 2024 inclus, la période de conservation étant fixée à six (6) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

Dans ce cadre, le 12 janvier 2024, la Société a procédé à l'émission de 140.973 actions nouvelles au

bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-04, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 7.048,65 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024.

Ainsi, à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.620.149,40 euros divisé en 52.402.988 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Obtention de la certification de Myrian® 2.10 au nouveau règlement européen MDR

Le 17 février 2024, le Groupe a reçu son certificat de conformité concernant Myrian® 2.10 qui est la première version de la plateforme Intrasense à obtenir le marquage CE sous MDR (*Medical Device Regulation*), nouvelle réglementation européenne des dispositifs médicaux. Cette certification couvre l'ensemble des 19 applications de Myrian® commercialisées par la Société.

La conformité à cette nouvelle réglementation représente un défi majeur pour l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine de la santé. Intrasense rejoint ainsi le cercle fermé des heureux bénéficiaires de ce certificat. La certification de la solution Myrian® 2.10 ouvre de nouvelles perspectives commerciales en Europe, géographie particulièrement porteuse en termes de croissance pour le Groupe.

NOTE 4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Principes généraux

Les états financiers consolidés sont préparés en Euro, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les comptes annuels ont une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

4.2 Déclaration de conformité

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe Intrasense a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (« International Accounting Standards »), et leurs interprétations SIC (« Standing Interpretations Committee ») et IFRIC (« International Financial Reporting Interpretations Committee »).

Les comptes consolidés d'Intrasense pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2023, et ce pour toutes les périodes présentées. Ces principes sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes_en.

4.2.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2023

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
IFRS 17 –Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 –Information comparative	01/01/2023	01/01/2023
Modifications d'IAS 8 –Définition des estimations comptables	01/01/2023	01/01/2023
Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables	01/01/2023	01/01/2023
Modifications d'IAS 12 –Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	01/01/2023	01/01/2023
Modifications d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2	01/01/2023	01/01/2023

4.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire à ses états financiers ouverts le 1^{er} janvier 2023 :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Modifications d'IAS 1 –Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (y compris les derniers amendements publiés le 31 octobre 2022)(1)	01/01/2024	01/01/2024
Modifications d'IFRS 16 –Passif de location relatif à une cession-bail (publié par l'IASB le 22 septembre 2022)	01/01/2024	01/01/2024
Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 –Accords de financement de fournisseurs (publié par l'IASB le 25 mai 2023)	01/01/2024	01/01/2024 - non approuvé par l'UE
Modifications d'IAS 21 –Absence de convertibilité (publié par l'IASB le 15 août 2023)	01/01/2025	01/01/2025 - non approuvé par l'UE

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations, sur les états financiers consolidés du Groupe, est en cours.

Par ailleurs, les comptes consolidés annuels du groupe Intrasense ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

4.3 Base d'évaluation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

4.3.1 Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction du Groupe compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

La situation déficitaire du Groupe au 31 décembre 2023 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;

La trésorerie disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 4.553 k€ principalement en raison de l'augmentation de capital réalisée début 2023 à hauteur de 8,8 m€ (voir Note 2), du chiffre d'affaires prévisionnel, de l'encaissement de la créance de CIR 2023, et du prévisionnel de dépenses, le Groupe est en mesure de poursuivre sereinement ses activités au-delà des 12 prochains mois.

Le contexte actuel (conflit en Ukraine, problèmes d'approvisionnements [retards, voire ruptures], contexte inflationniste, hausse du coût de l'énergie, etc.) ne remet pas en cause la continuité d'exploitation, car les mesures nécessaires ont été mises en place : réorientation des marchés cibles, contrats énergétiques avec prix bloqués, ajustement de la politique salariale, et révision et priorisation des dépenses.

4.3.2 Recours à des estimations et jugements

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment :

- L'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement les indemnités de fin de carrière (Note 5.11) ;
- L'évaluation des provisions (Note 5.11) ;
- L'activation des frais de développement et le calcul du CIR (Notes 5.1/5.6.5).

4.4 Méthode de consolidation

Les états financiers des deux filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. L'ensemble des filiales étant détenues à 100% par Intrasure S.A., elles sont placées sous le contrôle du Groupe et sont incluses dans les états financiers consolidés.

Entité	Forme	Pays	Ville (siège social)	SIREN	% de contrôle	% d'intégration	Méthode	Détention
INTRASENSE	SA	France	MONTPELLIER	452 479 504	100,00%	100,00%	CONS	----
INTRASENSE Inc.	SA	Etats-Unis	NEW YORK		100,00%	100,00%	IG	Directe
INTRASENSE China Co.	Ltd	Chine	SHANGAI		100,00%	100,00%	IG	Directe

Lorsque les méthodes comptables appliquées par les filiales, activités conjointes, co-entreprises et sociétés mises en équivalence ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises, afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe.

4.5 Monnaie fonctionnelle et conversion des états financiers en devise étrangère

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle de la Société-mère. L'état de la situation financière des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros au taux de change de clôture (cours en vigueur à la fin de chaque période) tandis que leur état du résultat net, autres éléments du résultat global ainsi que leur tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserve de conversion » (et attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

4.6 Conversion des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat :

- sur les lignes « Produits financiers » ou « Charges financières » s'ils sont relatifs à des éléments financiers,
- et au sein des « Autres produits/charges opérationnels » s'ils sont relatifs à des éléments opérationnels.

NOTE 5. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale, majorées des dépenses ultérieures amortissables, et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Lorsque leur durée d'utilité est définie,

les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

5.1.1 Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet
- Intention du Groupe d'achever le projet
- Capacité à utiliser l'actif
- Probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif
- Disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, notamment des coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance, etc.). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité, dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Les dépenses de développement concernent des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés ainsi que le développement d'une nouvelle ligne de produit en oncologie. En ce qui concerne Myrian®, les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux modules, mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Ces frais de développement avaient été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.1.2 Brevets

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité (généralement entre 2 et 5 ans) n'excédant pas leur durée de protection, soit environ 20 ans. Les immobilisations incorporelles incluent également les frais de dépôt de brevet. Les amortissements pour les frais de dépôt de brevet débutent à la date officielle de validation du dépôt par les organismes compétents.

5.1.3 Détail des immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles sur l'exercice, et l'exercice précédent, sont détaillés ci-dessous :

Clôture au 31 décembre 2023					
Immobilisations incorporelles en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Frais de développement	9 665	1 135	-	-	10 800
Logiciels, brevets, licences	177	-	-	-	177
Immobilisations Incorporelles en cours	650	574	-	-	1 224
Immobilisations incorporelles brutes	10 491	1 709	-	-	12 200
Frais de recherche et développement	(8 113)	(612)	-	-	(8 726)
Logiciels, brevets, licences	(171)	(1)	-	-	(173)
Immobilisations Incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles	(8 284)	(614)	-	-	(8 898)
Frais de recherche et développement	1 552	522	-	-	2 074
Logiciels, brevets, licences	6	(1)	-	-	4
Immobilisations Incorporelles en cours	650	574	-	-	1 224
Immobilisations incorporelles nettes	2 133	1 095	-	-	3 302

Clôture au 31 décembre 2022					
Immobilisations incorporelles en k€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Frais de développement	8 795	870	-	-	9 665
Logiciels, brevets, licences	171	6	-	-	177
Immobilisations Incorporelles en cours	123	526	-	-	650
Immobilisations incorporelles brutes	9 089	1 402	-	-	10 491
Frais de développement	(7 672)	(478)	37	-	(8 113)
Logiciels, brevets, licences	(170)	(1)	-	-	(171)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(7 842)	(479)	37	-	(8 284)
Frais de développement	1 123	392	37	-	1 552
Logiciels, brevets, licences	1	5	-	-	6
Immobilisations Incorporelles en cours	123	526	-	-	650
Immobilisations incorporelles nettes	1 247	923	37	-	2 207

Au 31 décembre 2023, le montant des acquisitions des autres immobilisations incorporelles au titre de la période s'élève à 1.709 k€, dont 574 k€ comptabilisés en immobilisations en cours et relatifs à la seconde ligne de produit en oncologie. L'ensemble des coûts de ce projet seront amortis à compter de la commercialisation sur le marché.

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif, ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif soit :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles sur l'exercice et l'exercice précédent sont détaillés ci-dessous :

Clôture au 31 décembre 2023					
Immobilisations corporelles en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Installations et agencements	72	29	-	-	101
Matériel de bureau et informatique	306	107	(22)	(2)	390
Mobilier	53	46	-	-	99
Immobilisations corporelles brutes	431	183	(22)	(2)	590
Installations et agencements	(61)	(8)	-	-	(69)
Matériel de bureau et informatique	(207)	(65)	22	2	(249)
Mobilier	(48)	(6)	-	-	(54)
Amortissements des immobilisations corporelles	(315)	(80)	22	2	(372)
Installations et agencements	11	21	-	-	32
Matériel de bureau et informatique	99	42	-	-	141
Mobilier	5	40	-	-	45
Immobilisations corporelles nettes	116	103	-	-	218

Clôture au 31 décembre 2022					
Immobilisations corporelles en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Installations et agencements	68	4	-	-	72
Matériel de bureau et informatique	236	70	-	(1)	306
Mobilier	53	-	-	-	53
Immobilisations corporelles brutes	357	74	-	(1)	431
Installations et agencements	(54)	(6)	-	-	(61)
Matériel de bureau et informatique	(161)	(47)	-	1	(207)
Mobilier	(47)	(1)	-	-	(48)
Amortissements des immobilisations corporelles	(262)	(54)	-	1	(315)
Installations et agencements	14	(3)	-	-	11
Matériel de bureau et informatique	76	24	-	-	99
Mobilier	6	(1)	-	-	5
Immobilisations corporelles nettes	95	20	-	-	116

Au cours de la période, le Groupe a procédé principalement au réaménagement de son siège social en France (réagencement et mobilier) et à renforcer son parc informatique avec des outils dernières génération permettant d'être en adéquation avec les volonté de développement du Groupe.

5.3 Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre de contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, à la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération.

À la date de commencement ou de modification d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante location sur la base de leur prix individuel relatif. Toutefois, pour les contrats de location de biens immobiliers, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes « services », mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule composante de nature locative.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées, et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent, ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat, ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation, et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du Groupe. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie généralement comme taux d'actualisation

Le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes, et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de loyers pris en compte pour l'évaluation de la dette de loyers se composent :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette de loyers est évaluée à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs due à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence, ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » a été réduite à zéro.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, lorsque la base de calcul de la variation des loyers futurs se trouve réévaluée en conséquence de la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe réévalue la dette de loyers en actualisant les loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé tenant compte du nouveau taux d'intérêt de référence.

Le Groupe présente dans les immobilisations corporelles les actifs « droit d'utilisation » ne correspondant pas à la définition d'immeubles de placement, tandis que la dette de loyers est comptabilisée au poste « emprunts » de l'état de la situation financière.

Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers sur les contrats de location d'actifs de faible valeur et sur les contrats de location de courte durée, y compris les équipements informatiques. Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Le Groupe a pris en location ses deux bureaux (Montpellier et Shanghai) ainsi que l'ensemble de sa flotte de véhicules. Les baux ont été conclus pour une durée de 9 et 10 ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les contrats de location portant sur les véhicules sont quant à eux conclus pour une période 3 ans renouvelable.

Actifs de « droit d'utilisation » au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 :

Clôture au 31 décembre 2023					
Droits d'utilisation en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Dotations aux amortissements	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	997	-	-	(7)	990
Véhicules	84	56	-	(36)	104
Droits d'utilisation bruts	1 081	56	-	(43)	1 094
Bâtiments	(451)	-	(129)	8	(572)
Véhicules	(52)	-	(32)	29	(55)
Amortissements des droits d'utilisation	(503)	-	(161)	37	(626)
Bâtiments	547	-	(129)	1	419
Véhicules	32	56	(32)	22	49
Droits d'utilisation liés aux contrats de location nets	579	56	(161)	(5)	468

Clôture au 31 décembre 2022					
Droits d'utilisation en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Dotations aux amortissements	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	976	-	-	22	997
Véhicules	68	10	-	6	84
Droits d'utilisation bruts	1 044	10	-	27	1 081
Bâtiments	(345)	-	(109)	3	(451)
Véhicules	(27)	-	(20)	(5)	(52)
Amortissements des droits d'utilisation	(372)	-	(128)	(2)	(503)
Bâtiments	631	-	(109)	25	547
Véhicules	41	10	(20)	1	32
Droits d'utilisation liés aux contrats de location nets	672	10	(128)	26	579

Au 31 décembre 2023, compte tenu de certains ajustements, les éléments se décomposent ainsi :

- Bâtiments : 749 k€ relatifs aux locaux occupés à Montpellier, France
- Bâtiments : 241 k€ relatifs aux locaux occupés à Shangai, Chine
- Véhicules : 104 k€ compte tenu du renouvellement d'un véhicule.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de certains ajustements, les éléments se décomposent ainsi :

- Bâtiments : 726 k€ relatifs aux locaux occupés à Montpellier, France
- Bâtiments : 271 k€ relatifs aux locaux occupés à Shangai, Chine
- Véhicules : 84 k€ compte tenu de l'intégration d'un nouveau contrat portant sur un nouveau véhicule.

Leur durée moyenne résiduelle à compter du 1^{er} janvier 2023 est d'environ 4 ans pour le bail immobilier de Montpellier, 5 ans pour le bail immobilier des locaux en Chine, et 1 à 3 ans pour les véhicules.

Concernant la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16, le Groupe a eu recours à des jugements afin de déterminer si le Groupe est ou non raisonnablement certain de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable.

Les durées ont donc été déterminées sur la base de la durée restante de chaque contrat sans considérer de renouvellement.

La dette sur obligations locatives au titre des contrats s'établit comme suit pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Clôture au 31 décembre 2023					
Passifs locatifs en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Paiements en capital	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	568	-	(124)	14	458
Véhicules	19	56	(23)	-	51
Passifs locatifs	587	56	(147)	14	509

Clôture au 31 décembre 2022					
Passifs locatifs en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Paiements en capital	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	651	-	(106)	23	568
Véhicules	31	10	(22)	-	19
Passifs locatifs	681	10	(128)	23	587

Le taux marginal d'endettement utilisé pour l'actualisation de la dette à compter du 1^{er} janvier 2019 est de respectivement 1,80% et 4,30% pour les bâtiments de Montpellier et de Shangai, et de 3,00% pour les matériels de transport. Les taux marginaux retenus à la date de transition ont été estimés à partir de simulations de taux d'endettement bancaires communiqués par les banques, et reflètent le profil de paiement des loyers. La durée retenue pour la détermination des taux correspond à la durée totale du contrat et pour des biens similaires.

Les montants comptabilisés en résultat net du fait de l'application de la norme IFR16 sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur les dettes de loyers	9	12
Charges liées aux contrats de location de courte durée	3	15
Total	13	27

5.4 Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, dès lors qu'un événement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine.

La valeur recouvrable à la date de l'arrêt tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

Le Groupe n'a constaté aucune dépréciation et donc aucune perte de valeur à la clôture du 31 décembre 2023.

5.5 Actifs financiers non courants

Selon IFRS 9, Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies, et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe enregistre des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les éléments suivants :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- les actifs sur contrats.

Le Groupe comptabilise également des corrections de valeur pour pertes sur ses créances de loyers, présentées dans les créances clients et autres débiteurs.

Pour les actifs financiers non courants, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes hors contexte exceptionnel (exemple guerre Russie/Ukraine).

Les actifs financiers se présentent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres actifs financiers non courants	63	63
Dépôts et cautions versés	39	38
Total	102	100

Les mouvements sur l'exercice 2023 ne sont pas significatifs.

5.6 Actifs courants

5.6.1 Etat des actifs courants

L'état des actifs courants est présenté ainsi :

ETAT DES ACTIFS COURANTS	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Créances clients et comptes rattachés	601	836	(236)
Clients douteux	893	1 115	(222)
Dépréciations des clients	(885)	(934)	49
Autres actifs courants	1 202	1 077	125
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 553	1 412	3 141
Total	6 364	3 508	2 856

En dehors des clients douteux, l'ensemble des actifs courants pour les exercices 2023 et 2022 sont à moins d'1 an.

5.6.2 Créances clients

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Valeur brute (dont douteux)	1 494	1 951	(458)
Provisions	(885)	(934)	49
Valeur nette	609	1 018	(409)

Les créances clients varient principalement par :

- la comptabilisation d'une reprise nette de dotations sur dépréciation sur créance client d'un montant de 49 k€ en lien avec le remboursement de certains clients sur l'exercice ;

- une meilleure performance en matière de recouvrement se traduisant par une baisse du poste client de 458 k€

Le Groupe a décidé de mettre en place à compter de 2021 une table de dépréciation, présentée ci-dessous, afin d'estimer le risque d'irrecouvrabilité de ses créances compte tenu de leur ancienneté à la clôture des comptes. Le Groupe suppose que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 6 mois. Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et estime les pertes de crédit attendues, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique du Groupe et une évaluation avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

À noter que cette table n'est appliquée que pour l'entité française à la clôture de l'exercice 2023 :

	Taux de dépréciation
Créances clients dont la date d'échéance est < 6 mois	0%
Créances clients dont la date d'échéance est > 6 mois et < 12 mois	25%
Créances clients dont la date d'échéance est > 12 mois et < 24 mois	50%
Créances clients dont la date d'échéance est > 24 mois	100%

La baisse chiffre d'affaires en raison d'une facturation moins importante sur la fin de l'année explique également la baisse du poste clients (hors douteux) de 458 k€ par rapport à la fin de l'exercice 2022.

5.6.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sur les deux derniers exercices sont résumés ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avances et acomptes, fournisseurs débiteurs	78	25	53
Créances sociales et fiscales	993	797	196
Autres créances	6	6	(1)
Charges constatées d'avance	125	249	(124)
Total	1 202	1 077	125

La hausse des créances sociales et fiscales provient principalement de l'augmentation du « Crédit d'Impôt Recherche » (CIR) et du « Crédit d'Impôt Innovation » (CII) entre 2022 et 2023 (voir 5.6.4).

5.6.4 Créance de CIR et de CII

Les créances de CIR et de CII ont évolué de la façon suivante par rapport à l'exercice précédent :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
CIR	878	542	336
CII	42	46	(4)
Total	920	588	332

En 2023, le Groupe a constitué comme en 2022 un dossier de demande de remboursement au titre du CII, représentant une créance de 42 k€ contre 46 k€ en 2022. La créance totale au titre du CIR et du CII s'élève au 31 décembre 2023 à 920 k€.

La détermination des deux crédits d'impôts a été réalisée par le Groupe en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées, décrites ci-après :

Le périmètre des activités de recherche & développement et d'innovation ouvrant droit respectivement au CIR et au CII a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt.

Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités.

Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné.

Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen, et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le Groupe dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

Le Groupe comptabilise sa créance de CIR et de CII en diminution de la valeur brute des frais de développement.

5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

Les équivalents de trésorerie comprennent les comptes et dépôts à terme et placements financiers, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois), et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les équivalents de trésorerie sont classés en « juste valeur par résultat » : ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est en général proche de leur valeur nette comptable.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires.

TRESORERIE NETTE	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Comptes à terme	3 500	-	3 500
Disponibilités	1 053	1 412	(359)
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	4 553	1 412	3 141
Banques créditrices	-	-	-
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	-	-	-
Total Trésorerie nette	4 553	1 412	3 141

Le Groupe dispose de 4.553 k€ de disponibilités au 31 décembre 2023. Les comptes sont principalement détenus en euros.

5.8 Comptes de régularisation actif

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges d'exploitation	125	249	(124)
Total	125	249	(124)

Le montant des charges constatées d'avance est en baisse de 124 k€ par rapport à la clôture annuelle 2022. Cette variation provient principalement des prestations ponctuelles facturées à fin 2022 et qui concernaient l'exercice 2023, notamment dans le cadre de l'augmentation de capital réservée au profit du groupe Guerbet réalisée début janvier.

5.9 Capitaux propres

5.9.1 Evolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 52 262 015 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,05 euro, comme suit :

Capital social	Nombre d'actions
Nombre d'actions au début de l'exercice	31 327 414
	20 934
Création d'actions	601
Nombre d'actions à la fin de l'exercice	52 262 015

Voir infra « événements significatifs de l'exercice » concernant les actions créées.

5.9.2 Détail des capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022
Capital Social	2 613	1 566
Prime d'Emission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	9 144	4 412
Réserves Légales	16	16
Réserves consolidées	(1 196)	(1 229)
Résultat consolidé	(3 579)	(3 020)
Ecart de conversion	290	267
Total	7 289	2 012

5.9.3 Répartition du nombre d'actions de la société-mère

La répartition du capital de la Société au 31 décembre des deux derniers exercices est la suivante :

2023	Base non-diluée		Base diluée	
Actionnaires	Actions	%	Actions	%
Guerbet	29 257 963	56,0%	29 257 966	55,5%
Management et administrateurs	934 618	1,8%	1 388 865	2,6%
Flottant	22 016 168	42,1%	22 016 165	41,8%
Auto-détention	53 266	0,1%	53 266	0,1%
TOTAL	52 262 015	100%	52 716 262	100%

2022	Base non-diluée		Base diluée	
Actionnaires	Actions	%	Actions	%
Management et administrateurs	15 925	0,1%	1 404 773	4,2%
Flottant	31 264 489	99,8%	32 306 155	95,7%
Auto-détention	47 000	0,2%	47 000	0,1%
TOTAL	31 327 414	100%	33 757 928	100%

5.9.4 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est généralement comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions, et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

La juste valeur du montant dû à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en fonction de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions. Toute variation du passif est comptabilisée en résultat net.

Compte tenu des périodes de « vesting » déjà écoulées et des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) existants, le Groupe a valorisé dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels 2023 (voir infra 6.4.3 « Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) »).

5.9.5 Bons de souscription en actions (BSA Bracknor)

L'intégralité des BSA Bracknor ont été annulées conformément au point développé dans l'info des événements significatifs de l'exercice.

5.10 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

5.11 Provisions

5.11.1 Mouvements

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions concernant les litiges et contentieux en cours font appel à une part importante de jugement et d'estimations.

Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement, notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles

Les variations des provisions sur l'exercice et l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

Variations 2023	Ouverture	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture décembre 2023
Courantes	-	34	-	-	-	34
Provisions liées au personnel	-	34	-	-	-	34
Non courantes	261	54	(142)	(22)	4	155
Provision pour garantie	22	48	-	(22)	-	48
Provisions liées au personnel	75	-	-	-	-	75
Autres provisions	142	-	(142)	-	-	-
Avantages différés du personnel (5.11.2)	22	6	-	-	4	31
Total	261	88	(142)	(22)	4	189

Variations 2022	Ouverture	Augmentation	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture décembre 2022
Courantes	-	-	-	-	-	-
Non courantes	232	87	-	(46)	(12)	261
Provision pour garantie	10	22	-	(10)	-	22
Provisions liées au personnel	50	25	-	-	-	75
Autres provisions	121	40	-	(19)	-	142
Avantages différés du personnel (5.11.2)	52	-	-	(17)	(12)	22
Total	232	87	-	(46)	(12)	261

Concernant les « autres provisions », l'ensemble des passifs éventuels comptabilisés et correspondant aux aides sur les projets HYPMED et « e-SwallHome » ont fait l'objet d'une reprise intégrale à hauteur de 142 k€ suite à leur remboursement au cours de l'exercice.

Les litiges liés au personnel portent sur trois procédures dont une initiée au cours de l'exercice 2022 restent inchangés. La direction et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures, et estiment toujours le risque à 75 k€ pour l'ensemble de ces litiges. Un nouveau litige né en 2023 et qui se dénouera en 2024 (provision courante) du fait d'une résolution à l'amiable a fait l'objet d'une provision à hauteur de 34 k€.

5.11.2 Avantages différés du personnel

Conformément à la norme IAS 19, l'obligation du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. L'obligation finale est ensuite actualisée.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de l'obligation sont :

- le taux attendu d'augmentation des salaires ;
- le taux d'inflation ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de rotation du personnel.

Les coûts des services sont comptabilisés en résultat net.

Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat net et inclus dans la rubrique « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels proviennent des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit).

Selon la législation et les pratiques en vigueur dans les pays où le Groupe exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités au moment de leur départ en retraite ou encore des pensions postérieurement à leur départ. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France).

Le rapprochement entre les variations de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies de la situation financière consolidée, et la charge comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net pour les exercices présentés, est illustré dans le tableau suivant :

Evolution de l'engagement	31/12/2023	31/12/2022
Engagement à l'ouverture au 01/01/N-1	22	52
Coût normal	6	(17)
Charge d'intérêt	1	2
Ecart actuariels générés sur la période	3	(14)
Engagement à la clôture au	31	22

L'engagement est en hausse de 9k€, en raison de la modification des différentes hypothèses actuarielles ci-dessous notamment le taux de revalorisation de salaire retenue.

Les principales hypothèses actuarielles, utilisées dans le cadre de l'évaluation des engagements de retraite à prestations définies, sont présentées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles	31/12/2023	31/12/2022
Convention collective	Métallurgie	Métallurgie
Age de départ en retraite	Départ à taux plein	Départ à taux plein
	Réforme 2023 : 67 ans	Réforme 2013 : 65 ans
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par catégorie d'emploi.	Table de turnover avec des taux décroissants par catégorie d'emploi.
Table de mortalité	TH TF 00-02	INSEE 2018-2020
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Taux de revalorisation des salaires	3%	2%
Taux de charges sociales	45,00% hors apprenti 25,00% apprenti	45,00%
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	3,50%	4,00%

5.12 Passifs financiers

5.12.1 Détail des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe se composent uniquement de dettes financières (voir Note 5.13.2) au 31 décembre 2023 :

	2023			2022
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	327	1 163	1 491	2 063
Total	327	1 163	1 491	2 063

5.12.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes courantes dont	327	634
Dettes de location - IFRS 16	138	124
Emprunts	190	169
Autres Emprunts	-	341
Dettes non courantes dont	1 163	1 428
Dettes de location - IFRS 16	371	462
Emprunts	792	966
Autres Emprunts	-	-
Total	1 491	2 063

Réconciliation de la variation des passifs financiers au titre de l'exercice :

Mouvements 2023	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	1 135	8	162	-	982
Dettes de location - IFRS 16	587	56	147	(14)	509
Autres Emprunts	341	-	341	-	-
Total	2 063	64	649	(14)	1 491

Mouvements 2022	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	664	555	83	-	1 135
Dettes de location - IFRS 16	681	38	129	(3)	586
Autres Emprunts	584	-	243	-	341
Total	1 929	592	456	(3)	2 062

Au cours de l'année 2023, la diminution de la ligne « Autres Emprunts » provient du remboursement de l'avance BPI concernant le projet HECAM qui est intégralement soldée au 31 décembre 2023.

Concernant les deux PGE contractés en 2020, le montant des remboursements sur l'année s'élève à 162 k€.

Les conditions de taux relatives aux dettes financières sont détaillées ci-après :

	31/12/2023	Proportion	31/12/2022	Proportion
Dettes financières à taux fixe	1 491	100,0%	2 063	100,0%
Dettes financières à taux variable		0,0%		0,0%
Total	1 491	100,0%	2 063	100,0%

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts - PGE 2020	1,69%	1,69%
Dettes de location - IFRS 16 - Véhicules (Note 5.3)	3,00%	3,00%
Dettes de location - IFRS 16 - Immeuble Chine (Note 5.3)	4,30%	4,30%
Dettes de location - IFRS 16 - Immeuble France (Note 5.3)	1,80%	1,80%
Autres Emprunts	2,32%	2,32%

5.12.3 Détail des dettes financières par échéance

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Échéances à moins d'1 an	327	634
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	1 163	1 415
Échéances à plus de 5 ans	-	14
Total	1 491	2 063

Les intérêts futurs que le Groupe devra payer se répartissent de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts à moins d'1 an	17	29
Intérêts à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	20	33
Intérêts à plus de 5 ans	-	-
Total	37	62

5.12.4 Détail des dettes de location IFRS 16 par échéance

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Échéances à moins d'1 an	138	124
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	371	449
Échéances à plus de 5 ans	-	14
Total	509	587

5.13 Autres passifs non courants

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Contributions sur plan (voir infra 6.4.4)	29	26	3
Total	29	26	3

5.14 Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

5.14.1 Etat des passifs courants

Les passifs courants se présentent ainsi :

ETAT DES PASSIFS COURANTS	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Partie courante des emprunts et dettes financières	327	634	(307)
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5	46	(41)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	410	735	(324)
Dettes fiscales et sociales	831	889	(58)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	144	(144)
Autres dettes	3	18	(15)
Produits constatés d'avance	211	343	(132)
Total	1 788	2 808	(1 020)

5.14.2 Échéance des passifs courants à la clôture de l'exercice

Le tableau des échéances des dettes courantes est le suivant :

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5	5	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	410	410	
Dettes fiscales et sociales	831	831	
Autres dettes	3	3	
Produits constatés d'avance	211	211	
Total	1 460	1 460	-

Tous les passifs courants sont à moins d'un an.

5.14.3 Fournisseurs

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	410	735	(324)
Total	410	735	(324)

La diminution des dettes fournisseurs résulte de dettes fournisseurs significatives à la clôture 2022 en lien avec l'augmentation de capital réalisée début 2023.

5.14.4 Autres passifs courants

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5	46	(41)
Dettes fiscales et sociales	831	889	(58)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	144	(144)
Autres dettes	3	18	(15)
Produits constatés d'avance	211	343	(132)
Total	1 050	1 439	(389)

5.14.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 211 k€ au 31 décembre 2023 et s'expliquent par l'étalement sur la durée des contrats des prestations annuelles de maintenance (IFRS 15). Il n'existe plus d'impact lié à l'actualisation à la juste valeur réalisée sur les dettes financières.

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Reconnaissance des revenus (chiffre d'affaires)	211	336	(125)
Juste valeur des dettes financières	0	7	(7)
Total	211	343	(132)

NOTE 6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de ventes de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM, ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire (ventes indirectes) ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires « services » correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat. Le prix de vente d'une licence inclut une première année de garantie.

Par ailleurs, le Groupe réalise dans le cadre de certains projets spécifiques des reventes d'équipements informatiques ou de licences tierces lui permettant d'offrir aux clients finaux ou distributeurs une solution complète et qualitative en lien avec les valeurs du Groupe.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Les autres produits d'exploitation sont non significatifs.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la nature et sur le moment de réalisation des obligations de prestation dans le cadre des contrats conclus avec des clients, y compris les conditions de paiement significatives, ainsi que sur le traitement comptable des produits associés

Type de produit/service	Nature, moment de la réalisation de l'obligation de prestation, principales conditions de paiement	Comptabilisation des produits
Licence	Les clients obtiennent le contrôle de la licence à partir du moment où l'ensemble des numéros de série/codes d'activation uniques (les « Clés d'Activation ») de la licence concernée par la vente, lui ont été transmis. Les factures sont alors émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment. Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours. Les produits relatifs à des ventes de licences peuvent donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.	Les produits sont comptabilisés au moment où l'ensemble des numéros de série/codes d'activation uniques (les « Clés d'Activation ») de la licence concernée par la vente ont été transmis au client.
Maintenance	Les services de maintenance correspondent à la maintenance au-delà de la première année de garantie. Ces services se caractérisent soit sous la forme d'un contrat de maintenance ou soit d'un bon de commande suivi d'une facturation. Les factures sont émises annuellement ou trimestriellement et sont généralement payables dans les 30 jours de leur émission.	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure compte tenu de la périodicité de la maintenance.
Revente de matériels informatiques	La revente de matériels informatiques regroupe principalement l'achat en vue de la revente d'écrans spécifiques à destination des radiologues, serveurs, laptops. Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours. Les produits relatifs à la revente de matériels informatiques ne peuvent donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.	Les produits sont comptabilisés pour la revente de matériel informatique à partir du transfert de propriété entre le Groupe et le client soit à la remise physique du matériel.
Revente de licences tierces	Les clients obtiennent le contrôle de la licence à partir du moment où l'ensemble des codes d'activation uniques de la licence tierce concernée par la revente, lui ont été transmis. Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours. Les produits relatifs à la revente de licences tierces ne peuvent donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.	Les produits sont comptabilisés à partir du moment où les codes d'activation de la licence tierce ont été transmis au client final.

Autres prestations de services	Les autres prestations de services regroupent essentiellement : - La formation d'utilisateurs ; - Certains développements spécifiques ; - Frais d'installation de serveurs ; et se rattachent directement aux rubriques mentionnées ci-dessus.	Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de la prestation.
	Les factures sont émises généralement au même moment que la vente de licence mais leur reconnaissance en chiffre d'affaires ne se fait qu'au moment de la réalisation de la prestation. Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours. Les produits relatifs à des ventes d'autres prestations peut donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.	

6.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe réalisé au cours des deux derniers exercices, et déterminé selon la norme IFRS 15, est présenté ci-après avec un détail par zone géographique et par activité :

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	Variation	Variation %
France	1 182	35,8%	1 120	29,5%	62	5,6%
Europe*	746	22,6%	656	17,3%	90	13,7%
Chine	867	26,2%	1 367	36,1%	(500)	-36,6%
Reste du monde**	510	15,4%	647	17,1%	(137)	-21,2%
Total	3 305	100,0%	3 790	100,0%	(485)	-12,8%

* dont Russie ** dont Brésil

En France, l'activité enregistre une légère croissance : le chiffre d'affaires s'élève à 1 182 k€ (+5,5%), illustrant la résilience de ce marché.

En Europe, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 746 k€, soit une augmentation de 13,7%. Le partenariat conclu en 2023 avec Ebit, acteur de référence européen en imagerie, ouvre la voie à la génération d'un chiffre d'affaires additionnel pour l'année 2024 en Italie. L'accord passé avec EDL, leader français des solutions santé numériques, apporte des perspectives sur le territoire national. De plus, la collaboration avec Guerbet initiée en 2023 offre une forte visibilité sur les marchés européens, avec des développements dans de nouveaux territoires tels que l'Allemagne et l'Italie.

La zone chinoise souffre en 2023 du contexte politique interne et de son impact sur le secteur de la santé, qui semble progressivement s'assouplir début 2024. Au Brésil et en Amérique latine, Intrasurex maintient et développe ses activités commerciales avec MV, leader du développement de logiciels de gestion pour la santé en Amérique latine, continuant ainsi à consolider sa présence au sein de cette nouvelle géographie.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité :

	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	Variation	Variation %
Licences	2 637	79,8%	3 063	80,8%	(427)	-13,9%
Maintenance	434	13,1%	585	15,4%	(152)	-25,9%
Autres prestations de services	235	7,1%	142	3,7%	94	66,3%
Total	3 305	100,0%	3 790	100,0%	(485)	-12,8%

6.2 Frais de développement

Le Groupe a constaté sur l'exercice de coûts de développement activés pour un montant de 1.709 k€. Ces coûts de développement sont venus en déduction des coûts directs dont ils sont issus, de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Prestations sous traitées	-	22	(22)
Achats non stockés	8	1	7
Personnel extérieur	216	572	(356)
Honoraires	332	252	80
Salaires et traitements	1 400	755	645
Charges sociales	672	300	373
Total	2 629	1 902	727
- Crédit Impôt recherche	(920)	(588)	(332)
+ Autres éléments incorporelles activés sans déduction sur coûts directs	-	83	(83)
Total activé en consolidation	1 709	1 397	312

La détermination de la production immobilisée a été réalisée par le Groupe en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

S'agissant du périmètre, les activités de développement sont assises sur celles ouvrant droit au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation (CIR, CII). Le périmètre été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet, afin d'identifier ceux répondant aux critères d'activations (IAS 38 – Note 5.1).

En ce qui concerne les dépenses de personnel, les salaires et charges afférentes ont été pris en compte sur la base du suivi interne, constitué des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné.

Les dépenses externes ont quant à elles été retenues lorsque les travaux réalisés le prestataire auquel elles étaient confiées rentraient dans le cadre du développement des projets identifiés. Sont incluses l'ensemble des dépenses agréées au niveau du CIR/CII.

Le Groupe dispose d'un suivi en temps réel de ses projets sur les moyens techniques, humains et financiers qui ont été engagés dans le cadre des différents développements réalisés.

La production immobilisée de l'année comprend notamment le développement de sa nouvelle ligne de produit en oncologie, pour 526 k€. Cette seconde ligne de produit n'étant pas encore

commercialisée, l'ensemble des éléments activés au cours de cet exercice et des précédents ne sont donc pas amortis au 31 décembre 2023.

La production immobilisée est en hausse de 727 k€, en raison notamment de :

- Le renforcement de ses effectifs R&D sur les deux lignes de produits et l'effet « année pleine » suite aux recrutements opérés en 2022 ;
- Une amélioration continue de la gestion de l'effort des équipes R&D et notamment sur les temps passés au travers d'une organisation Agile ;
- L'augmentation des dépenses de R&D en lien avec la mise prochaine sur le marché des versions 2.10 et 2.12 de Myrian et 1.0 de Liflow.

6.3 Achats consommés

Les achats consommés des années 2023 et 2022 se présentent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Achats matières premières	(98)	(37)
Achats d'études et prestations de services	(61)	(42)
Achats de marchandises	(26)	(45)
Frais accessoires	(175)	(122)
Total	(361)	(245)

La hausse des matières premières et des frais accessoires s'explique principalement par la hausse d'achats de modules tiers en vue de leurs reventes dans le cadre de vente en bundle.

6.4 Charges de personnel

6.4.1 Détail des charges de personnel

Les charges de personnel se présentent de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	(2 762)	(2 948)
Charges sociales	(1 045)	(983)
Total	(3 807)	(3 931)

La diminution en net des charges de personnel de 124 k€ est liée en majeure partie à l'augmentation de la production immobilisée sur ces mêmes rubriques à savoir pour 1 018 k€.

L'augmentation brute (avant production immobilisée) des charges de personnel pour 894 k€ s'explique principalement par :

- L'effet « année pleine » des recrutements opérés en 2022 ;
- La hausse des ETP (voir infra 6.4.2) sur l'exercice en lien avec le recrutement de nouveaux talents avec la mise en place d'une politique de rémunération attractive.

6.4.2 Effectif moyen pendant l'exercice

L'effectif moyen en équivalent temps plein est de 67 salariés pour l'exercice 2023 comparé à 55 pour l'exercice précédent.

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
France	53	39	14
Chine	14	16	(2)
Total	67	55	12

6.4.3 Effectif instantané au 31 décembre

L'effectif du personnel du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 74 salariés, contre 61 au 31 décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
France	61	47	14
Chine	13	14	(1)
Total	74	61	13

6.4.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le 11 février 2022, le Conseil d'administration a voté l'attribution gratuite d'actions ordinaires (AGA) aux membres du comité de direction, et ce en application de la 14^{ème} résolution, votée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 août 2021. Cette attribution porte sur un maximum de 5% du capital social, soit 1.566.370 actions, et se divise en 3 plans distincts (2021-01, 2021-02 et 2021-03), soumis à des conditions de performance et à des périodes d'acquisition et de conservation différentes détaillées ci-après.

Plan n°1 (2021-01) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626.548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition ; aucune condition de performance ;
- Durée de la période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 février 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation : 12 mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

Plan n°2 (2021-02) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626.548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;

- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

Plan n°3 (2021-03) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 313.274 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition qui soit supérieur ou égal à 2,00 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 décembre 2024 inclus.

Le 12 juillet 2022, le Conseil d'administration a constaté le refus d'attributions gratuites d'actions ordinaires par deux bénéficiaires (ancien directeur technique et ancien directeur administratif financier) réalisées lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 février 2022. Le conseil a également procédé à la mise en place de deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions (2021-04 et 2021-05), soumis à des conditions de performance et des périodes d'acquisition différentes, détaillées ci-après :

Plan n°4 (2021-04) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 140.973 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;
- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 11 janvier 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

Plan n°5 (2021-05) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 93.982 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition qui soit supérieur ou égal à 2 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 11 janvier 2025 inclus ;

- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 mai 2025 inclus

Etant précisé que suite à la mise en place des plans 2021-4 et 2021-5, le total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises via les 5 plans resterait dans le cadre fixé d'un maximum de 5% du capital social, soit 1.566.370 actions

Ci-dessous, tableau récapitulatif des actions gratuites de la Société en date du 31 décembre 2023 :

	PLAN 2021-01	PLAN 2021-02	PLAN 2021-03	PLAN 2021-04	PLAN 2021-05	Total AGA
Total avant refus par les bénéficiaires	626 548	626 548	313 274	140 973	93 982	1 801 325
<i>AGA refusées</i>	<i>130 531</i>	<i>187 964</i>	<i>93 982</i>			<i>412 477</i>
Total après refus par les bénéficiaires	496 017	438 584	219 292	140 973	93 982	1 388 848

Le Groupe a valorisé en date du 31 décembre 2023 l'impact de l'attribution de ces 5 plans à 180 k€ contre 420 k€, total dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Actions gratuites	31/12/2023	31/12/2022
TOTAL Plan 1 (2021-01)	(27)	(207)
TOTAL Plan 2 (2021-02)	(84)	(120)
TOTAL Plan 3 (2021-03)	(39)	(35)
TOTAL Plan 4 (2021-04)	(28)	(13)
TOTAL Plan 5 (2021-05)	(11)	(5)
TOTAL Contributions sur plans	9	(41)
Total	(180)	(420)
dont passifs courants	26	-
dont passifs non courants	3	-

6.5 Charges externes

Le tableau suivant présente les charges externes :

Charges externes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Achats non stockés	(33)	(85)	52
Sous-traitance	(5)	(21)	16
Locations	(116)	(62)	(54)
Entretiens et réparations	(22)	(14)	(8)
Primes d'assurance	(25)	(26)	1
Etudes, documentations, séminaires	(23)	(18)	(5)
Personnel extérieur	(13)	(174)	161
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(995)	(589)	(406)
Publicité, publications, relations publiques	(44)	(87)	43
Transports de biens et transports collectifs du personnel	(2)	(3)	1
Déplacements, missions et réceptions	(299)	(222)	(78)

Frais postaux et de télécommunications	(15)	(13)	(3)
Services bancaires et assimilés	(10)	(8)	(2)
Autres frais dont cotisations	(111)	(299)	188
Total	(1 714)	(1 621)	(94)

Les charges externes augmentent de 94 k€ (montant net des retraitements mentionnés en Note 6.2 « Production immobilisée ») principalement en raison :

- L'augmentation des frais de rémunérations d'intermédiaires et honoraires principalement causée par l'Offre Publique d'Achat (OPA) initiée par Guerbet au cours de l'année 2023 et par l'augmentation des frais engagés non immobilisables (note 6.2) (+406 k€)
- La baisse du recours par le Groupe à des entreprises tierces pour le recrutement de ses nouveaux collaborateurs en raison de l'internalisation de la majorité des effectifs à fin 2022 (-188 k€) ;
- De l'internalisation de ressources réalisée en 2022 et en 2023 qui a entraîné la baisse des dépenses ESN (Entreprise de Services du Numérique) qui avaient pour but de mettre à disposition un personnel hautement qualifié et expérimenté en R&D pour accélérer le processus de développement (-161 k€) ;
- de Frais de publicité et publications en baisse de 43 k€, lié notamment à la refonte de l'image de marque du Groupe qui avait été réalisée en 2022 ;
- de l'augmentation des déplacements et frais de transports (+78 k€) qui s'explique par le fait que le Groupe bénéficie d'une meilleure visibilité marché suite au rapprochement avec le groupe Guerbet (congrès, salons) mais également par la hausse des effectifs du Groupe entre 2022 et 2023.

6.6 Impôts et taxes

Les impôts et taxes se présentent ainsi pour les exercices 2023 et 2022 :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Taxes sur rémunérations (France)	(57)	(40)	(17)
Contribution économique territoriale (France)	(14)	(17)	4
Autres impôts et taxes	(45)	(29)	(16)
Total	(116)	(87)	(29)

Les autres impôts et taxes augmentent en raison de la retenue à la source figurant sur l'intégralité de l'année en lien avec la signature du contrat avec la société brésilienne « MV » en 2022.

Les taxes sur rémunérations correspondent aux taxes sur les salaires de l'entité française et évoluent à la hausse en raison de la hausse des effectifs.

6.7 Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Jetons de présence	(58)	(35)	(23)
Autres charges	(157)	(6)	(151)
Subventions	14	15	(1)
Autres produits	113	26	88
Total	(88)	(1)	(87)

La hausse des autres charges correspond aux remboursements des différents avances remboursables et subventions (Hypmed, ANR) auprès des différents organismes concernés et qui faisaient jusqu'à leur dénouement l'objet de provisions dans les comptes.

Les autres produits correspondent au non-remboursement d'une partie de l'avance remboursable en lien avec me projet Hecam ainsi qu'à l'annulation de créances fournisseurs anciennes dans les comptes de l'entité chinoise.

6.8 Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements ainsi que les dotations aux provisions nettes de reprises incluses au sein du compte de résultat, sont synthétisées ci-après :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Sur immobilisations incorporelles	(614)	(479)	(135)
Sur immobilisations corporelles	(80)	(54)	(26)
Sur Droits d'utilisation - IFRS 16	(161)	(128)	(33)
Total	(855)	(661)	(194)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Risques et charges	82	(61)	142
Clients	49	(571)	620
Total	130	(632)	762

6.9 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe. Le résultat opérationnel courant se dégrade de 117 k€ entre 2023 et 2022. Il s'élève à la clôture à -3.504 k€ contre -3.387 k€ au 31 décembre 2021.

6.10 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Sur l'exercice 2023, le résultat opérationnel est similaire au résultat opérationnel courant, les autres produits et charges opérationnels non courants étant non significatifs.

6.11 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Intérêts sur emprunts (1)	(46)	(40)	(6)
Autres charges financières	(1)	(2)	1
Coût de l'endettement financier brut	(47)	(42)	(5)
Perte et gains de change financiers	(63)	(1)	(62)
Produits financiers	50	3	47
Dotations /reprises financières amort. Prov.	(0)	2	(2)
Autres produits et charges financiers	(13)	4	(16)
Total	(60)	(38)	(21)
(1) dont intérêts relatifs aux remboursements des emprunts sur droits d'utilisation (IFRS 16)	(9)	(12)	2

6.12 Impôts sur les résultats

6.12.1 Détail de l'impôt sur les résultats

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Innovation (CII) ne sont pas inclus dans le poste « Impôts sur les résultats », mais sont présentés en déduction de l'activation des frais de développement.

6.12.2 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes, ainsi que sur les reports déficitaires fiscaux. Les différences sont temporaires lorsqu'il est prévu qu'elles s'inversent dans le futur.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où le Groupe estime, au regard des résultats fiscaux prévisionnels attendus sur les cinq prochains exercices, qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, pour y imputer ces différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables.

La détermination des actifs d'impôt différé implique une part importante de jugement et le recours à des estimations de la part de la Direction ; si les résultats fiscaux futurs s'avéraient être sensiblement différents de ceux ayant servi de base à la comptabilisation des actifs d'impôt différé, le montant de ces derniers devra être révisé en conséquence (à la hausse ou à la baisse), entraînant potentiellement un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Le Groupe dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs, auxquels s'est rajouté le déficit de l'exercice. À la clôture, les montants des déficits reportables sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Déficits reportables (base) non activés	37 772	34 089
France*	35 095	31 530
Chine**	2 089	1 961
USA***	587	599
Déficits reportables (base) activés	-	-
France*	-	-
Chine**	-	-
USA***	-	-
Total	37 772	34 089

* Déficits reportables sans limitation de durée

** Déficits reportables sur 5 ans

*** Déficits reportables sur 20 ans

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices et des perspectives du Groupe, les impôts différés ne sont pas comptabilisés, car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

6.13 Résultat par action

6.13.1 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société-mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice considéré.

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net part du Groupe	(3 579)	(3 420)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	51 334 243	31 327 414
Résultat par action en centimes d'euros	(6,97)	(10,92)

6.13.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires d'Intrasense par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Pour chaque exercice présenté, un instrument de capitaux propres (i.e. une option de souscription d'action, un bon de souscription d'action, BSPCE ou encore une attribution d'actions gratuites, emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions...) est considéré comme potentiellement dilutif, s'il est « dans la monnaie » (c'est-à-dire si le prix d'exercice ou de règlement est inférieur au prix moyen du marché). Dès lors que la Société est cotée sur un marché boursier, le cours de clôture du cours de Bourse est pris en compte dans le calcul à chaque arrêté.

La dilution se définit comme une réduction du résultat par action, ou comme une augmentation des pertes par action. En conséquence, lorsque le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires d'Intrasense est une perte, étant donné que l'exercice de toute option de souscription, BSA, BSPCE ou attribution gratuite d'action en circulation, ou encore la conversion de tout autre instrument convertible, aurait pour conséquence de réduire la perte par action, ces instruments sont alors considérés comme anti-dilutifs et exclus du calcul de la perte par action.

Le résultat net des deux exercices présentés étant une perte, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

NOTE 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

La Société, en tant que société mère, a consenti un engagement à sa filiale chinoise se caractérisant par le non-remboursement des dettes intragroupes, ainsi que par un soutien financier visant à assurer son fonctionnement et à l'aider dans le cadre du remboursement de sa dette.

Engagements reçus

La Société a obtenu deux PGE (Prêt Garanti par l'Etat) à hauteur de 650 k€ en 2020. La garantie fixée par décret et prise en charge par l'Etat s'élève à 90% des sommes obtenues.

Les deux nouveaux PGE résilience obtenus cette année, à hauteur de 547 k€, prennent la même forme que les PGE instaurés au début de la crise sanitaire, et suivent les mêmes garanties, avec une quotité garantie de 90%.

NOTE 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

8.1 Transactions avec les entreprises liées

Les transactions entre Intrasense France et ses deux filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation, et ne sont pas détaillées dans la présente note.
Il n'existe pas de transactions réalisées avec des entreprises liées autres que les filiales du Groupe.

8.2 Rémunération des organes de direction

Au titre de l'année 2023, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général, les rémunérations et avantages suivants :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avantages à court terme	220	176	44
Part fixe des rémunérations brutes totales	146	130	16
Part variable des rémunérations	70	43	27
Avantage en nature	4	3	1
Avantages postérieures à l'emploi	16	12	4
Autres avantages*	9	8	2
Provision pour indemnités de départ en retraite	6	4	2
Autres avantages à long terme	-	-	-
Les indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Paievements en actions	66	191	(124)
Total	302	378	(76)

*Assurance pour perte d'emploi des dirigeants d'entreprise

Monsieur Nicolas Reymond a bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Les membres du Conseil d'administration ont perçu 76 k€ au cours de l'année 2023, représentant la rémunération des administrateurs au titre du solde de l'exercice 2022 et de 2023.

8.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2023	31/12/2022
Emetteur	78	56
Certification des comptes annuels et attestations	78	56
Services autres que la certification des comptes		
Filiales intégrées globalement	4	4
Certification des comptes annuels et attestations	4	4
Services autres que la certification des comptes		
Total	82	60

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 82 k€.

Annexes comptes annuels individuels



4

Comptes annuels Individuels du 01/01/2023 au 31/12/2023

Intrasense SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France.

Elle est cotée à la Bourse de Paris sur Euronext Growth.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 11.435.508 Euros.

Le chiffre d'affaires est de 3.580.206 Euros.

L'excédent brut d'exploitation est de -1.676.580 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de 2.655.208 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 4 479 292 Euros au 31 décembre 2023, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements, au cours des 12 mois à venir, à la date d'établissement de ce document.

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent de justifier l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023 selon le principe de continuité d'exploitation.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 18 mars 2024.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement	14 270 114	11 148 553	3 121 561	2 306 532	814 729 35,32
	Concessions, brevets et droits similaires	176 559	172 544	4 015	5 755	-1 410 -24,50
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	1 790 743		1 790 743	556 973	873 770 101,96
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	552 135	366 527	215 608	111 170	104 435 93,94
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	52 577	52 577			
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	23 731		23 731	19 754	3 945 19,95
	Prêts	55 053		55 053	55 053	
	Autres immobilisations financières	39 020		39 020	37 554	1 466 3,82
Total II		16 963 262	11 770 200	5 193 062	3 396 152	1 796 910 82,91
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 425		5 425	3 977	1 451 36,49
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 435 049	554 511	550 238	745 160	-197 922 -26,45
	Autres créances	5 192 473	7 109 453	1 053 020	541 147	141 573 15,07
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	3 500 000		3 500 000		3 500 000
	Disponibilités	979 292		979 292	1 264 323	-285 031 -22,54
	Charges constatées d'avance (3)	124 400		124 400	249 459	-125 059 -50,14
	Total III	14 236 642	7 954 265	6 242 377	3 207 055	3 035 282 94,64
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)	69		69	15	51 290,23
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		31 199 973	19 764 465	11 435 508	6 603 265	4 832 243 73,15

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an 97 074

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé : 2 613 101)	2 613 101	1 566 371	1 046 730	66.88
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 144 462	4 411 696	4 732 766	107.28
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 593	15 593		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-2 655 208	-2 904 638	249 429	8.59
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	9 117 947	8 059 022	6 028 925	195.17
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées		348 438	-348 438	-100.00
Total II			348 438	-348 438	-100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques	157 492	238 954	-81 463	-34.09
	Provisions pour charges				
Total III		157 492	238 954	-81 463	-34.09
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	954 642	1 113 935	-159 293	-14.90
	Concours bancaires courants	306	302	4	1.32
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		18 211	-18 211	-100.00
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396 550	726 567	-330 016	-45.42
	Dettes fiscales et sociales	717 246	686 781	30 466	4.44
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		144 000	-144 000	-100.00
	Autres dettes	5 000	43 500	-38 500	-89.51
Total IV		2 158 565	2 924 065	-765 500	-26.18
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	84 820	190 799	-105 979	-55.54
	Ecarts de conversion passif (V)	1 505	2 786	-1 281	-45.99
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		11 435 808	6 603 265	4 832 543	73.18

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 366 438

2 220 734

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	28 189	4 277	32 466	47 524	-15 058	-31.75
Production vendue de biens	643 921	1 880 890	2 524 811	2 862 415	-338 264	-11.82
Production vendue de services	490 006	833 619	1 023 619	945 567	78 052	8.25
Chiffre d'affaires NET	1 161 486	2 418 720	3 580 206	3 855 506	-275 300	-7.14
Production stockée						
Production immobilisée			2 628 783	1 901 509	727 274	38.25
Subventions d'exploitation			14 000	14 600	-600	-4.11
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			275 696	87 044	188 653	216.73
Autres produits			82 988	5 198	77 790	NB
Total des Produits d'exploitation (I)			6 881 674	5 863 857	717 817	12.24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			26 442	44 734	-18 292	-40.89
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			267 731	159 470	114 262	74.45
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 339 108	2 479 978	-140 869	-5.68
Impôts, taxes et versements assimilés			114 079	83 395	30 684	36.79
Salaires et traitements			3 456 394	2 575 392	881 003	34.21
Charges sociales			1 695 814	1 157 792	538 022	46.47
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 019 019	815 806	203 213	24.91
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 708	590 259	-585 551	-99.20
Dotations aux provisions			82 422	87 009	-4 586	-5.27
Autres charges			212 960	40 561	171 998	419.90
Total des Charges d'exploitation (II)			9 218 678	8 028 795	1 189 883	14.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-2 637 004	-2 164 938	-472 066	-21.81
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	343 034	55 981	247 053	287.40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	18	1 834	-1 816	-99.01
Différences positives de change	14 684	2 797	11 886	424.94
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	357 736	100 612	257 124	255.56
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 234 545	1 422 939	-188 394	-13.24
Intérêts et charges assimilées (4)	30 575	6 640	23 935	360.44
Différences négatives de change	29 891	1 571	28 320	18
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 295 012	1 431 151	-136 139	-9.51
2. Résultat financier (V-VI)	-937 276	-1 330 539	393 263	29.56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-3 574 280	-3 455 477	-78 803	-2.25
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 276	9 391	-8 115	-86.42
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 726	6 936	3 790	54.65
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	12 002	16 327	-4 325	-26.49
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 520		3 520	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 305	13 398	-4 093	-30.55
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	12 825	13 398	-573	-4.28
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-824	2 929	-3 752	-128.12
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-919 895	-537 911	-381 984	-56.47
Total des produits (I+III+V+VII)	6 951 412	5 980 795	970 616	16.23
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 606 620	8 855 433	721 187	8.12
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-2 655 208	-2 904 638	249 429	8.59

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Crise en Ukraine :

Au cours de l'année 2023, la Société a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques au Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones est en recul passant de 508 k€ en 2022 à 471 k€ en 2023, soit une baisse de 7,3%.

Pour rappel, afin de limiter l'impact de cette situation sur sa trésorerie, la Société avait sollicité un dispositif de financement bancaire spécifiquement prévu pour soutenir les entreprises dont l'exposition commerciale aux pays concernés est forte, appelé « PGE Résilience » fin 2022. Ces PGE feront l'objet de remboursement à compter de 2025

- Entrée du groupe Guerbet au capital à hauteur de 39% par le biais d'une augmentation de capital réservée d'un montant total de 8,8M euros :

Préalablement au dépôt du projet d'offre publique d'achat volontaire initiée par Guerbet portant sur la totalité des actions de la Société (l'« Offre ») annoncé le 11 janvier 2023, le Conseil d'administration, sur le fondement de la délégation de compétence octroyée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1^{er} septembre 2022 dans sa 13^{ème} résolution, a décidé, le 11 janvier 2023, de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Guerbet, société exerçant son activité dans le secteur médical et remplissant ainsi les critères définis dans la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1^{er} septembre 2022.

À l'issue de l'augmentation de capital, Guerbet est devenu l'actionnaire de référence de la Société à hauteur de 39,0% du capital et de 38,7% des droits de vote, en souscrivant 20.000.000 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,44 euro, représentant une prime de 34,15% par rapport au cours de clôture de l'action de la Société le 10 janvier 2023 (dernier jour de cotation avant l'annonce de l'augmentation de capital), et de 35,21% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes durant les quinze (15) jours de bourse précédant la date de fixation du prix de l'augmentation de capital. Cette opération représente une levée de fonds d'un montant brut de 8.800.000 euros (prime d'émission incluse).

- Rachat et annulation de l'intégralité des bons de souscription d'actions (« BSA ») en circulation détenus par Negma :

Dans un souci de simplification du travail préparatoire de l'Offre et afin que l'Offre ne vise que les actions existantes de la Société, la Société a procédé en date du 19 janvier 2023 au rachat et à l'annulation des 1.041.666 BSA, initialement émis le 2 mai 2018 au bénéfice de Bracknor Fund Ltd dans le cadre du programme de financement en OCABSA annoncé par la Société le 13 janvier 2016, puis ultérieurement transférés par Bracknor Fund Ltd à Negma Group Ltd (« Negma »).

Ces BSA ont été rachetés sur la base de leur valeur déterminée selon la méthode Black & Scholes pour un prix total de 8.054 euros, et ont été immédiatement annulés par la Société.

Le prix de cession des BSA a été déterminé à des conditions cohérentes avec le prix offert pour chaque action Intrasense dans le cadre du projet d'Offre annoncé par le groupe Guerbet le 11 janvier 2023, à savoir 0,44 euro par action Intrasense.

Le rachat et l'annulation des BSA s'inscrivaient dans le cadre du dépôt par le groupe Guerbet de ce projet d'Offre, lequel ne visait donc que les actions Intrasense.

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-01 et du Plan n°2021-02

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 11 février 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 1.253.096 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du « Plan n° 2021-01 » et du « Plan n°2021-02 ».

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-01 à un (1) an à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 février 2023 inclus, la période de conservation étant fixé à un (1) an à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.
- Plan n°2021-02 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 août 2023 inclus, la période de conservation étant fixé à six (6) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

Dans ce cadre, le 11 février 2023, la Société a procédé à l'émission de 496.017 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-01, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 24.800,85 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 20 février 2023.

Par ailleurs, le 11 août 2023, la Société a procédé à l'émission de 438.584 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-02, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 21.929,20 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 15 septembre 2023. A cette date, le capital social de la Société s'élevait à 2.613.100,75 euros divisé en 52.262.015 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Succès de l'offre publique d'achat visant les actions de la Société initiée par Guerbet – Intrasense rejoint le groupe Guerbet pour créer un acteur majeur de l'intelligence artificielle au service de l'imagerie médicale :

Comme annoncé par la Société et le groupe Guerbet le 11 janvier 2023, Guerbet a déposé un projet d'Offre auprès de l'AMF sur la totalité des actions de la Société le 20 février 2023, sans volonté d'engager un retrait de la cote de la Société.

Guerbet détenait, à la date du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, directement et individuellement, 20.000.000 actions Intrasense, représentant, à sa connaissance, 38,59% du capital et 38,35% des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 51.823.431 actions représentant 52.156.898 droits de vote théoriques de la Société.

Guerbet s'était réservé la faculté, à compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des actions Intrasense, et a ainsi acquis sur le marché au prix de l'Offre, soit 0,44 euro par action, 5.049.230 actions Intrasense représentant, à la date de la déclaration de conformité de l'Offre (le 4 avril 2023), 9,74% du capital et 9,68% des droits de vote théorique de la Société. À la suite de ces acquisitions réalisées depuis le dépôt du projet d'Offre, Guerbet détenait directement 25.049.230 actions de la Société, représentant 48,34% du capital et 48,03% des droits de vote théoriques de la Société.

L'Offre a porté sur la totalité des actions de la Société déjà émises et non détenues, directement ou indirectement, par Guerbet, à la date de la déclaration de conformité de l'Offre, à l'exclusion toutefois (i) des 47.000 actions auto-détenues par la Société (les « Actions Auto-Détenues ») et (ii) de celles des actions gratuites (les « Actions Gratuites ») qui étaient indisponibles car en cours d'acquisition conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1

et suivants du Code de commerce pour une période n'ayant pas expiré avant la date de clôture de l'Offre (ni le cas échéant, de l'Offre réouverte), soit un maximum de 26.727.201 actions.

L'Offre s'est ouverte du 6 avril 2023 jusqu'au 15 mai 2023 inclus. L'Offre donnait lieu, en cas de succès de l'Offre, à réouverture pendant dix (10) jours de négociation, soit du 22 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus.

Avant l'ouverture de l'Offre, Guerbet détenait 25.049.230 actions de la Société, représentant 48,34% du capital et 48,03% des droits de vote de la Société.

Le 22 mai 2023, la Société a annoncé qu'à la suite de la clôture de l'Offre qui s'est déroulée du 6 avril 2023 au 15 mai 2023 inclus, 3.567.958 actions ont été apportées, permettant à Guerbet de détenir 28.617.188 actions Intrasense représentant, à la date de clôture de l'Offre, 55,22% du capital et 54,87% des droits de vote de la Société.

Compte tenu du succès de l'Offre, l'Offre a été réouverte du 23 mai 2023 au 5 juin 2023 inclus (l'« Offre Réouverte »).

Le 8 juin 2023, la Société a annoncé qu'à l'issue de la clôture de l'Offre Réouverte qui s'est déroulée du 23 mai 2023 au 5 juin 2023, 640.778 actions Intrasense supplémentaires ont été apportées, permettant à Guerbet de détenir 29.257.966 actions Intrasense représentant 56,46% du capital et au moins 56,10% des droits de vote de la Société.

Le règlement-livraison de l'Offre Réouverte est intervenu le 14 juin 2023.

Intrasense a ainsi rejoint le groupe Guerbet en tant que structure autonome, afin d'accélérer sa stratégie d'intégration et de commercialisation de technologies d'intelligence artificielle provenant de tiers, dont les algorithmes développés par Guerbet pour la détection des lésions hépatiques, des cancers de la prostate, du pancréas et des lésions osseuses. Ensemble, Guerbet et Intrasense ont pour objectif de se positionner comme acteur majeur de l'intelligence artificielle appliquée à l'imagerie médicale en oncologie.

Plus généralement, la collaboration avec Guerbet offre une forte visibilité sur les marchés européens, avec des développements dans de nouveaux territoires tels que l'Allemagne et l'Italie.

Une première conférence de presse s'est tenue le 21 juin 2023, à l'occasion de laquelle les enjeux d'intelligence artificielle dans l'imagerie médicale ont été approfondis au travers de regards croisés de médecins radiologues et de responsables réglementaires et industriels, en présence notamment de Nicolas Reymond et de François Nicolas. Les deux sociétés ont travaillé ensemble sur leur visibilité internationale et la conclusion de nouveaux partenariats lors d'événements communs en fin d'année 2023 : JFR (France) et RSNA (Etats-Unis).

- Renforcement du portefeuille de la Société avec la signature d'un contrat avec la SATT Sud-Est, les équipes du Pôle Imagerie Médicale de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille et Aix Marseille Université

Le 27 mars 2023, la Société a annoncé la signature d'un contrat de transfert de technologie avec la SATT Sud-Est dans le but de permettre à la Société l'acquisition d'algorithmes d'intelligence artificielle dédiés à la détection de nodules pulmonaires en radiologie. Ces algorithmes ont été développés par le Pôle Imagerie Médicale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (PIM/APHM), le Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM) et l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M).

L'objectif pour la Société est, dans un premier temps, de valider cliniquement et réglementairement cet algorithme pour le cancer du poumon afin d'intégrer l'outil à sa solution dédiée à l'oncologie. Les radiologues bénéficieront alors d'un outil de détection des lésions nodulaires et micronodulaires. Les algorithmes intégreront dans un second temps la ligne de produits Myrian.

- Cooptation de François Nicolas en qualité d'administrateur et nomination en qualité de Président du Conseil d'administration

Conformément au protocole d'investissement signé le 11 janvier 2023 (le « Protocole d'Investissement ») entre Intrasense et Guerbet, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 24 mai 2023, approuvé la cooptation d'un nouvel administrateur, François Nicolas, Senior Vice-Président Recherche, Développement et Innovation et Chief Digital Officer du groupe Guerbet, au sein du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de Nicolas Reymond, démissionnaire de son mandat d'administrateur.

À cette occasion, Nicolas Reymond a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général du Groupe par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, Michèle Lesieur a démissionné de son mandat de Présidente du Conseil d'administration occupé depuis 2020, son mandat d'administratrice indépendante d'Intrasense étant maintenu. François Nicolas a ainsi été nommé Président du Conseil d'administration d'Intrasense, en remplacement de Michèle Lesieur.

- Intrasense et Guerbet signent un accord de licence et d'intégration d'intelligence artificielle en imagerie médicale et oncologique

Le 19 juin 2023, la Société a annoncé la signature d'un accord de licence non exclusif avec Guerbet pour intégrer et commercialiser les algorithmes d'intelligence artificielle de Guerbet au sein des plateformes logicielles Intrasense.

Cet accord de licence non exclusif fait suite à l'accord de collaboration mis en place en octobre 2022 qui avait permis de valider la faisabilité technique de ces intégrations technologiques. L'objectif poursuivi est de capitaliser sur les expertises complémentaires d'Intrasense et de Guerbet en logiciels d'imagerie médicale et en intelligence artificielle.

Cet accord intervient dans la continuité de la stratégie d'Intrasense d'enrichir son portefeuille de produits avec des algorithmes d'intelligence artificielle développés par la Société elle-même ou par différents partenaires, d'accélérer sa dynamique de croissance et ainsi renforcer l'offre à forte valeur ajoutée d'Intrasense. Ainsi, les deux sociétés ont travaillé conjointement à l'intégration des algorithmes Guerbet au sein des plateformes Intrasense : L'algorithme de détection de lésion en prostate (scanner) sera intégré à la version 2.12 de la plateforme Myrian®, et l'algorithme de détection de lésions du foie sera intégré à la première version commerciale de la nouvelle plateforme en oncologie d'Intrasense.

- Intrasense adopte une nouvelle gouvernance

L'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2023 (l'« Assemblée Générale ») a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer Charlotte Bamière et Jérôme Estampes, collaborateurs de Guerbet, en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six ans.

L'Assemblée Générale a également approuvé la ratification de la nomination de François Nicolas en qualité d'administrateur ainsi que le renouvellement de son mandat, et celui de Michèle Lesieur et Anne Larpin pour une durée de six ans.

Depuis le 30 juin 2023, et conformément à ce qui avait été prévu par le Protocole d'Investissement, le Conseil d'administration est composé de François Nicolas (Président du Conseil d'administration, dont la nomination a été proposée par Guerbet), Charlotte Bamière (dont la nomination a été proposée par Guerbet), Jérôme Estampes (dont la nomination a été proposée par Guerbet), Michèle Lesieur (administratrice indépendante), Anne Larpin (administratrice indépendante) et Patrice Rullier (administrateur indépendant).

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'est réuni postérieurement à l'Assemblée Générale afin de procéder à la modification de la composition des comités.

Le comité d'audit et des risques est désormais composé d'Anne Larpin (Présidente), Charlotte Bamière, Michèle Lesieur et Jérôme Estampes.

Le comité des nominations et des rémunérations est désormais composé de Michèle Lesieur (Présidente), François Nicolas et Patrice Rullier.

- Intrasense signe un contrat stratégique avec Ebit pour la commercialisation de ses solutions en Italie

Le 11 juillet 2023, la Société a annoncé la signature d'un contrat de partenariat stratégique avec Ebit, société du groupe italien Esaote, spécialisée dans le développement de solutions logicielles pour l'imagerie diagnostique, visant à commercialiser les solutions d'Intrasense en Italie.

Ebit est un acteur reconnu de son marché en Italie qui commercialise des systèmes informatiques de santé RIS/CVIS/PACS complets intégrant des aides au diagnostic et facilitant la gestion du flux de travail des services de radiologie et de cardiologie diagnostic

Intrasense poursuit ainsi sa stratégie de déploiement à l'international, dans l'objectif de proposer au marché italien, 4^{ème} marché d'Europe des dispositifs médicaux, la solution de visualisation avancée Myrian, en complément de la large gamme de produits déjà commercialisée par Ebit.

Ce partenariat permettra à Intrasense de capitaliser sur les fonctionnalités novatrices et l'expertise reconnue de ses applications cliniques, afin de répondre à la demande croissante de cette nouvelle géographie. Ce nouveau partenariat ouvre également la voie à la génération d'un chiffre d'affaires additionnel pour l'année 2024 à travers une promotion et commercialisation auprès des clients Ebit des solutions Intrasense. A ce jour, les deux sociétés collaborent à l'intégration technique des solutions et aux premières campagnes marketing de lancement, notamment lors des prochains congrès italiens de radiologie, dans le but de générer ensuite une activité commerciale.

Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2023

ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-04

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 12 juillet 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 140.973 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société (le « Plan n° 2021-04 »).

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-04 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 11 janvier 2024 inclus, la période de conservation étant fixé à six (6) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

Dans ce cadre, le 12 janvier 2024, la Société a procédé à l'émission de 140.973 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan d'AGA n°2021-04, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 7.048,65 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024.

Ainsi, à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.620.149,40 euros divisé en 52.402.988 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Obtention de la certification de Myrian® 2.10 au nouveau règlement européen MDR

Le 17 février 2024, la Société a reçu son certificat de conformité concernant Myrian® 2.10 qui est la première version de la plateforme Intrasure à obtenir le marquage CE sous MDR (*Medical Device Regulation*), nouvelle réglementation européenne des dispositifs médicaux. Cette certification couvre l'ensemble des 19 applications de Myrian® commercialisées par la Société.

La conformité à cette nouvelle réglementation représente un défi majeur pour l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine de la santé. Intrasure rejoint ainsi le cercle fermé des heureux bénéficiaires de ce certificat. La certification de la solution Myrian® 2.10 ouvre de nouvelles perspectives commerciales en Europe, géographie particulièrement porteuse en termes de croissance pour la Société.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2023, des choix stratégiques mis en place par la direction au cours des dernières années et du soutien de son actionnaire de référence Guerbet. La Société souhaite poursuivre sa politique d'innovation et accélérer son plan de croissance dans les mois à venir, notamment à travers l'introduction de nouvelles solutions sur ses marchés.

La Société a confirmé sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son activité en s'appuyant sur ses zones commerciales historiques ainsi qu'en concluant des partenariats commerciaux de long terme comme avec les sociétés EBIT et EDL.

La Société poursuit lors de cet exercice la mise en place de sa stratégie d'innovation initiée en 2021 et ses investissements au service de la croissance. Ces investissements ont permis le développement de nouveaux modules sur la plateforme Myrian ainsi que de poursuivre le développement de la nouvelle ligne de produit en oncologie.

Le dépôt réglementaire de la nouvelle version de la plateforme Myrian a été effectué en 2023, jalon clé avant l'obtention de la certification au nouveau règlement européen.

La nouvelle plateforme en oncologie poursuit son développement et la société prépare son introduction commerciale pour 2024. Courant 2023, les atouts fonctionnels de la future plateforme ont été testés et éprouvés auprès de nombreux partenaires et leaders d'opinion, permettant d'assurer un alignement fort avec les attentes du marché.

La conclusion de l'accord de licence entre Guerbet et Intrasure a eu lieu au cours du premier semestre 2023 entre les deux groupes. Ainsi, en 2023, les deux groupes ont travaillé à l'intégration des technologies d'intelligence artificielle de Guerbet au sein du portefeuille de produits d'Intrasure, solutions qui seront commercialisées en 2024 à travers la version 2.12 de la plateforme Myrian pour l'algorithme en IRM sur les lésions de la prostate ainsi qu'à travers la nouvelle plateforme en oncologie pour l'algorithme en scanner sur les lésions du foie. Cette collaboration va se poursuivre avec l'intégration sur de futures versions des plateformes Intrasure des algorithmes sur les lésions osseuses et sur les lésions du pancréas de Guerbet.

La Société a dû faire face à des défis en Chine en raison du gel national des appels d'offres dans le domaine d'activité d'Intrasure. Malgré cela, des ajustements ont été faits dans la force commerciale au cours du second semestre pour atténuer les pertes d'activité commerciale dans cette région. Des efforts ont été déployés pour préparer une éventuelle reprise d'activité. Par ailleurs, la Société a poursuivi le développement de ses partenariats, notamment avec la signature d'accords commerciaux avec EBIT en Italie et EDL en France.

Grâce à l'entrée à son capital du groupe Guerbet en tant qu'actionnaire de référence en janvier 2023, Intrasense a renforcé les moyens mis au service de son ambition de croissance. La Société a profité ainsi d'une visibilité internationale renforcée, aux côtés d'un acteur de renom, comme par exemple lors des congrès du RSNA aux Etats-Unis et des JFR en France, congrès de référence pour les deux acteurs.

L'augmentation de capital réalisée en janvier 2023, ayant permis la levée d'un montant global de 8,8 m€, donne à la Société les moyens de ses ambitions tant sur le plan de son développement commercial que pour les développements technologiques de sa nouvelle ligne de produit axée sur l'oncologie.

En 2024, les efforts de la Société seront portés sur la mise sur le marché des nouvelles solutions, leviers de croissance pour l'activité commerciale.

Recherche et Développement

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnue très rapidement comme entreprise innovante.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 2.629 k€. En cumul, ils s'élèvent à 16.001 k€ (valeur brute) depuis la création de la Société.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses, et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

Au cours de l'exercice, plusieurs développements significatifs ont été réalisés dans le cadre des activités R&D :

Des travaux en réponse à l'évaluation documentaire pour le marquage MDR (nouveau règlement européen) de Myrian ont été réalisés. Ce point présentait un risque majeur pour la Société mais l'obtention du certificat obtenu en début d'année 2024, ouvre la voie à la commercialisation des nouvelles versions de Myrian en Europe.

De plus, 2023 marque l'intégration de L'IA prostate Guerbet dans Myrian, offrant de nouvelles fonctionnalités et améliorant les performances du système qui seront mises sur le marché en 2024. Le développement de l'orchestrateur d'IA « AI-hub » a été achevé, permettant une gestion et une optimisation efficaces de l'utilisation des différentes IA.

Sur la seconde ligne en oncologie, la Société finalise le développement du prototype v1.0, qui sera soumis réglementairement en vue de sa commercialisation courant 2024. En parallèle, des travaux de déploiement de ce produit sur le cloud ont été effectués, première étape vers une commercialisation en mode SaaS ; étape significative pour la Société car il ne délivrait jusqu'alors que des solutions « on premise ».

Ces avancées majeures dans les projets R&D témoignent de l'engagement de la Société à innover constamment. Les efforts se poursuivent pour activer des leviers de croissance et offrir des solutions toujours plus pertinentes et innovantes à nos clients.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - Art. R 123-206 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 modifié, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la Société procède à ces estimations et appréciations de façon continue, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Crise en Ukraine : Estimations et jugements

Bien que le chiffre d'affaires de la Société en Russie, en Biélorussie et en Ukraine représente environ 14% du chiffre d'affaires total en 2022 et 2023, la Société n'est pas dépendante de cette zone géographique pour exercer son activité, et a démontré au cours de la période sa capacité à développer son chiffre d'affaires sur d'autres zones géographiques. De plus, aucun fournisseur critique n'est localisé en Russie, en Biélorussie ni en Ukraine.

Le chiffre d'affaires réalisé dans cette zone s'élevait à 471 k€ en 2023 contre 508 k€ à fin 2022, soit 14% du chiffre d'affaires total de 2023.

En dehors d'une baisse marquée de son activité dans les zones impactées depuis 2 ans et du non-apurement de ses créances, en raison notamment des restrictions de transfert de trésorerie, la Société n'est, à la date du présent rapport impactée par aucune autre incidence directe ou indirecte de la crise (hausse du prix des matières premières, rupture de chaînes d'approvisionnement, contre-mesures prises par la Russie, etc.).

La Société ne détient pas d'actifs non courants significatifs en Russie, en Biélorussie ni en Ukraine.

À ce jour, les conséquences directes et indirectes du conflit entre la Russie et l'Ukraine n'entraînent pas de changements des estimations et hypothèses comptables significatives par rapport aux états financiers consolidés 2022. En particulier, aucun nouvel indice de dépréciation des actifs non courants n'a été identifié au cours de l'exercice.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produits. Les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux modules, mais reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement avaient été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Les autres dépenses de même nature inscrites au bilan concernent les premières étapes de développement de la nouvelle suite logicielle spécifiquement dédiée à l'oncologie.

La production immobilisée relative à l'exercice 2023 a été déterminée par la Société selon l'approche suivante, à savoir :

- Valorisation des temps passés du personnel R&D au cours de l'exercice arrêtés par la direction technique ;
- Définition et détermination des dépenses (éligibles) et se rattachant à des projets « activables » (charges externes) sur la base des dépenses réellement engagées.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de développement R&D	Linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénale et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la Société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale, soit sur la valeur d'utilité, en fonction de la stratégie de la Société sur ces titres de participations :

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.
- La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une première approche patrimoniale se référant à la situation nette de chaque filiale. En complément, en cas d'indice de perte de valeur malgré une situation nette positive, une approche multicritère comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés pourrait être appliquée. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société Intrasense apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. À ce titre, la société Intrasense a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie opérée lors de l'exercice 2023 ainsi qu'en 2022 est basée sur le coût du nombre réel de plaintes enregistrées sur ces mêmes périodes.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société Intrasense a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société, autres celles mentionnées précédemment.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires « services » correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.
Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

En complément de cette analyse, la Société a mis en place, depuis l'exercice 2021, une table de dépréciation présentée ci-dessous, afin d'estimer le risque d'irrécouvrabilité de ses créances, compte tenu de leur ancienneté à la clôture des comptes :

	Taux de dépréciation
Créances clients dont la date d'échéance est < 6 mois	0%
Créances clients dont la date d'échéance est > 6 mois et < 12 mois	25%
Créances clients dont la date d'échéance est > 12 mois et < 24 mois	50%
Créances clients dont la date d'échéance est > 24 mois	100%

Crédit Impôt Recherche

Les entreprises industrielles et commerciales, imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés peut solliciter le remboursement de la créance de Crédit Impôt Recherche.

La créance de Crédit d'impôt Recherche relative à l'exercice 2023 a été déterminée par la Société de la façon suivante :

- Valorisation des temps passés du personnel R&D au cours de l'exercice arrêtés par la direction technique ;
- Définition et détermination des dépenses éligibles au CIR (sous-traitance, veille technologique, brevets) et sur la base des dépenses réellement engagées au cours de l'exercice.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code de commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société Intrasense, habilitée, conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale, a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce

contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société Intrasense et la régularité de leur cotation sur le marché Euronext Growth.

Disponibilités en Euros

(Code de commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice, en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Créances et dettes inter-entreprises

Les créances et les dettes détenues à l'égard des filiales d'Intrasense sont comptabilisées en compte courant d'associé à la clôture. Les flux correspondants sont rémunérés à la moyenne des taux effectifs moyens des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans (« TMP »). Le TMP retenu sera celui publié pour chaque trimestre par le BOFiP.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement et de développement	TOTAL	12 515 100		1 755 013
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 033 861		873 771
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.		71 931		29 476
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		328 441		152 287
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	400 372		181 763
Participations évaluées par mises en équivalence		82 577		
Autres participations		19 784	3 947	
Autres titres immobilisés		95 638	1 436	
Prêts, autres immobilisations financières				
	TOTAL	197 999	5 383	
	TOTAL GENERAL	14 147 332	5 383	2 810 547

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			14 270 113	14 270 113
Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL			1 907 632	1 907 632
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.				101 407	101 407
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				480 728	480 728
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			582 135	582 135
Participations évaluées par mises en équivalence				82 577	82 577
Autres participations					

Autres titres immobilisés			23 731	23 731
Prêts, autres immobilisations financières			97 074	97 074
TOTAL			203 382	203 382
TOTAL GENERAL			16 963 262	16 963 262

Compte tenu du fait que les coûts de développement répondent aux critères d'activation des normes comptables françaises, la Société a opté pour l'activation de ces premiers.

La durée d'utilisation estimée est de 5 ans.

Pour l'exercice 2023, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 2.629 k€, dont 874 k€ relatifs au projet OA (*Oncology Assistant*), enregistrés en immobilisations incorporelles en cours, compte tenu de la non-finalisation des travaux de développement et de sa non mise sur le marché.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement et de développement TOTAL	10 208 268	940 284		11 148 553
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	171 133	1 410		172 544
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	60 823	8 191		69 014
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique,				
Mobilier	228 380	69 133		297 513
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	289 203	77 324		366 527
TOTAL GENERAL	10 668 604	1 019 019	0	11 687 623

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais établissement et développemet TOTAL	940 284				
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 410				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 191				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	69 133				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	77 324				
TOTAL GENERAL	1 019 019	0	0	0	0

Les amortissements constatés au titre des frais activés, antérieurement ou au cours de l'année, représentent un total de 940 k€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	58 053		58 053
Autres immobilisations financières	39 020		39 020
Clients douteux ou litigieux	892 711		892 711
Autres créances clients	542 339	542 339	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 946	7 946	
Impôts sur les bénéfices	919 895	919 895	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 014	55 014	
Divers état et autres collectivités publiques	3 500	3 500	
Groupe et associés	7 154 627		7 154 627
Débiteurs divers	51 491	51 491	
Charges constatées d'avance	124 400	124 400	
TOTAL	9 848 995	1 704 585	8 144 411
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2023, les créances sont essentiellement constituées :

- Des comptes courants envers les filiales, pour 7.155 k€ ;
- Des créances clients, pour 1.435 k€ ;
- Du CIR et du CII au titre de l'année 2023, pour 920 k€.

Etat des dépréciations

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur comptes clients	933 560	4 708	53 457		884 811
Autres provisions pour dépréciation	5 874 977	1 234 476			7 109 453
TOTAL	6 891 114	1 239 184	53 457		8 076 842

Les participations financières représentant les titres de Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai) et Intrasure Inc. apparaissent au bilan pour une valeur brute de 82.6 k€ et sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023.

Les comptes courants avec Yingsi Software Technology Co. Ltd et Intrasure Inc. sont dépréciés à hauteur de 7.109 k€.

Créances clients :

Les dépréciations sur créances clients sont en diminution en lien avec des paiements sur des créances douteuses qui avaient fait l'objet d'une dépréciation antérieure.

Actions en propre et Trésorerie

Au 31 décembre 2023, la Société détient 53.266 actions en propre, représentant 0,10 % du capital, et d'une valeur de 19.176 € à la clôture (cours de 0.36 €).

Le montant de disponibilités du contrat de liquidité avec TSAF s'élève à une valeur au bilan de 19.673 €.

Actions en propre au 01/01/2023	47 000
Achats 2023	20 018
Ventes 2023	13 752
Actions en propre au 31/12/2023	53 266

La Société n'a procédé à la constatation d'aucune dépréciation sur les actions en propre, leur valeur réelle, calculée en fonction du cours de bourse du dernier mois de l'exercice, étant supérieure à la valeur comptable.

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'année 2023.

La trésorerie de la Société à la clôture s'élève à 4.479 k€ et se compose de :

- Compte à Terme : 3.500 k€
- Disponibilités : 979 k€

Produits à recevoir

(Code de commerce Art. R 123-206)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	17 250
Autres créances	53 386
Disponibilités	6 078
Total	76 714

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	124 400
Total	124 400

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	79 301	79 301		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	954 642	162 516	792 126	
Fournisseurs et comptes rattachés	396 550	396 550		
Personnel et comptes rattachés	268 009	268 009		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	360 415	360 415		
Taxe sur la valeur ajoutée	48 278	48 278		
Autres impôts taxes et assimilés	40 544	40 544		
Autres dettes	5 000	5 000		
Produits constatés d'avance	84 820	84 820		
TOTAL	2 237 559	1 445 433	792 126	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 235			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	509 966			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	-			

Les emprunts remboursés en cours d'exercice (510 k€), s'expliquent par :

- Le remboursement auprès de la BPI concernant le Projet Hecam, à hauteur de 348 k€ (avance remboursable intégralement soldée au cours de l'exercice 2023) ;
- Le remboursement des deux PGE contractés en 2020 et qui bénéficiaient d'un différé de remboursement de deux ans. Le montant remboursé sur les PGE au titre de l'année 2023 est de 161 k€.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	75 000	34 125	-	-	109 125
Garanties données aux clients	22 135	48 297	22 135	-	48 297
Pertes de change	18	69	18	-	69
Autres provisions pour risques et charges	141 802		141 802	-	
TOTAL	238 955	82 491	163 955	-	157 492

Les litiges portent sur trois procédures prud'homales et une procédure amiable née au cours de l'exercice 2023. La direction et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures, et ont estimé le risque à 75 k€ pour l'ensemble des procédures nées avant 2023 et une provision sur la base du montant réel au titre de la procédure amiable pour 34 k€.

Une provision pour garantie clients (voir infra. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels) a été constatée à hauteur de 48 k€, contre 22 k€ l'an dernier, compte tenu des revalorisations salariales et du temps consacré par le service Support à la gestion des garanties utilisateurs.

Concernant les autres provisions pour risques et charges :

La provision antérieure de 102 k€ liée au projet « Hypmed » et celle liée à une aide perçue en 2014 dans le cadre du projet « e-SwallHome » 40k€ ont été reprise intégralement du fait du remboursement total de ces deux aides au cours de l'exercice.

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	82 577	-	-	-	82 577
Sur comptes clients	933 560	4 708	53 457	-	884 812
Autres provisions pour dépréciation	5 874 977	1 234 476	-	-	7 109 453
TOTAL	6 891 114	1 239 184	53 457	-	8 076 842
TOTAL GENERAL	7 130 070	1 321 676	217 412	-	8 234 334
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		87 130	217 394	-	-
financières		1 234 545	18	-	-
exceptionnelles		-	-	-	-
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	19 186 696	20 934 601	-	40 121 297
OCABSA Converties	0,0500	9 193 749	-	-	9 193 749
BSA convertis	0,0500	2 946 969	-	-	2 946 969
TOTAL		31 327 414	20 934 601	-	52 262 015

Le capital social est passé de 1 566 370,70 € à la fin de l'exercice 2022, à 2 613 100,75 à fin 2023, soit une création de 20 934 601 actions, du fait des trois augmentations de capital survenues au cours de l'exercice. (Cf. infra. Frais marquants de l'exercice)

Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	1 566 371	1 046 730	-	2 613 101
Primes liées au capital	4 411 696	4 732 765	-	9 144 461
Réserve légale	15 593	-	-	15 593
Provisions réglementées	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de la période	-2 904 638	2 904 638	-2 655 208	-2 655 208
TOTAL	3 089 022	8 684 133	-2 655 208	9 117 948

Autres titres ouvrant droit au capital

Plan d'attribution gratuite d'actions (AGA)

Le 11 février 2022, le Conseil d'administration a voté l'attribution gratuite d'actions ordinaires (AGA) aux membres du comité de direction et ce en application de la 14^{ème} résolution, votée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 août 2021. Cette attribution porte sur un maximum de 5% du capital social, soit 1.566.370 actions, et se divise en 3 plans distincts (2021-01, 2021-02 et 2021-03), soumis à des conditions de performance et des périodes d'acquisition et de conservation différentes détaillées ci-après.

Plan 1 (2021-01) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626 548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, aucune condition de performance ;
- Durée de la période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 février 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation : 12 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

Plan 2 (2021-02) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626 548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;
- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

Plan 3 (2021-03) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 313 274 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'Acquisition qui soit supérieur ou égal à 2 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 décembre 2024 inclus.

Le 12 juillet 2022, le Conseil d'administration a constaté le refus (par l'ancien directeur technique et l'ancien directeur financier) de deux attributions gratuites d'actions ordinaires réalisées lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 février 2022. Le conseil a également procédé à la mise en place de deux nouveaux plans d'attribution gratuite (2021-04 et 2021-05) portant eux aussi sur un maximum de 5% du capital social (au total de tous les plans), soit 1.566.370 actions, soumis à des conditions de performance et des périodes d'acquisition différentes détaillées ci-après :

Plan 4 (2021-04) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 140 973 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;
- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution soit jusqu'au 11 janvier 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

Plan 5 (2021-05) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 93 982 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'Acquisition qui soit supérieur ou égal à 2 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 11 janvier 2025 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 mai 2025 inclus

Ci-dessous, tableau récapitulatif des actions gratuites de la Société en date du 31 décembre 2023 :

	PLAN 2021-01	PLAN 2021-02	PLAN 2021-03	PLAN 2021-04	PLAN 2021-05	Total AGA
Total avant refus par les bénéficiaires	626 548	626 548	313 274	140 973	93 982	1 801 325
<i>AGA refusées</i>	<i>130 531</i>	<i>187 964</i>	<i>93 982</i>			<i>412 477</i>
Total après refus par les bénéficiaires	496 017	438 584	219 292	140 973	93 982	1 388 848

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursable HECAM	348 438		348 438				
TOTAL	348 438	-	348 438	-	-	-	-

Au cours de l'année 2023, la Société a soldé les 348 k€ d'avance restants due à la BPI pour le projet HECAM.

Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)	Solde Ouverture	Souscription	Rbsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
PGE BP 130 K€	111 277		32 282	78 995	32 519	46 476	
PGE SG 520 K€	455 658		129 246	326 412	129 997	196 415	
PGE SG RESILIENCE 438 K€	438 000			438 000		438 000	
PGE BPS RESILIENCE 109 K€	109 000	2 235		111 235		111 235	
TOTAL	1 113 935	2 235	161 528	954 642	162 516	792 126	-

Le montant des remboursements effectués en 2023 sur les deux PGE, contractés en 2020 est de 161 k€.

Les deux PGE Résilience souscrits en décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'amortissement sur l'exercice puisque bénéficiant d'un différé de deux ans. Les premiers remboursements auront lieu début 2025.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	306
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 248
Dettes fiscales et sociales	410 736
TOTAL	543 290

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	84 820
TOTAL	84 820

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code de commerce Art. R 123-208-4° PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'affaires France		Chiffre d'affaires France	1 090
2023 :	1 174 721 euros	2022 :	074 euros
Chiffre d'affaires Export	2 405	Chiffre d'affaires Export	2 765
2023 :	485 euros	2022 :	432 euros
Total Chiffre d'affaires	3 580	Total Chiffre d'affaires	3 855
2023	206 euros	2022	506 euros

Voici ci-dessous, la répartition du CA par zone géographique et par type d'activités pour les deux dernières années :

CA par zone géographique :

En K€	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	Variation	%
France	1 175	33%	1 090	28%	85	7%
Europe (dont Russie)	740	21%	625	16%	115	16%
Chine	1 148	32%	1 500	39%	-352	-31%
Reste du monde	517	14%	641	17%	-124	-24%
Total	3 580		3 856		-276	-8%

CA par type d'activités :

En K€	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% du CA	Variation	%
Licences	2 524	71%	2 862	74%	-338	-13%
Maintenance	415	12%	505	13%	-90	-22%
Autres prestations de services et ventes de marchandises	641	18%	489	13%	152	24%
Total	3 580		3 856		-276	-8%

Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	31/12/2023	31/12/2022
AVANTAGES EN NATURE	18 683	17 039
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	28 809	11 444
TRANSFERTS DE CHARGES - FORMATIONS	2 400	-
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	8 412	13 333
TOTAL	58 304	41 817

Effectifs moyens

	31/12/2023	31/12/2022
Employés	1	4
Cadres et techniciens	52	35
TOTAL	53	39

L'effectif moyen de la Société poursuit sa croissance avec 53 ETP au cours de l'exercice 2023. Le nombre de salariés présents au 31 décembre 2023 est de 61, contre 47 au 31 décembre 2022.

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Au titre de l'année 2023, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général, 223.819 € bruts annuels, dont un véhicule de fonction pour un montant de 3.819 € à titre d'avantage en nature.

Monsieur Nicolas Reymond a bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Au cours de l'année 2023, une rémunération a été comptabilisée aux titres de la rémunération des membres du Conseil d'Administration à hauteur de 58 118 €.

Informations relatives à la fiscalité

La Société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs, auxquels s'est rajouté le déficit de l'exercice. À la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 35.095.484 k€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'année 2023 est décomposé de la manière suivante :

- Certifications des comptes annuels et attestations : 78 331 € ;
- Services autres que la certification des comptes : 0 €.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	31/12/2023	31/12/2022	imputé au compte
Produits exceptionnels			
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	1 276	9 391	77180000
- BONI RACHAT ACTIONS PROPRES	10 726	6 936	77830000
TOTAL	12 002	16 327	
Charges exceptionnelles			
- PENALITES & AMENDES	1 500		67120000
- DONS	1 520		67130000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	500		67180000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTIONS PROPRES	9 305	13 398	67830000
TOTAL	12 825	13 398	

Les charges et produits exceptionnels sont principalement composés de bonis et malis sur rachats d'actions propres.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code de commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

La Société, en tant que société mère, a consenti un engagement à sa filiale chinoise se caractérisant par le non-remboursement des dettes intragroupes ainsi que par un soutien financier visant à assurer son fonctionnement et à l'aider dans le cadre du remboursement de sa dette.

Engagements reçus

La Société a obtenu deux PGE (Prêt Garanti par l'Etat) à hauteur de 650 k€ en 2020. La garantie fixée par décret et prise en charge par l'Etat s'élève à 90% des sommes obtenues.

Les deux PGE Résilience obtenus en 2022, à hauteur de 547 k€, prennent la même forme que les PGE instaurés au début de la crise sanitaire, et suivent les mêmes garanties avec une quotité garantie de 90%.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code de commerce Art. R 123-207; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La Société a opté pour la non-comptabilisation des engagements en matière de pensions et retraites en provisions.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 67 ans pour tous les salariés, d'une revalorisation des salaires de 3% par an, d'un taux d'actualisation de 3,50 % aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 20 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes (TH TF 00-02), et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 31 k€ au 31 décembre 2023. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2022, le montant de l'engagement calculé s'élevait à 22 k€, sur la base d'un taux de revalorisation des salaires de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'un taux d'actualisation de 4%, les autres hypothèses demeurant inchangées.

Filiales et participations

Le tableau ci-après détaille l'ensemble des informations financières des filiales et participations détenus à la clôture par la Société :

Tableau des filiales et participations (en k€)										
Informations financières Filiales et participations	Détenion	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<u>Filiales</u>										
Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai)	100%	83	(5 362)	75	-	5 057	-	631	(1 481)	-
Intrasense Inc	100%	8	(2 109)	8	-	2 097	-	-	(191)	-
<u>Participations</u>										
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

En complément du tableau ci-dessus, la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales du marché, ce qui justifie l'absence d'information.

Déclaration du responsable financier sur les comptes annuels consolidés et individuels



5

Attestation du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée ».

Fait à Montpellier, le 20 mars 2024

Nicolas Reymond
Directeur Général

Rapports des commissaires aux comptes



6



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

INTRASENSE SA

1231 avenue du Mondial 98 34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société INTRASENSE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INTRASENSE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 5.1.1 « Frais de Recherche et développement » et 5.4 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe consolidée exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement et à la dépréciation d'actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que cette note de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

INTRASENSE SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 20 mars 2024

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Blasquez', enclosed within a large, loopy oval shape.

Nicolas BLASQUEZ

Associé

INTRASENSE SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

INTRASENSE SA

1231 avenue du Mondial 98 34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société INTRASENSE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INTRASENSE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

INTRASENSE SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

INTRASENSE SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 20 mars 2024

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Blasquez', enclosed within a large, loopy oval shape.

Nicolas BLASQUEZ

Associé

INTRASENSE SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

INTRASENSE SA

1231 avenue du Mondial 98 34000 MONTPELLIER

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société INTRASENSE SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

Conventions non autorisées (ni préalablement ni postérieurement)

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

En application des articles L. 225-42 et L. 821-10 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Contrat de concession de licence non-exclusive

- Contrat de concession de licence non-exclusive conclu entre la Société et Guerbet le 19 juin 2023
- Personne concernée : Guerbet SA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Nature et objet : Le contrat conclu entre la Société et Guerbet, le 19 juin 2023, vise à ce que Guerbet SA concède à la Société et ses sociétés affiliées une licence non-exclusive d'utilisation de ses algorithmes d'intelligence artificielle. Par cette concession de licence non-exclusive, Guerbet autorise Intrasure à intégrer ses algorithmes d'intelligence artificielle développés sur la prostate et le foie dans la solution Myrian© Intrasure, réaliser l'ensemble des démarches cliniques et réglementaires nécessaires à l'approbation du produit dans les territoires mentionnés au contrat en qualité de fabricant légal, promouvoir et commercialiser les produits auprès d'utilisateurs et de partenaires OEM (i.e des tiers qui souhaiteraient intégrer les produits dans un autre produit en vue de leur commercialisation à des utilisateurs) sur ces différents territoires..
- Modalités : Aucune transaction commerciale en relation avec ce contrat n'a été réalisée entre la signature du contrat et la date du présent rapport.

La convention n'a pas été autorisée préalablement par le conseil d'administration par omission.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mandataire social

- Convention de mandataire social conclue entre la Société et Monsieur Nicolas Reymond, le 26 décembre 2022.
- Personne concernée : Nicolas Reymond, administrateur et Directeur Général.
- Nature et objet : le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 23 décembre 2022, a autorisé la signature d'une convention de mandataire social à l'effet d'octroyer une indemnité de départ à Monsieur Nicolas Reymond, en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général (pour une cause autre qu'une faute grave ou une faute lourde commise par le Directeur Général, ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par les dispositions du Code du travail et par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation), ou de non nomination à un poste de dirigeant mandataire social après un changement de mode de direction et d'administration de la Société, ou après une transformation de la Société en une société d'une autre forme, avant le 31 décembre 2024.

INTRASURE SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Modalités : Le montant de cette indemnité ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable) et sera dégressif, dans les conditions suivantes :
 - cessation forcée avant le 11 août 2023 : versement d'une indemnité d'un montant forfaitaire égal à la rémunération globale brute (parts fixe et variable) des vingt-quatre (24) derniers mois précédant la cessation de son mandat ;
 - cessation forcée entre le 12 août 2023 et le 11 août 2024 : versement d'une indemnité d'un montant forfaitaire égal à la rémunération globale brute (parts fixe et variable) des dix-huit (18) derniers mois précédant la cessation de son mandat ;
 - cessation forcée entre le 12 août 2024 et le 31 décembre 2024 : versement d'une indemnité d'un montant forfaitaire égal à la rémunération globale brute (parts fixe et variable) des douze (12) derniers mois précédant la cessation de son mandat.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été autorisée en raison de la forte implication du Directeur Général de la Société dans le développement et la croissance du groupe Intrasense.

Protocole d'investissement

- Protocole d'investissement conclu entre la Société et Guerbet, en présence de Monsieur Nicolas Reymond et Madame Michèle Lesieur le 11 janvier 2023.
- Personne concernée : Monsieur Nicolas Reymond, administrateur et Directeur Général et Madame Michèle Lesieur, administratrice et Présidente du Conseil d'administration
- Nature et objet : Le rapprochement capitalistique entre la Société et Guerbet constitué par une prise de participation de 39% dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à Guerbet, suivie du dépôt d'un projet d'offre publique d'achat volontaire visant les actions du capital de la Société (l'« Offre »), s'est matérialisé par la signature d'un protocole d'investissement (le « Protocole d'Investissement »). La conclusion du Protocole d'Investissement entre la Société et Guerbet, en présence de Monsieur Nicolas Reymond et de Madame Michèle Lesieur, a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 janvier 2023.
- Modalités : Le Protocole d'Investissement conclu le 11 janvier 2023 détaille les modalités des accords et du rapprochement entre Guerbet et la Société et contient notamment :
 - les principaux termes et conditions de l'Offre ;
 - un engagement usuel de gestion par les dirigeants dans le cours normal des affaires et de manière conforme aux pratiques et usages passés ainsi que des engagements spécifiques de ne pas réaliser certaines opérations sans l'accord de Guerbet jusqu'à la date de clôture de l'Offre (ou, le cas échéant, de l'Offre réouverte) ;
 - les déclarations et garanties usuelles réciproques consenties par Guerbet et la Société ainsi que des déclarations et garanties consenties uniquement par la Société ;
 - l'engagement de la Société de ne pas apporter à l'Offre les 47.000 actions auto-détenues et de ne pas céder ou transférer les actions auto-détenues à compter de la date du Protocole d'Investissement et jusqu'à la clôture de l'Offre (ou, le cas échéant, de l'Offre réouverte) ;
 - l'engagement de Guerbet et de la Société de ne pas entreprendre d'action susceptible de faire échec à l'Offre ;
 - certaines stipulations concernant la gouvernance de la Société postérieurement à la clôture de l'Offre.

INTRASENSE SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023



Le Protocole d'Investissement a été modifié par voie d'avenant conclu le 21 mars 2023, afin de supprimer le mécanisme de liquidité initialement envisagé pour les bénéficiaires d'actions Intrasense attribuées gratuitement.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société : La conclusion du Protocole d'Investissement entre la Société et Guerbet, a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 janvier 2023, en considération de l'intérêt de la conclusion du Protocole d'Investissement pour la Société au regard de la pertinence du projet industriel, technologique et commercial proposé par Guerbet et des synergies existantes entre la Société et Guerbet.

Montpellier, le 20 mars 2024

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Blasquez', written over a horizontal line.

Nicolas BLASQUEZ

Associé

INTRASENSE SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023